

Le Sommet
de Washington
18 et 19 mars

The Washington
Summit
March 18 - 19

1986

**DOCUMENTS
D'INFORMATION**

LIBRARY E / BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20025851 8

DOCS

CA1 EA 86W17 EXF

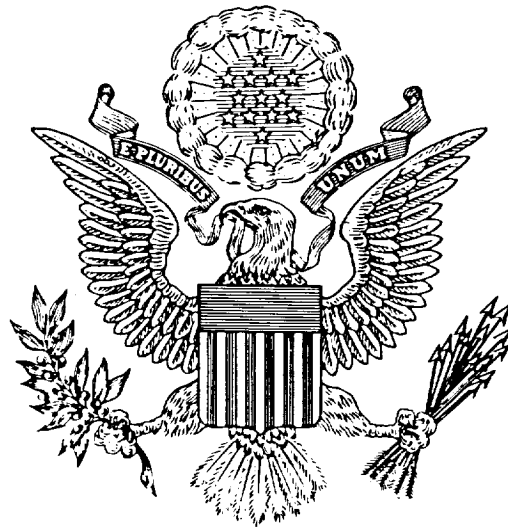
The Washington Summit March 18-19,

1986 : background papers. --

43242795



60984 81800



Le Sommet
de Washington
18 et 19 mars

The Washington
Summit
March 18 - 19

1986

**DOCUMENTS
D'INFORMATION**

Table des matières

1. Le très honorable Brian Mulroney, Premier ministre du Canada	1
2. Relations canado-américaines: Aperçu	3
3. Négociations commerciales canado-américaines	9
4. Commerce entre le Canada et les États-Unis	11
5. Canada-États-Unis: Questions commerciales courantes	13
6. Commerce en matière de défense	17
7. Statistiques sur le commerce	18
8. Pluies acides	27
—Sommet de Québec — Déclaration conjointe sur l'environnement	31
—Communiqué: Rapport sur les pluies acides (8 janvier 1986)	31
—Lettre de l'honorable William Davis, envoyé spécial en matière de pluies acides, au Premier ministre, le 8 janvier 1986	32
—Lettre de M. Drew Lewis, envoyé spécial en matière de pluies acides, au Président Reagan, le 8 janvier 1986	35
—Déclaration du Premier ministre Brian Mulroney au sujet du rapport des envoyés spéciaux sur les pluies acides, le 9 janvier 1986	36
—Déclaration du Président Reagan concernant le rapport sur les pluies acides, le 8 janvier 1986	37
9. Relations canado-américaines en matière de défense	39
—Déclaration sur l'initiative de défense stratégique (IDS), faite par le Premier ministre à Ottawa le samedi 7 septembre 1985	41
10. Allocution du Premier ministre devant le Groupe consultatif sur les affaires du désarmement et du contrôle des armements, Ottawa, le 31 octobre 1985.	43
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	45
Le Sommet de Québec	45
—Sommaire	45
—Déclaration du Premier ministre du Canada et du Président des États-Unis d'Amérique concernant le commerce des biens et services	45
—Déclaration sur la sécurité internationale	47
Déclaration à la Chambre des communes du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, sur la souveraineté canadienne, le 10 septembre 1985	49
Allocution du Premier ministre Brian Mulroney au Time Speakers' Forum, Université de Chicago, le 4 décembre 1985	53

Le très honorable

Brian Mulroney

Premier ministre du Canada

M. Mulroney est né à Baie-Comeau le 20 mars 1939. Il est avocat et a été dirigeant d'entreprise.

Il détient un baccalauréat spécialisé en sciences politiques de l'Université Saint-François-Xavier, à Antigonish (Nouvelle-Écosse), et une licence en droit de l'Université Laval, à Québec.

Le 11 juin 1983, M. Mulroney a été élu Chef du Parti progressiste-conservateur.

Il est ensuite entré à la Chambre des communes en remportant une élection partielle tenue le 29 août 1983 dans la circonscription de Central Nova (Nouvelle-Écosse).

Lors des élections générales de 1984, il a été élu député de la circonscription de Manicouagan (Québec). Son parti a alors remporté le plus grand nombre de sièges de toute l'histoire parlementaire du Canada.

M. Mulroney joue un rôle actif sur la scène publique et au sein de la collectivité depuis bon nombre d'années. En mai 1974, il a été nommé à la Commission Cliche, chargée d'enquêter sur la violence dans l'industrie de la construction au Québec. En 1976, il a été candidat à la direction du Parti progressiste-conservateur du Canada.

Plus tard cette année-là, il est entré au service de la Compagnie Iron Ore du Canada, en tant que vice-président exécutif; un an plus tard, il est devenu président de la compagnie.

Il a oeuvré dans de nombreux organismes de charité tels Centraide de Montréal, l'Association des Grands frères du Canada, l'Association du Québec pour les déficients mentaux, la Canadian Juvenile Diabetes Foundation et la Fondation des maladies du coeur de Montréal.

M. Mulroney a épousé Mila Pivnicki, et le couple a quatre enfants.



Relations canado-américaines:

Aperçu

Des relations plus étroites et plus cohérentes devraient profiter au Canada, en lui procurant un accès élargi et plus sûr au marché américain, en favorisant les investissements qui stimuleront la croissance et créeront des emplois, en encourageant une coopération accrue à l'égard de problèmes communs, par exemple la protection de l'environnement, et enfin, en augmentant son influence sur la scène internationale.

Les voies de communication ont été renforcées de façon à créer avec les États-Unis une relation équilibrée mais plus étroite et plus productive, grâce aux sommets annuels entre le Premier ministre et le Président, aux rencontres trimestrielles entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État américain, et aux rencontres plus fréquentes entre d'autres ministres canadiens et leurs homologues américains. Les activités du Groupe interparlementaire canado-américain ont également été accrues, de façon à multiplier les échanges entre parlementaires et membres du Congrès.

Tout au long du processus, les provinces ont été étroitement consultées par le biais des voies institutionnelles, par exemple les conférences des premiers ministres et les rencontres régulières des ministres responsables du Commerce, de l'Environnement et des Finances. Des groupes d'intérêts spéciaux (monde des affaires, syndicats, groupements écologiques, etc.) ont été consultés individuellement sur une base régulière.

Plusieurs événements importants ont marqué nos relations avec les États-Unis au cours des dix-huit derniers mois. Le 10 décembre 1984, le Premier ministre a prononcé devant l'Economic Club de New York un discours important dans lequel il a fait état d'initiatives axées sur la gestion des affaires bilatérales et déclaré que le gouvernement tenait à refaire l'image du Canada et à le présenter comme une nation libre, tolérante et indépendante, comme un partenaire commercial fiable, et comme un bon endroit pour investir et faire des affaires. Il a ajouté que les Canadiens étaient un peuple ayant l'esprit d'entreprise et que le Canada était une nation qui respectait les engagements pris envers ses alliés.

Le Sommet de Québec (mars 1985) a été l'un des événements les plus marquants dans la conduite de la politique étrangère du gouvernement. Le Premier ministre Mulroney et le Président Reagan ont, par la Déclaration sur le commerce, arrêté des procédures propres à accroître les échanges et à améliorer l'accès aux marchés. Ils ont en outre annoncé la nomination de MM. Davis et Lewis comme envoyés extraordinaires chargés des pluies acides. Par la Déclaration concernant la sécurité internationale et la signature de l'Accord sur le Système d'alerte du Nord, ils ont réalisé des progrès tangibles dans la revitalisation des relations canado-américaines en matière de défense. En faisant participer le Canada au programme américain de station spatiale, ils ont ouvert un nouveau champ de coopération. Enfin, en ratifiant le Traité sur le saumon du Pacifique et en signant le Traité d'entraide en matière pénale, ils ont réglé des points de friction qui duraient depuis longtemps.

En mai 1985, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déposé un document de travail sur la politique étrangère intitulé *Compétitivité et sécurité: orientations pour les relations extérieures du Canada*, qui venait compléter un document déposé en janvier par le ministre du Commerce extérieur et intitulé *Comment maintenir et renforcer notre accès aux marchés extérieurs*. Ces deux documents ont, en partie du moins, cherché à stimuler le débat intérieur sur nos relations avec les États-Unis.

Le *Comité parlementaire spécial* créé en juin pour mener l'étude sur la politique étrangère a produit, à la fin août, un rapport préliminaire sur la participation du Canada aux recherches liées à l'Initiative de défense stratégique (IDS) et sur le commerce avec les États-Unis. Au début de septembre, le gouvernement annonçait qu'il allait décliner l'invitation américaine de participer de façon directe aux recherches dans le cadre de l'IDS, tout en ne s'opposant pas à la participation du secteur privé. Le gouvernement s'est également dit d'avis que ces recherches par les États-Unis étaient dictées par la prudence.

L'incursion du brise-glace américain Polar Sea dans les eaux polaires du Canada a renouvelé l'intérêt pour la frontière nord du Canada. Pour confirmer la souveraineté canadienne sur ces eaux, M. Clark a annoncé en Chambre le 10 septembre une série de mesures, dont l'établissement de lignes de base droites autour de l'archipel de l'Arctique (en vigueur le 1^{er} janvier 1986); l'application du droit civil et criminel canadien aux zones extracôtières de l'Arctique; une surveillance accrue des eaux arctiques canadiennes; la levée de la réserve exprimée en 1970 par le Canada concernant l'acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice; et la construction d'un brise-glace polaire de classe 8 afin de renforcer le contrôle sur nos eaux arctiques.

Commerce

Le 26 septembre, le Premier ministre annonçait en Chambre que des pourparlers allaient commencer avec les États-Unis sur la négociation d'un accord commercial pour garantir, améliorer et protéger notre accès au marché américain.

En novembre, le Premier ministre a nommé M. Simon Reisman à la tête de l'équipe de négociations du Canada. Le Président Reagan a bien accueilli l'initiative du Canada et le secrétaire d'État Shultz a dit espérer que les négociations commenceraient au printemps de 1986. Le 10 décembre, le Président a donné avis au Congrès de son intention de négocier un accord commercial avec le Canada.

La nature historique de l'initiative sur le commerce a donné lieu à un vaste débat public sur les conséquences que celle-ci aurait pour les Canadiens. Les objectifs du Canada sont clairs: garantir et élargir l'accès aux marchés; instituer un meilleur cadre pour le règlement des différends commerciaux; concurrencer sur une base équitable, tant sur les marchés nord-américains que mondiaux; et faire les ajustements nécessaires pour concurrencer non seulement sur le marché américain, mais également à l'échelle mondiale. Le Premier ministre a insisté sur le fait que si ces objectifs ne peuvent être atteints, il n'y aura pas d'accord.

L'an dernier, le commerce des marchandises entre le Canada et les États-Unis s'est chiffré à plus de 168 milliards de dollars canadiens, ce qui représente les échanges commerciaux les plus importants entre deux pays. C'est le double de ce que les Américains exportent au Japon et davantage encore que ce qu'ils exportent vers toutes les nations de la Communauté économique européenne. Pour la plupart, ces échanges sont libres de tarifs. Les transactions au titre des services ont ajouté encore 35 milliards de dollars à nos échanges. Si la balance du commerce des marchandises favorise le Canada, les États-Unis ont par contre un net avantage au chapitre des services et des mouvements de capitaux, ce qui équilibre virtuellement la balance du compte courant et la balance du compte de capital entre les deux nations (plus de 200 milliards de dollars).

Dans le cadre de la Stratégie nationale du commerce, le gouvernement s'emploie à accroître ses exportations aux États-Unis, particulièrement dans les domaines de la défense, du matériel agricole, de l'informatique, des biens de haute technologie, du matériel et des techniques de transport urbain, de la technologie pétrolière et gazière, des meubles, des vêtements, de la construction dans les climats nordiques et des mouvements transfrontières de données.

Le Canada partage les préoccupations américaines en ce qui a trait aux marchés fermés et aux barrières non tarifaires, mais il estime que le protectionnisme n'est pas la solution. Il s'inquiète vivement des projets de loi dont est actuellement saisi le Congrès et qui visent à réduire les importations aux États-Unis. Diverses mesures ont déjà eu des répercussions néfastes sur les exportations canadiennes de produits comme le poisson, le porc et les aciers spéciaux; des mesures semblables risquent d'être prises dans d'autres secteurs, dont celui du bois d'oeuvre.

Le gouvernement a cherché à ouvrir les portes aux échanges et aux investissements et il encourage les autres à faire de même. Investissement Canada a succédé à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, et son mandat est d'encourager et de faciliter les investissements au Canada. Le nouvel organisme a exempté de l'examen, à quelques exceptions près, tous les investissements destinés à créer de nouvelles sociétés au Canada. Dans le secteur énergétique, les clauses de rétrocession du Programme énergétique national (PEN) ont été abrogées et des mesures ont été prises pour laisser les forces du marché déterminer le prix et le volume des exportations de pétrole et de gaz vers les États-Unis. En 1985, les exportations canadiennes dans le secteur de l'énergie (principalement l'électricité, le pétrole et le gaz) vers les États-Unis se sont chiffrées à plus de 11 milliards de dollars. Au Canada même, des ententes avec les provinces de l'Ouest et les provinces atlantiques ont permis d'apaiser sensiblement les tensions en ce domaine. La récente chute du prix mondial du pétrole aura certaines conséquences sur l'ampleur et la portée des activités futures du Canada en matière de prospection et de production. Le climat demeure cependant excellent en ce qui concerne les investissements.

Investissement étranger

La valeur des investissements des deux pays l'un dans l'autre n'est égalée nulle part ailleurs au monde. À la fin de 1984, les investissements directs et de portefeuille américains au Canada se chiffraient respectivement à 64 et 58 milliards de dollars canadiens. On estime que les investissements canadiens correspondants aux États-Unis se chiffraient à 30 et 11 milliards respectivement. D'importants investissements canadiens ont eu lieu récemment aux États-Unis, notamment dans le secteur bancaire et dans ceux des biens immobiliers, du transport ferroviaire, de la fabrication de matériel de télécommunications et du traitement de l'aluminium. En revanche, les Américains ont récemment investi de fortes sommes au Canada dans des secteurs comme la biotechnologie, la haute technologie, l'électronique et les industries du plastique, ainsi que dans d'autres secteurs bien établis comme l'industrie de l'automobile, l'aérospatiale et les produits forestiers.

Environnement

La gestion des problèmes environnementaux, particulièrement les pluies acides, constituera pour plusieurs le test ultime de la relation. Le défi consiste à donner suite au rapport des envoyés extraordinaires chargés des pluies acides (l'ex-Premier ministre de l'Ontario Bill Davis et l'ex-secrétaire aux Transports des États-Unis Drew Lewis). Rendu public le 8 janvier 1986, le rapport reconnaît que les pluies acides sont un problème réel provoqué par l'homme et recommande que les États-Unis consacrent 5 milliards de dollars, entre autres initiatives, à la mise en place de technologies de contrôle et que les deux gouvernements établissent un groupe consultatif bilatéral. D'autres différends environnementaux, au sujet par exemple des déchets toxiques dans la rivière Niagara et de la possibilité de l'implantation d'un site de déchets nucléaires américains près de la frontière canadienne, devront aussi être examinés avec attention et gérés prudemment.

Relations en matière de défense

La paix règne entre les Canadiens et les Américains depuis plus de 150 ans. Nos relations de défense remontent à la Déclaration d'Ogdensburg (1940), ainsi qu'à la création de l'OTAN (1949) et du NORAD (1957). Ce dernier accord a été renouvelé approximativement tous les cinq ans depuis. Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a récemment (février 1986) terminé l'examen de l'accord actuel, qui expire en mai 1986, et a recommandé son renouvellement sans modification majeure.

Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour accroître sa contribution de défense à l'Alliance, y compris la mise en place du Système d'alerte du Nord, l'accroissement, dans le cadre de l'OTAN, de notre effectif militaire en Allemagne de l'Ouest, et le renforcement de la présence militaire canadienne dans l'Arctique. Sur la scène du désarmement et du contrôle des armements, le Canada partage les espoirs américains de voir les négociations de Genève déboucher sur une réduction importante et vérifiable des armements.

Gestion de la relation

La gestion de la relation est compliquée par la nature fragmentaire du processus décisionnel aux États-Unis, qui reflète, d'une certaine façon, la séparation constitutionnelle des pouvoirs. Pour faire valoir les intérêts du Canada, le gouvernement compte sur l'ambassade de Washington et sur les treize consulats généraux répartis sur le territoire américain.

Le gouvernement reconnaît la nécessité de mieux faire connaître le Canada comme un pays d'une importance vitale pour le bien-être des États-Unis. Pour appuyer ses objectifs économiques et sociaux, le gouvernement continuera d'utiliser efficacement ses ressources en redoublant d'efforts sur les plans du marketing et des relations publiques. Pour toutes ses initiatives, le gouvernement prend appui sur une amitié qui respecte les différences entre le Canada et les États-Unis, et estime que les problèmes peuvent être réglés de façon sérieuse mais amicale à la table des négociations.

Négociations commerciales canado-américaines

Le 18 mars 1985, le Premier ministre Mulroney et le Président Reagan convenaient, dans la Déclaration de Québec concernant le commerce des biens et services:

1) d'accorder la plus haute priorité à la recherche de moyens mutuellement acceptables de réduire et d'éliminer les barrières commerciales existantes, de façon à maintenir et à faciliter le flux des échanges et des investissements;

2) de revitaliser la relation économique unique qui existe entre les deux pays, par l'établissement d'un climat de plus grande confiance et de meilleure prévisibilité afin de permettre aux entrepreneurs canadiens et américains de planifier, d'investir et d'étendre leurs opérations tant dans leur pays qu'au-delà de la frontière;

3) d'appuyer le système commercial multilatéral et une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales.

En septembre dernier, le ministre canadien du Commerce extérieur, M. James Kelleher, et le représentant au Commerce des États-Unis, M. Clayton Yeutter, recommandaient la poursuite de larges négociations commerciales bilatérales. Le 26 septembre, le Premier ministre annonçait à la Chambre des communes que, concurremment à ses efforts pour engager une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, le gouvernement canadien proposerait à l'Administration américaine, conformément à la législation commerciale des États-Unis, que les deux pays explorent ensemble la portée et les possibilités d'un nouvel accord commercial bilatéral. Le Canada a officiellement proposé de telles négociations le 1^{er} octobre et, le 10 décembre, le Président Reagan avisait officiellement le Congrès que l'Administration avait l'intention de négocier un accord avec le Canada. Le Congrès a 60 jours de séance pour étudier cet avis d'intention. Ces négociations pourraient donc commencer au début de mai.

Du côté canadien, les préparatifs sont activement engagés. Un haut fonctionnaire chevronné, M. Simon Reisman, a été nommé ambassadeur et président du Comité préparatoire des négociations commerciales et dirigera les négociations pour le Canada. Les premiers ministres du Canada se sont réunis à Halifax les 28 et 29 novembre derniers et en sont venus à une entente qui permettra de mener les préparatifs et les négociations avec le maximum de consultation et de coopération fédérales-provinciales. Le gouvernement canadien a également établi un système de comités consultatifs sur le commerce extérieur, semblable au système américain de comités consultatifs privés (ISAC), qui permettra un échange de données et de conseils entre le gouvernement et le secteur privé sur les questions de commerce international.

Ce ne sera pas la première fois que le Canada et les États-Unis se seront assis pour négocier des questions commerciales. Dans toutes les négociations commerciales multilatérales, ce sont les négociations Canada-États-Unis qui sont les plus importantes. De plus, nos deux pays ont conclu un accord de commerce bilatéral en 1935. Cet accord a été élargi en 1938, et les principes sous-tendant l'accord canado-américain ont contribué à jeter les fondements du système commercial multilatéral de l'après-guerre. Là encore, quand le Canada et les États-Unis s'asseoiront pour négocier, ils pourront ouvrir la marche et prouver au monde que la libéralisation du commerce est à l'avantage de tous les participants.

Le gouvernement canadien poursuit une politique commerciale pluridimensionnelle. Il le prouve en menant simultanément des négociations bilatérales avec les États-Unis et des négociations multilatérales. Le gouvernement canadien veut accroître le commerce non seulement avec les États-Unis, mais également avec tous ses partenaires commerciaux de par le monde. Le gouvernement canadien juge que les négociations commerciales bilatérales sont un objectif commun aux deux pays et qu'elles pourront les avantager tous les deux. Une économie nord-américaine plus forte générera plus d'investissements, plus d'emplois, des revenus réels plus élevés, des prix à la consommation moins élevés, des coûts de production moindres et des échanges globaux plus importants.

Commerce entre le Canada et les États-Unis

Les relations économiques et commerciales entre le Canada et les États-Unis sont les relations bilatérales de cette nature les plus importantes au monde. Vastes et complexes, elles se répercutent dans les moindres aspects de la vie quotidienne dans les deux pays, depuis les voitures que nous conduisons jusqu'aux journaux que nous lisons.

Les chiffres en cause sont impressionnants. Le Canada et les États-Unis, par exemple, sont chacun le plus important partenaire commercial de l'autre. Statistique Canada rapporte qu'en 1985, les échanges canado-américains ont augmenté de 11,6 % pour atteindre 168,8 milliards de dollars canadiens. Les exportations canadiennes vers les États-Unis se sont accrues de 10,8 % pour atteindre 94,7 milliards de dollars canadiens, ce qui représente 78,8 % de toutes les exportations canadiennes. Les importations canadiennes depuis les États-Unis ont augmenté de 12,7 % pour atteindre 74 milliards de dollars canadiens, ce qui représente 71,8 % de toutes les importations canadiennes. Les importations américaines de produits canadiens ont représenté 19,2 % de l'ensemble des importations américaines, tandis que les exportations vers le Canada équivalaient à 22,1 % de toutes les exportations américaines en 1985, soit plus que les exportations américaines vers la CEE (10) et deux fois plus que les exportations américaines vers le Japon. (Les exportations américaines vers la seule province de l'Ontario dépassent grandement les exportations américaines vers le Japon.)

Si le déficit commercial américain était généralement à la hausse en 1985, la part canadienne du déficit américain est tombée de 16,5 % à 14,9 %. Le déficit de la balance commerciale avec le Japon s'est élevé pendant la même période à 33,5 % du déficit commercial global.

Presque chaque année, le Canada accuse un déficit au chapitre de ses échanges de services avec les États-Unis (13,2 milliards de dollars canadiens en 1984) et au chapitre des mouvements de capitaux (3,8 milliards de dollars canadiens en 1984). Ces déficits résultent de facteurs tels que le degré sensiblement plus élevé d'investissements américains au Canada que d'investissements canadiens aux États-Unis et la propension plus grande des Canadiens à prendre leurs vacances aux États-Unis (le déficit canadien au compte du tourisme était de 845 millions de dollars canadiens en 1984, année où près de 33 millions d'Américains sont venus au Canada et 36,7 millions de Canadiens ont visité les États-Unis). Le solde total du compte courant et du compte de capital entre le Canada et les États-Unis penchait lourdement en faveur des États-Unis en 1982, mais accusait un modeste excédent pour le Canada en 1984, soit 3,2 milliards de dollars canadiens, somme relativement modeste par rapport à l'ensemble des mouvements de biens et de capitaux au cours de cette année, qui ont dépassé 200 milliards de dollars canadiens.

Canada-États-Unis: Questions commerciales courantes

Bois d'oeuvre résineux

Le Congrès et l'Administration des États-Unis restent soumis aux très fortes pressions de certains éléments de l'industrie nationale du bois d'oeuvre réclamant des mesures qui restreindraient les importations de bois d'oeuvre résineux canadien. Certains membres du Congrès ont menacé d'assujettir l'approbation des négociations commerciales avec le Canada à la réalisation de «progrès» sur la question du bois d'oeuvre.

Le Congrès est actuellement saisi d'une douzaine de projets de loi visant à restreindre les exportations canadiennes de bois d'oeuvre résineux aux États-Unis.

Les représentants canadiens et américains ont récemment repris leurs pourparlers, à la demande des États-Unis, pour examiner les facteurs affectant la concurrence dans l'industrie nord-américaine du bois d'oeuvre et pour clarifier les politiques et pratiques gouvernementales au Canada et aux États-Unis qui affectent le commerce du bois d'oeuvre. La première réunion s'est tenue à San Diego le 20 janvier 1986 et une séance de travail technique s'est tenue à Prince George du 12 au 14 février. Une autre réunion au niveau des hauts fonctionnaires a été prévue pour le 12 mars à Washington, D.C.

Les allégations selon lesquelles les pratiques canadiennes de gestion forestière constituent une forme de subventionnement sont complètement dénuées de fondement. Deux enquêtes (d'établissement des faits) menées par la Commission américaine du commerce international (en 1982 et en 1985) en vertu de la section 332 n'ont pas permis de justifier ces allégations de pratiques commerciales «déloyales». De plus, dans son enquête de 1982-1983 visant l'institution de droits compensatoires, le département américain du Commerce concluait que le bois d'oeuvre résineux canadien n'était pas subventionné et qu'il n'était donc pas passible de droits compensatoires. C'est un déséquilibre entre l'offre et la demande qui fait baisser les prix du bois et cette situation est à l'origine des graves difficultés qu'éprouvent les producteurs des deux pays. Celles des producteurs américains sont aussi attribuables en partie aux politiques et pratiques en vigueur chez eux, qui restreignent leur capacité de demeurer compétitifs.

Le commerce du bois crée des emplois dans les deux pays. Des restrictions touchant les importations de bois feraient monter les prix de l'habitation aux États-Unis.

Enquête visant l'institution de droits compensatoires sur le poisson

Il s'agit d'une enquête quasi judiciaire touchant des importations de poissons de fond d'une valeur de \$60 millions en 1985.

Le 3 janvier, le département du Commerce prenait une décision provisoire défavorable à l'industrie canadienne en constatant un subventionnement de 6,85 %. Les prestations d'assurance-chômage n'étaient *pas* comprises dans sa liste préliminaire des subventions donnant lieu à des droits compensatoires, mais le département mentionnait qu'il avait besoin de plus d'informations avant de prendre une décision définitive. Les injections de capitaux publics dans la National Sea Products et la Fishery Products International étaient considérées comme conférant des avantages passibles de droits compensatoires, tout comme un certain nombre d'autres programmes fédéraux et provinciaux.

Le département américain du Commerce doit faire une constatation définitive de subventionnement d'ici le 18 mars. S'il constate l'existence d'importantes subventions, la Commission américaine du commerce international (USITC) devra faire une détermination définitive du préjudice d'ici le 2 mai. Si l'une de ces décisions est négative, l'enquête prendra fin.

Le Canada a vigoureusement soutenu que les programmes faisant l'objet de cette enquête ne confèrent pas à l'industrie canadienne d'avantages pouvant justifier des droits compensatoires, et que les difficultés des pêcheurs américains sont attribuables au haut niveau des coûts et à la diminution des stocks de poissons de fond et non pas aux importations canadiennes.

Produits contenant du sucre

Les États-Unis continuent d'appliquer des contingents à certains produits contenant du sucre, ce qui nuit aux producteurs canadiens (leurs pertes commerciales sont évaluées à \$16 millions par année).

L'USITC a soumis au Président un rapport confidentiel comprenant des recommandations de déterminer si des restrictions à l'importation de certains produits contenant du sucre sont nécessaires au bon fonctionnement du programme américain de soutien du prix du sucre. Les résultats du vote de la Commission suggèrent que rien ne justifie le maintien des restrictions frappant de nombreux produits déjà contingentés, et nous nous attendons à ce que les États-Unis agissent rapidement pour assouplir ou abolir les contingents d'importation.

Acier

L'efficacité du programme du Président touchant l'acier est actuellement évaluée, surtout pour savoir si les importations d'acier fini pourraient être réduites à quelque 18,5 % de la consommation apparente. Cet objectif ne sera pas réalisé puisque les États-Unis ont accepté des accords de restriction volontaire plus généreux que ce qu'ils avaient apparemment d'abord envisagé. Il s'exercera des pressions constantes visant la conclusion d'ententes avec les fournisseurs non réglementés, dont le Canada est le plus important.

Les États-Unis n'ont pas demandé au Canada de se lier à un accord de restriction volontaire, et le Canada n'a pas entrepris de restreindre ses exportations, bien que les exportateurs canadiens d'acier soient sensibles au besoin d'agir avec prudence. En 1985, les exportations canadiennes d'acier ont accusé une baisse de 9,5 % par rapport à leurs niveaux de 1984, et la part canadienne du marché américain est passée de 3,2 à 3 %. Le programme du Président voulait que le commerce d'importation se fasse loyalement suivant le libre jeu des forces du marché. Le Canada a acquis sa part du marché américain au moyen de pratiques commerciales loyales.

Les représentants canadiens et américains se sont rencontrés le 13 février à Ottawa pour se consulter sur les développements sur le marché de l'acier. Des réunions similaires ont été tenues le 20 décembre 1984 et le 1^{er} mai 1985.

Amiante

L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) a annoncé une proposition visant à interdire l'utilisation de cinq grands produits de l'amiante et à réduire graduellement toutes les autres utilisations de l'amiante aux États-Unis au cours des dix prochaines années.

La proposition de l'EPA a été publiée le 29 janvier, date qui marque le début de la période d'observations publiques. Après cette période, l'EPA soumettra des règles définitives à l'approbation du Bureau de la gestion et du budget (OMB). Nous estimons que le processus pourrait prendre au moins un an.

Nous préparons et soumettrons aux autorités américaines des observations « techniques » sur la proposition de l'EPA démontrant que les préoccupations touchant les dangers de l'utilisation de l'amiante, que le Canada partage, peuvent être réglées efficacement par une approche d'« utilisation contrôlée ».

Requêtes (clause de sauvegarde) présentées en vertu de la section 201 et affectant le Canada

Ces derniers mois, de très nombreuses requêtes invoquant la section 201 ont été déposées. Quatre de ces requêtes touchent les exportations canadiennes, dont deux (les bardeaux et bardeaux fendus et les fourches de chariots élévateurs) visent principalement les importations depuis le Canada. Une troisième requête (moulages) pourrait affecter pour \$100 millions et plus d'exportations canadiennes, alors qu'une autre (jus de pomme) pourrait affecter pour \$3 millions d'exportations canadiennes aux États-Unis.

Dans les six derniers mois, cinq requêtes (clause de sauvegarde) ont été présentées à l'USITC en vertu de la section 201. Les industries américaines qui demandent que l'on réduise temporairement la concurrence exercée par les importations sont les fabricants et producteurs de bardeaux et de bardeaux fendus, de produits métalliques moulés, de fourches de chariots élévateurs, de rasoirs électriques et de jus de pomme.

Deux de ces cinq requêtes (bardeaux et bardeaux fendus et fourches de chariots élévateurs) visent directement les producteurs canadiens, deux autres (moulages et jus de pomme) affecteront indirectement les exportations canadiennes aux États-Unis, et l'autre (rasoirs électriques) n'a aucune incidence pour le Canada.

—Bardeaux et bardeaux fendus: Vise le Canada; requête déposée le 25 septembre; l'USITC a fait une constatation positive de l'existence d'un préjudice le 26 février. Un vote sur des mesures de réduction des importations devrait être pris vers la mi-mars; \$300 millions d'exportations sont en jeu.

- Rasoirs électriques: Les exportations canadiennes sont négligeables.
- Moulages: Vise les PMA; d'importantes exportations canadiennes sont touchées (\$150 millions), y compris des pièces relevant du Pacte automobile; une constatation de l'existence d'un préjudice devrait être faite vers le 4 avril.
- Jus de pomme: Vise l'Argentine, l'Allemagne de l'Ouest et l'Autriche. Les exportations canadiennes en jeu totalisent seulement \$3 millions ; une constatation de préjudice devrait être faite vers le 1^{er} mai.
- Fourches de chariots élévateurs: Cette requête vise le Canada; notre principal producteur et exportateur serait très durement touché en cas de restrictions commerciales; l'USITC devrait faire une constatation de préjudice vers le 1^{er} juin.

Dans le cas d'une requête présentée en vertu de la section 201, le Président a le pouvoir discrétionnaire d'accepter, de rejeter ou de modifier toute recommandation de l'USITC visant une réduction des importations.

Commerce en matière de défense

Les programmes canado-américains de partage du développement et de la production de matériel de défense se sont révélés deux des arrangements internationaux les plus efficaces pour régler les problèmes économiques associés à la coopération en matière de défense. Depuis plus de 45 ans, le Canada et les États-Unis coopèrent pour ce qui est de leurs besoins au chapitre de la production de matériel de défense. Cette collaboration repose sur des principes qui sont toujours valides, et les modalités établies durant les années 50 et 60 ont permis d'en fixer les grandes règles.

Au Sommet de Québec l'an dernier, le Premier ministre Mulroney et le Président Reagan ont, dans la Déclaration sur la sécurité internationale, renouvelé les arrangements sur le partage du développement et de la production de matériel de défense. Ces arrangements ont donné de bons résultats.

En 1985, nos achats militaires aux États-Unis se sont chiffrés à \$1,99 milliard. Nos ventes aux États-Unis ont augmenté de 20 % par rapport à 1984, pour se chiffrer à \$1,64 milliard, dont environ \$780 millions en sous-contrats. Depuis 1959, nos échanges bilatéraux combinés totalisent environ 25 milliards de dollars canadiens.

Nous devons absolument trouver une solution au problème de la coopération en matière d'armements si nous voulons assurer de façon permanente la défense collective de l'Occident. Les arrangements en place entre le Canada et les États-Unis visent les objectifs suivants, en vue de la défense mutuelle du continent nord-américain:

- i) une plus grande intégration de la production militaire
- ii) une plus grande normalisation du matériel militaire
- iii) une plus grande dispersion des installations de production
- iv) la multiplication des sources d'approvisionnement
- v) l'accroissement des échanges bilatéraux de fournitures et de matériel de défense.

Ces arrangements prévoient le recours à des entrepreneurs principaux et à des sous-traitants des deux côtés de la frontière, pour l'exécution de nos programmes de recherche, de développement et de production dans le secteur de l'industrie de la défense.

On peut citer comme exemples des échanges bilatéraux l'acquisition par le Canada en 1976 d'appareils patrouilleurs à long rayon d'action (Aurora) (contrat de \$1 milliard) et de chasseurs F-18 (\$3,24 milliards). Dans les deux cas, il y a eu d'importantes retombées pour l'industrie canadienne. Pour leur part, les États-Unis ont acheté au Canada des appareils radio AN/GRC 103 (\$500 millions) et des blindés légers (\$700 millions).

Des entreprises canadiennes participent en outre à certains projets de développement conjoints, par exemple le système infrarouge de recherche et de désignation d'objectifs avec la marine américaine, le système automatisé de prévisions météorologiques avec l'aviation américaine, et le système souterrain de surveillance périmétrique avec l'armée américaine.

STATISTIQUES SUR LE COMMERCE

I — ÉCHANGES COMMERCIAUX DU CANADA

A — COMPTE BILATÉRAL DU CANADA AVEC LES ÉTATS-UNIS—

Base de la balance des paiements, en dollars canadiens

Millions de \$ CAN.

	1982	1983	1984	1985	Part en % 1983	Part en % 1984	Part en % 1985	Écart en % 83/82	Écart en % 84/83	Écart en % 85/84
COMPTE COURANT — Non dessaisonné										
Exportations de marchandises	58350	66744	85464	94656	73.5%	76.2%	78.8%	14.4%	28.0%	10.8%
Importations de marchandises	47059	52681	65738	74119	72.0%	71.9%	71.8%	11.9%	24.8%	12.7%
Solde du commerce des marchandises	11291	14063	19726	20537						
Recettes au titre des services	7464	8556	10139	11161				14.6%	18.5%	10.1%
Paiements au titre des services	20284	20750	23296	24721				2.3%	12.3%	6.1%
Solde des opérations au titre des services	-12820	-12194	-13157	-13560						
Transferts nets	159	104	109	155						
SOLDE TOTAL DU COMPTE COURANT	-1369	1973	6679	7133						
COMPTE DE CAPITAL — Non dessaisonné										
Mouvements de capitaux à long terme	1152	-2891	-2773	-3550						
Mouvements de capitaux à court terme	-6168	3505	-700	-3101						
Solde net total des capitaux	-5016	613	-3472	-6651						
SOLDE TOTAL DU COMPTE COURANT ET DU COMPTE DE CAPITAL	-6385	2586	3207	482						

B — COMPTE BILATÉRAL DU CANADA AVEC LES ÉTATS-UNIS—
 Base de la balance des paiements, en dollars américains

	Millions de \$ É.-U.				Part	Part	Part	Écart	Écart	Écart
	1982	1983	1984	1985	en % 1983	en % 1984	en % 1985	en % 83/82	en % 84/83	en % 85/84
COMPTE COURANT — Non dessaisonné										
Exportations de marchandises	47281	54158	66006	69335	73.5%	76.2%	78.8%	14.5%	21.9%	5.0%
Importations de marchandises	38132	42747	50771	54292	72.0%	71.9%	71.8%	12.1%	18.8%	6.9%
Solde du commerce des marchandises	9149	11411	15235	15043	79.4%	95.4%	122.1%			
Recettes au titre des services	6048	6943	7831	8175				14.8%	12.8%	4.4%
Paiements au titre des services	16436	16837	17992	18108				2.4%	6.9%	0.6%
Solde des opérations au titre des services	-10388	-9895	-10161	-9933						
Transferts nets	129	84	84	114						
SOLDE TOTAL DU COMPTE COURANT	-1109	1601	5158	5225						
COMPTE DE CAPITAL — Non dessaisonné										
Mouvements de capitaux à long terme	933	-2346	-2142	-2600						
Mouvements de capitaux à court terme	-4998	2844	-541	-2271						
Solde net total des capitaux	-4065	497	-2681	-4872						
SOLDE TOTAL DU COMPTE COURANT ET DU COMPTE DE CAPITAL	-5174	2098	2477	353						

**C — AUTRES MESURES DU COMMERCE BILATÉRAL ENTRE LE CANADA ET LES
ÉTATS-UNIS — Base des statistiques douanières, en dollars américains**

	Milliards de \$ É.-U.			
EXCÉDENT DU COMMERCE DES MARCHANDISES AVEC LES ÉTATS-UNIS	1982	1983	1984	1985
Statistique Canada	7.9	9.9	12.4	13.4
Département américain du Commerce	12.8	13.9	20.0	22.0
SOLDE APURÉ DU COMMERCE DES MARCHANDISES	9.7	11.7	15.4	n.a.

SOURCE: Statistique Canada; Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, 3^e trimestre 1985, et Le Quotidien du mercredi 12 juin 1985.

NOTE: Les valeurs données pour 1985 sont estimatives.

D — AUTRES PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX DU CANADA

		Millions de dollars				Part	Part	Part	Écart	Écart	Écart
		1982	1983	1984	1985	en %	en %	en %	en %	en %	en %
						1983	1984	1985	83/82	84/83	85/84
i) EXPORTATIONS DE MARCHANDISES VERS											
CEE (10)	\$ CAN	7417	6702	6971	6607	7.4%	6.2%	5.5%	-9.6%	4.0%	-5.2%
	\$ É.-U.	6010	5438	5384	4840				-9.5%	-1.0%	-10.1%
Japon	\$ CAN	4520	4647	5535	5686	5.1%	4.9%	4.7%	2.8%	19.1%	2.7%
	\$ É.-U.	3663	3771	4275	4165				3.0%	13.4%	-2.6%
Autres pays de l'OCDE	\$ CAN	2051	1654	2073	2335	1.8%	1.8%	1.9%	-19.4%	25.3%	12.6%
	\$ É.-U.	1662	1342	1601	1710				-19.2%	19.3%	6.8%
Monde	\$ CAN	84540	90825	112118	120095	100.0%	100.0%	100.0%	7.4%	23.4%	7.1%
	\$ É.-U.	68503	73698	86591	87969				7.6%	17.5%	1.6%
ii) IMPORTATIONS DE MARCHANDISES DE											
CEE (10)	\$ CAN	5691	5820	8148	10150	8.0%	8.9%	9.8%	2.3%	40.0%	24.6%
	\$ É.-U.	4611	4722	6293	7435				2.4%	33.3%	18.1%
Japon	\$ CAN	3552	4351	5475	6056	6.0%	6.0%	5.9%	22.5%	25.8%	10.6%
	\$ É.-U.	2878	3531	4228	4436				22.7%	19.8%	4.9%
Autres pays de l'OCDE	\$ CAN	2180	2098	2334	2919	2.9%	2.6%	2.8%	-3.8%	11.2%	25.1%
	\$ É.-U.	1766	1702	1803	2138				-3.6%	5.9%	18.6%
Monde	\$ CAN	66726	73120	91450	103278	100.0%	100.0%	100.0%	9.6%	25.1%	12.9%
	\$ É.-U.	54069	59331	70629	75650				9.7%	19.0%	7.1%

D — AUTRES PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX DU CANADA—*suite*

		Millions de dollars				Part	Part	Part
		1982	1983	1984	1985	en % 1983	en % 1984	en % 1985
iii) SOLDE DU COMMERCE DES MARCHANDISES AVEC								
CEE (10)	\$ CAN	1726	882	-1177	-3543	5.0%	-5.7%	-21.1%
	\$ É.-U.	1399	716	-909	-2595			
Japon	\$ CAN	968	296	60	-370	1.7%	0.3%	-2.2%
	\$ É.-U.	784	240	46	-271			
Autres pays de l'OCDE	\$ CAN	-129	-444	-261	-584	-2.5%	-1.3%	-3.5%
	\$ É.-U.	-105	-360	-202	-428			
Monde	\$ CAN	17814	17705	20668	16817	100.0%	100.0%	100.0%
	\$ É.-U.	14435	14366	15962	12318			

II — CANADA et ÉTATS-UNIS — SOLDES GLOBAUX DU COMMERCE DES MARCHANDISES ET DU COMPTE COURANT

Millions de dollars

		1982	1983	1984	1985
i)	SOLDE DU COMMERCE DES MARCHANDISES				
	Canada — \$ CAN				
	Base BDP	17814	17705	20668	16817
	Canada — Base des statistiques douanières	16675	15093	16924	14327
	États-Unis — \$ É.-U.				
	Base CAF	-42610	-693841	-123289	-148493
	États-Unis — Base des statistiques douanières	-31677	-57510	-107838	-132143
ii)	SOLDE DU COMPTE COURANT				
	Canada \$ CAN	2665	1686	2553	-2648
	États-Unis \$ É.-U.	-9199	-41563	-107385	

SOURCES: Statistique Canada; Département américain du Commerce.

TAUX DE CHANGE

Valeur du dollar américain en dollar canadien	1.2341	1.2324	1.2948	1.3652
Valeur du dollar canadien en dollar américain	0.8103	0.8114	0.7723	0.7325

III — TOURISME

		Millions de dollars				Part	Part	Part	Écart	Écart	Écart
		1982	1983	1984	1985	en %	en %	en %	en %	en %	en %
A)	COMPTE DES VOYAGES DU CANADA	1982	1983	1984	1985	1983	1984	1985	83/82	84/83	85/84
	i) AVEC TOUS LES PAYS										
	Recettes \$ CAN	3724	3841	4416	4962	100.0%	100.0%	100.0%	3.1%	15.0%	12.4%
	Paievements \$ CAN	5008	6045	6542	7106	100.0%	100.0%	100.0%	20.7%	8.2%	8.6%
	Solde \$ CAN	-1284	-2204	-2126	-2144	100.0%	100.0%	100.0%			
	ii) AVEC LES ÉTATS-UNIS										
	Recettes \$ CAN	2402	2664	3146	3633	69.4%	71.2%	73.2%	10.9%	18.1%	15.5%
	Paievements \$ CAN	3234	3903	3991	4141	64.6%	61.0%	58.3%	20.7%	2.3%	3.8%
	Solde \$ CAN	-832	-1239	-845	-508	56.2%	39.7%	23.7%			
		Milliers									
B)	TOURISTES	1982	1983	1984	1985	1983	1984	1985	83/82	84/83	85/84
	i) TOURISTES ÉTRANGERS AU CANADA										
	De tous les pays milliers	34407	34256	34865		100.0%	100.0%		-0.4%	1.8%	
	Des États-Unis milliers	32432	32480	32978		94.8%	94.6%		0.1%	1.5%	
	ii) TOURISTES CANADIENS À L'ÉTRANGER										
	Vers tous les pays milliers	34811	40731	38795		100.0%	100.0%		17.0%	-4.8%	
	Vers les États-Unis milliers	33322	38979	36783		95.7%	94.8%		17.0%	-5.6%	

SOURCE: Statistique Canada: Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, 67-001, troisième trimestre 1985, et Voyages entre le Canada et autres pays, 66-201, 1984, publié en novembre 1985.

IV — COMPARAISON STATISTIQUE CANADA/ÉTATS-UNIS

		1981	1982	1983	1984	1985
A) Population en milliers	CANADA	24221	24512	24783	25023	25263
	ÉTATS-UNIS	230087	232376	234579	236731	
B) INDICATEURS ÉCONO- MIQUES		Part en %	Part en %	Part en %		
		83/82	84/83	85/84		
PNB réel						
CANADA		3.3%	5.0%	4.5%		
ÉTATS-UNIS		3.4%	6.6%	2.4%		
Revenu disponible réel des particuliers						
CANADA		-0.3%	3.3%	3.8%		
ÉTATS-UNIS		3.2%	5.7%			
Indice des prix à la consom- mation						
CANADA		5.8%	4.4%	4.0%		
ÉTATS-UNIS		3.2%	4.3%	3.6%		

IV — COMPARAISON STATISTIQUE CANADA/ÉTATS-UNIS—*suite*

C) TAUX DE CHÔMAGE	1981	1982	1983	1984	1985
CANADA	7.5%	11.0%	11.0%	11.3%	10.5%
ÉTATS-UNIS	7.6%	9.7%	9.6%	7.5%	7.2%

D) DERNIERS INDICATEURS MENSUELS

Indice des prix à la consommation

CANADA Jan. 86	4.4%
ÉTATS-UNIS Déc. 85	3.8%

Taux de chômage

CANADA Fév. 86	9.8%
ÉTATS-UNIS Déc. 85	6.7%

Taux de change

\$ É.-U. en \$ CAN	1.4125	06/3/86
\$ CAN en \$ É.-U.	0.7080	06/3/86

SOURCES: Statistique Canada, diverses publications
Bureau of Census et Council of Economic Advisers des États-Unis

NOTE: Monnaies nationales

MARS 1986

Pluies acides

La nomination, lors du Sommet de Québec, d'envoyés spéciaux sur les pluies acides (MM. William Davis et Drew Lewis, ex-secrétaire aux Transports) a permis de sortir de l'impasse où étaient tombées les négociations. Le rapport des envoyés spéciaux, publié le 8 janvier 1986, reconnaît que les pluies acides sont un problème transfrontière réel et créé par l'homme et recommande que les États-Unis mettent en oeuvre un programme visant à faire la démonstration commerciale de nouvelles techniques antipollution; que les deux pays appliquent leurs lois actuelles afin de s'attaquer au problème de la pollution atmosphérique transfrontière; que le Premier ministre et le Président gardent la question à leur ordre du jour (sur l'avis conjoint de membres de leur Cabinet); et que soit mis sur pied un groupe consultatif bilatéral sur la question.

Les envoyés spéciaux ne considèrent pas leur rapport comme une réponse au problème des pluies acides, mais comme un moyen permettant aux gouvernements de progresser à nouveau ensemble en vue de régler le problème. En conséquence, le rapport a été rédigé dans l'optique d'indiquer la voie vers de tels progrès.

Les Canadiens s'inquiètent des effets des pluies acides qui endommagent notre environnement et menacent les ressources qui soutiennent une grande partie de notre économie.

Les pluies acides sont un sous-produit de notre mode de vie industriel moderne. Elles se forment lorsque deux polluants courants — l'oxyde de soufre et l'oxyde d'azote — se dégagent dans l'atmosphère. Les pluies acides suivent, souvent sur des centaines de kilomètres, les systèmes météorologiques. Plus longtemps les substances qui les composent restent dans l'atmosphère, plus il y a de risques de transformation chimique des oxydes en sulfates et nitrates producteurs d'acide. Ces polluants acidifiants retombent sur terre avec la pluie, la neige ou la poussière.

En Amérique du Nord, les principales sources d'émissions sulfuriques sont les centrales électriques alimentées au charbon et les fours de fusion des minerais non ferreux. Les principales sources d'oxyde d'azote sont les automobiles et autres véhicules.

Dans l'Est de l'Amérique du Nord, d'importantes régions ont une capacité limitée de neutraliser les polluants acides qui se déposent. Avec le temps, leur capacité de neutraliser devient nulle, entraînant l'acidification des lacs, des cours d'eau et du sol.

Dans l'Est du Canada, la base de ressources (pêche, tourisme et forêts) susceptible d'être touchée par l'acidification procure environ huit pour cent de notre produit national brut.

Dans cette région, les effets des pluies acides sont nombreux et de vaste portée. Par exemple:

- Environ 55 % (39 millions d'hectares) des forêts productives sont situées dans des régions où les précipitations sont acides. Selon les dernières données, les produits de ces forêts ont une valeur de \$14 milliards.
- Environ 85 % des meilleures terres agricoles reçoivent chaque année des quantités de dépôts acides supérieures aux niveaux acceptables.
- Environ 14 000 lacs sont peut-être déjà acidifiés (pH inférieur à 4,7). Environ la moitié des lacs et des rivières situés dans des régions vulnérables (par ex. Muskoka, Haliburton, Sud du Québec et Sud de la Nouvelle-Écosse) où les dépôts de soufre dépassent 20 kg par hectare par an, subissent déjà certains effets biologiques ou chimiques des pluies acides.
- Environ 90 000 emplois sont menacés dans le secteur de la pêche commerciale. En Nouvelle-Écosse, 13 rivières ont perdu leur saumon.
- Toutes les terres forestières et agricoles les plus productives du Nouveau-Brunswick sont situées dans des régions où les précipitations sont acides.

—Les pluies acides continuent d'endommager une grande partie de notre patrimoine architectural, notamment les édifices du Parlement à Ottawa, ceux des assemblées législatives de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse, et les églises de grès caractéristiques des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les données scientifiques prouvent qu'il y a une «masse critique» en ce qui concerne les précipitations acides. Les dommages à l'environnement surviennent lorsque les dépôts acides humides dépassent 20 kilogrammes par hectare par an (18 lbs/acre/an). Si les dépôts peuvent être maintenus en-deçà de ce niveau, les lacs et rivières modérément vulnérables peuvent être protégés.

Durant la décennie allant du début des années 70 au début des années 80, les émissions de SO₂ ont été réduites de plus de 40 % dans l'Est du Canada. Ces efforts visaient à protéger la qualité de l'air ambiant et à réduire le transport de sulfates sur de longues distances. Aux États-Unis, ces émissions ont été réduites d'environ 25 % afin de protéger la qualité de l'air. Par ailleurs, en analysant les données sur les écoulements de 12 rivières de la Nouvelle-Écosse pendant cette période, des savants canadiens ont constaté la diminution prévue de l'acidité des rivières. Ces données confirment la validité des mesures prises par le Canada pour contrôler les pluies acides.

Le programme canadien de lutte contre les pluies acides est axé sur l'objectif de 20 kilogrammes. Pour y parvenir, il faut que l'on réduise d'environ 50 % les émissions totales de SO₂ à l'est de la frontière entre la Saskatchewan et le Manitoba, et que les États-Unis réduisent d'autant les émissions transportées vers notre territoire.

En février 1985, les ministres de l'Environnement du Canada, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve ont convenu de réduire les émissions de SO₂ d'environ 50 % par rapport à 1980 (année de référence), d'ici 1994. En même temps, ils se sont entendus sur une première répartition interprovinciale des réductions.

Tableau résumant les changements antérieurs et prévus dans les émissions totales de SO₂ dans le Centre et l'Est du Canada, par secteur:

ÉMISSIONS D'ANHYDRIDE SULFUREUX

(en milliers de tonnes métriques/an)

	1970	1980	1994
Fonderies	3 810	2 720	1 150
Services publics	470	730	450
Usagers de combustible autres que les services publics	950	580	300
Autres	<u>410</u>	<u>490</u>	<u>400</u>
TOTAL	5 640	4 520	2 300

Les gouvernements provinciaux se préparent à adopter des règlements d'application du nouveau programme. La chose est faite dans le cas des deux provinces émettant le plus de gaz acides, c'est-à-dire le Québec et l'Ontario, qui, ensemble, sont responsables des trois quarts des émissions de SO₂ dans l'Est du Canada.

Résumé des principaux éléments des programmes du Québec et de l'Ontario:

QUÉBEC

Réduction des émissions de SO₂
Limites réglementaires et
dates d'entrée en vigueur

(en milliers de tonnes métriques/an)

	1980	1990
Fonderies	643	340
Usagers de combustible autres que les services publics	307	141
Autres	<u>135</u>	<u>116</u>
TOTAL	1 085	597

ONTARIO

Réduction des émissions de SO₂
Limites réglementaires et
dates d'entrée en vigueur

(en milliers de tonnes métriques/an)

	1980	1994
Fonderies	1 309	365
Services publics	452	175
Autres	<u>433</u>	<u>345</u>
TOTAL	2 194	885

De plus, le gouvernement de l'Ontario prépare un règlement sur les chaudières nouvelles ou modifiées. Ce règlement imposera une limite de teneur en soufre de 1 % au combustible ou, à défaut, l'enlèvement d'une quantité équivalente de SO₂ des gaz de carneau.

Le programme décennal canadien de lutte contre les pluies acides combine des mesures précises de réduction des émissions et la démonstration de nouveaux procédés et techniques antipollution, en particulier pour les fonderies. En collaboration avec les provinces et le secteur privé:

- On a réservé \$25 millions pour partager avec l'industrie les coûts de mise au point et de démonstration de nouveaux procédés et de nouvelles techniques antipollution à l'intention des fonderies de non-ferreux.
- Un montant de \$150 millions a été réservé à la mise en application de ces nouvelles techniques, en partage des frais avec les provinces et l'industrie.
- Le programme fédéral-provincial de recherches scientifiques de \$30 millions est maintenu et vise en partie à contrôler l'efficacité du programme canadien de réduction des émissions.
- On a établi pour les véhicules neufs des limites d'émissions conformes aux normes américaines pour les modèles de 1988.

SOMMET DE QUÉBEC: DÉCLARATION CONJOINTE SUR L'ENVIRONNEMENT

Durant leur tête-à-tête, le Président et le Premier ministre ont discuté assez longuement de questions environnementales et rappelé la coopération vieille de 75 ans entre les deux pays dans ce domaine, comme l'illustrent le Traité sur les eaux limitrophes, l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs et le Traité sur la rivière Skagit et le barrage Ross conclu récemment. Le Président et le Premier ministre se sont dits déterminés à continuer de s'occuper de façon responsable et dans un esprit de coopération des questions environnementales qui touchent les États-Unis et le Canada.

Dans cet esprit de coopération et en reconnaissance du fait que les actions d'un pays intéressent l'autre pays, il a été convenu qu'un envoyé extraordinaire de haut niveau serait nommé par chacun des gouvernements pour examiner la question des pluies acides et faire rapport au Président et au Premier ministre d'ici à leur prochaine rencontre. Les envoyés

- (a) procéderont à des consultations sur les lois et règlements applicables aux polluants que l'on croit être associés aux pluies acides;
- (b) amélioreront la coopération au niveau des efforts de recherche, dont ceux portant sur la technologie des «combustibles propres» et les contrôles imposés aux fonderies;
- (c) chercheront des moyens d'accroître l'échange d'informations scientifiques pertinentes; et
- (d) recenseront les initiatives visant à améliorer l'environnement américain et canadien.

Le Président a annoncé que l'envoyé extraordinaire des États-Unis sera M. Andrew L. Lewis, ex-secrétaire aux Transports.

Le Premier ministre a annoncé que l'envoyé extraordinaire du Canada sera M. William G. Davis, ex-premier ministre de l'Ontario.

COMMUNIQUÉ: RAPPORT SUR LES PLUIES ACIDES, LE 8 JANVIER 1986

L'honorable William G. Davis, C.P., C.R., envoyé spécial du Canada en matière de pluies acides, a présenté aujourd'hui au Premier ministre Brian Mulroney le Rapport conjoint des envoyés spéciaux sur les pluies acides.

Le 18 mars 1985, MM. Davis et Drew Lewis étaient nommés par le Premier ministre Brian Mulroney et le Président Ronald Reagan pour agir comme leurs représentants personnels chargés de revoir la question bilatérale des pluies acides et de présenter des recommandations.

Le rapport conjoint comprend un certain nombre de constatations et de recommandations importantes:

- La constatation que les pluies acides constituent un grave problème environnemental aux États-Unis et au Canada.
- La constatation que les pluies acides constituent un grave problème transfrontalier.
- La constatation qu'il existe un solide lien entre les émissions de gaz acides et les pluies acides.

- Une recommandation proposant que le gouvernement des États-Unis mette en oeuvre un programme quinquennal de \$5 milliards pour faire la démonstration commerciale de techniques anti-pollution. Ces fonds seraient fournis conjointement par le gouvernement fédéral américain et par l'industrie privée. Un jury, qui serait dirigé par un représentant important du Cabinet américain, et auquel le Canada serait représenté, serait chargé de la supervision globale de ce programme de démonstration.
 - Une recommandation proposant que nos deux gouvernements mettent sur pied un groupe consultatif bilatéral sur la pollution atmosphérique transfrontière. Ce groupe permettrait de tenir des discussions et des consultations de premier niveau sur les questions liées à la pollution transfrontière.
 - Une recommandation proposant que le représentant du Cabinet américain à la tête du jury responsable du développement technologique et un représentant du Cabinet canadien agissent à titre de conseillers conjoints auprès du Président et du Premier ministre, lesquels devraient être disposés à intervenir personnellement de temps à autre.
 - Une recommandation proposant que les deux gouvernements passent en revue leurs programmes et leur législation en vigueur pour cerner les possibilités que leur offre la loi de répondre aux préoccupations écologiques que suscite la pollution atmosphérique transfrontière.
- Une recommandation proposant que les organismes envisageant d'apporter aux lois ou aux règlements des changements susceptibles de modifier le mouvement des polluants transfrontières signifient en temps opportun leur intention aux organismes de l'autre pays, par les voies diplomatiques.
- Dans sa lettre d'envoi au Premier ministre, M. Davis félicitait M. Lewis pour sa coopération et sa compréhension pendant leurs discussions. «Reconnaissant les formidables obstacles placés sur notre chemin, M. Lewis et moi-même avons toujours tenté d'éviter les initiatives sensationnelles mais impraticables. Nous avons plutôt décidé de rechercher des domaines où des progrès réels pourraient être faits et où nos positions nationales respectives pourraient être rapprochées.»

**LETTRE DE L'HONORABLE
WILLIAM DAVIS, ENVOYÉ
SPÉCIAL EN MATIÈRE DE
PLUIES ACIDES, AU
PREMIER MINISTRE,
LE 8 JANVIER 1986**

Monsieur le Premier ministre,

Ce fut pour moi un honneur de servir comme envoyé spécial du Canada en matière de pluies acides depuis ma nomination le 18 mars 1985. Je suis heureux de vous faire parvenir le Rapport conjoint des envoyés spéciaux sur les pluies acides, préparé par mon collègue américain, M. Drew Lewis, et moi-même. Il contient nos constatations et nos recommandations.

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter M. Lewis pour sa coopération pendant le cours de nos discussions. J'ai trouvé en lui un homme franc et compréhensif, un porte-parole représentant bien la position de son pays, et une personne sympathique aux vues du Canada. Les progrès que nous avons réalisés sont grandement attribuables à son énergie et à son enthousiasme, ainsi qu'à son vif engagement personnel de faire progresser cette entreprise, comme le souhaitait son Président.

J'étais moi aussi vivement conscient de l'importance que vous attachez à la question que nous avons étudiée, et à l'expérience dans les relations canado-américaines que représentait notre tâche conjointe. Reconnaissant les formidables obstacles placés sur notre chemin, M. Lewis et moi-même avons toujours tenté d'éviter les initiatives sensationnelles mais impraticables. Nous avons plutôt décidé de rechercher les domaines où des progrès réels pourraient être faits et où nos positions nationales respectives pourraient être rapprochées.

Dans cet esprit, nous avons réalisé des progrès sur un certain nombre de fronts, que j'aimerais mentionner brièvement:

- Notre rapport constitue un énoncé conjoint s'appuyant sur notre relation environnementale bilatérale et sur nos obligations conventionnelles, ainsi que sur les engagements et pratiques coopératives qui en découlent. Un tel énoncé devrait contribuer à faciliter le règlement bilatéral de cette question.
- M. Lewis a accepté de déclarer en termes clairs et non équivoques que les pluies acides sont un grave problème environnemental qui, provoqué par l'homme, doit être réglé urgemment. Il accepte le consensus scientifique voulant qu'il y ait un solide lien entre les émissions de gaz acides et les pluies acides. Il convient également que les pluies acides sont un sérieux problème transfrontalier.

- Compte tenu des grandes difficultés à parvenir à un consensus aux États-Unis sur le contrôle des pluies acides, la proposition d'innovation technologique de \$5 milliards devrait contribuer grandement à amener un tel consensus. Cette proposition, à l'instar du programme canadien de techniques touchant les fonderies, cherche à réduire les obstacles socio-économiques à la mise en application d'un bon programme de réduction de la pollution. Elle devrait également permettre, sur le court terme, certaines réductions dans les émissions atmosphériques américaines qui affectent les écosystèmes canadiens.
- Les recommandations traitant des lois et règlements nationaux soulignent le fait que les mesures nationales peuvent avoir des effets transfrontaliers qui devraient être pris en compte.
- Les constatations et recommandations touchant la consultation bilatérale fournissent plusieurs moyens de renforcer ce qui doit être un dialogue bilatéral permanent et de préparer des terrains d'entente.

Notre nomination comme envoyés spéciaux est survenue à un moment où nos deux nations étaient parvenues à une impasse sur la question de la pollution atmosphérique transfrontière, et plus particulièrement sur celle des pluies acides. Cette impasse reflétait des différences fondamentales dans la façon dont le problème est perçu. Avec ces nominations, les deux gouvernements ont pris une première grande mesure pour régler cette question vitale aux plans environnemental et diplomatique. Pendant nos neuf mois de discussions et d'études, je crois que M. Lewis et moi-même avons coopéré dans un esprit de réalisme et d'ouverture.

Il me semble maintenant impérieux que les gouvernements poursuivent le processus entamé en mars dernier. Vous noterez que plusieurs de nos recommandations touchent directement ce point. Par le biais des mécanismes que nous avons proposés, le Canada et les États-Unis devraient pouvoir poursuivre les consultations sur les éléments du problème qui, bien que soulevés et pleinement discutés pendant notre mandat, restent encore sans solution. J'ai espoir que le nouvel esprit de coopération bilatérale que M. Lewis et moi-même avons tenté de refléter permettra d'élargir sensiblement le terrain d'entente commune.

Il me semble qu'il y a un domaine où des progrès sont essentiels du point de vue canadien. Maintenant que notre propre programme de réduction des pluies acides est appliqué, il est plus important que jamais que nos amis américains montrent de façon concrète qu'ils sont eux aussi prêts à prendre des mesures pour réduire la pollution transfrontalière. Je me réjouis de l'insistance mise sur l'importance de financer les projets les plus susceptibles de réduire les émissions et d'atténuer ainsi à court terme leurs effets sur l'environnement canadien.

Pendant notre étude, M. Lewis et moi-même nous sommes familiarisés avec les règlements de nos pays touchant la salubrité de l'air. Pendant le processus, il a été porté à mon attention que les États-Unis pourraient prendre, sans avoir à adopter de nouvelle loi, d'autres mesures modestes mais significatives pour contrôler les émissions de polluants qui contribuent à la pollution transfrontière, et par conséquent aux dommages au Canada. Le Clean Air Act des États-Unis comporte déjà plusieurs dispositions qui pourraient former la base de nouvelles mesures américaines. Je serai heureux de fournir plus de détails sur ces dispositions et sur la façon dont elles pourraient être appliquées si le gouvernement canadien veut poursuivre cette voie avec les États-Unis.

Je devrais également mentionner une question connexe. La partie de notre rapport qui tente de donner le point de vue du gouvernement américain fait justement valoir que les obstacles à la prise de mesures dans ce pays seraient réduits si on disposait de techniques meilleures et moins onéreuses de brûler proprement le charbon. Ce qui mène à l'une de nos grandes recommandations, et c'est un point de vue que je partage. Mais je crois que, même sans l'introduction de nouvelles technologies, il existe des moyens éprouvés de réduire sensiblement les émissions transfrontalières à un coût modéré. De mes discussions avec des Canadiens, je sors convaincu que des progrès dans ce domaine seraient applaudis au Canada comme constituant une étape des plus importantes et une nette démonstration de l'efficacité du resserrement des liens bilatéraux que votre gouvernement s'efforce d'obtenir.

Votre but ultime, à ce qu'il me semble, devrait être de négocier avec les États-Unis un accord bilatéral sur la pollution atmosphérique transfrontière, y compris un programme de réduction des émissions doté d'un échéancier raisonnable. Une telle mesure serait conforme à la tradition que nous avons de régler nos grands problèmes environnementaux bilatéraux, et assurerait que des mesures efficaces et équilibrées sont prises dans les deux pays pour régler ce problème commun.

Je vous remercie de cette possibilité qui m'a été donnée de représenter le Canada dans une entreprise aussi importante, et d'aider nos deux pays à prendre les premières mesures en vue de régler ce problème environnemental des plus sérieux.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

William G. Davis

**LETTRE DE M. DREW
LEWIS, ENVOYÉ SPÉCIAL
EN MATIÈRE DE PLUIES
ACIDES, AU PRÉSIDENT
REAGAN, LE 8 JANVIER 1986**

Monsieur le Président,

J'ai eu dans les neuf derniers mois l'honneur et le plaisir d'être votre envoyé spécial en matière de pluies acides. Cette nomination m'a donné la possibilité de rencontrer l'envoyé spécial du Canada, William Davis, et de collaborer avec lui. J'ai découvert en lui un homme d'une grande connaissance et d'un bon jugement. Ses efforts en tant que partenaire et qu'homme politique canadien ont été extraordinaires.

Nous avons discuté des pluies acides avec des scientifiques, des politiciens, des gens d'affaires et des citoyens intéressés des deux côtés de la frontière, et nous avons tenté de le faire avec un point de vue nouveau. Nous avons revu les dernières données techniques et scientifiques concernant les causes et les effets du phénomène. Cette intense expérience pratique n'a pas fait de nous des experts, mais je crois que nous avons une idée très nette des grandes incidences environnementales et politiques du phénomène des pluies acides, étant donné surtout qu'elles touchent l'amitié qui a toujours existé entre les États-Unis et le Canada.

Monsieur le Président, il ne devrait pas y avoir de doute que des polluants acides sont transportés par l'atmosphère et qu'ils traversent la frontière canado-américaine. Cette pollution atmosphérique transfrontière cause de sérieuses préoccupations environnementales dans les deux pays en raison de la valeur écologique, économique et culturelle des ressources mises en péril. Les Canadiens sont tout particulièrement préoccupés, parce qu'ils croient que la richesse de leurs lacs est menacée par une pollution atmosphérique sur laquelle ils n'ont aucun contrôle. En fait, le sérieux des préoccupations canadiennes concernant les pluies acides et la mesure dans laquelle les Canadiens croient que les États-Unis sont partiellement responsables des problèmes au Canada sont deux des choses les plus importantes que j'ai apprises pendant mon mandat d'envoyé spécial.

Mais j'ai aussi appris qu'il existe une grande incertitude touchant l'étendue et la nature de l'actuel problème des pluies acides. Nous ne connaissons pas très bien l'ampleur et l'importance des pertes écologiques et économiques que nous subissons. Nous ne connaissons pas les dommages qui pourraient résulter d'un maintien des émissions à leur niveau actuel. Ces incertitudes font qu'il est encore plus difficile d'évaluer avec confiance le niveau de réduction qui aiderait à protéger les ressources menacées dans l'un ou l'autre pays.

Le rapport que je vous soumetts aujourd'hui et les recommandations qu'il contient reflètent ce que nous savons et ce que nous ne savons pas sur les pluies acides. Le sérieux de ce problème qui affecte nos relations diplomatiques avec le Canada nous dicte d'agir; les effets incertains et les coûts élevés de mesures de réduction nous dictent d'agir prudemment.

Ces recommandations ne se veulent pas une solution définitive au problème bilatéral des pluies acides. Nos deux nations doivent continuer à discuter et à travailler ensemble, et nos politiques nationales respectives devront continuer d'évoluer. Les recommandations que nous présentons aujourd'hui visent à favoriser les actions et le dialogue bilatéral fructueux qui sont essentiels à toute solution finale.

Monsieur le Président, les envoyés spéciaux présentent aujourd'hui à leurs gouvernements respectifs un rapport et un ensemble de recommandations qui, nous le croyons, représentent une contribution concrète et substantielle au règlement d'une question difficile et complexe. Si vous acceptez nos recommandations, je crois qu'elles devraient être intégrées à la politique officielle américaine sur les pluies acides, qui est déjà appliquée par le biais de l'Agence de protection de l'environnement.

J'espère que ces recommandations seront acceptées et appliquées dans l'esprit de compréhension mutuelle et de coopération dans lequel elles ont été préparées. L'héritage que se partagent nos deux pays aux plans politique, économique et environnemental est si important que nous ne pouvons pas ne pas donner suite à cette initiative.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir donné cette possibilité de vous servir.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Drew Lewis

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE BRIAN MULRONEY AU SUJET DU RAPPORT DES ENVOYÉS SPÉCIAUX SUR LES PLUIES ACIDES, LE 9 JANVIER 1986

Je voudrais remercier l'honorable William Davis et son homologue Drew Lewis pour le travail exceptionnel qu'ils ont accompli.

Le rapport et ses recommandations constituent un important changement de cap par rapport aux positions adoptées lors des discussions antérieures avec l'Administration américaine. Les recommandations formulées comprennent d'importantes propositions concrètes quant aux moyens de faire échec à ce problème transfrontalier.

Les recommandations définissent également le mécanisme — un comité bilatéral formé de hauts représentants du Cabinet — qui pourrait permettre de réaliser des progrès constants à l'avenir et, espérons-le, d'apporter un jour une solution définitive à ce problème.

Cette question cruciale a été considérablement négligée au cours des cinq dernières années. Les actions entreprises par le gouvernement canadien sur son territoire l'ont ramenée au centre de l'arène politique où elle sera finalement résolue.

Le rapport et les recommandations qu'il contient constituent un pas important dans cette direction, quoique notre objectif doit être de parvenir à un accord bilatéral qui apportera une solution définitive à ce problème.

Je me propose de faire de la question des pluies acides un des points prioritaires de l'ordre du jour de la rencontre que j'aurai avec le Président Reagan au mois de mars.

**DÉCLARATION DU
PRÉSIDENT REAGAN
CONCERNANT LE RAPPORT
SUR LES PLUIES ACIDES,
LE 8 JANVIER 1986**

Le printemps dernier à Québec, le Premier ministre canadien Brian Mulroney et moi-même avons désigné des envoyés spéciaux pour étudier la question des pluies acides — Drew Lewis pour les États-Unis et William Davis pour le Canada. Ce matin, j'ai reçu leur rapport de Drew Lewis.

Je suis heureux que Drew et Bill aient achevé cette importante étape. Ils ont travaillé d'arrache-pied pour étudier le sérieux problème des pluies acides. Leurs efforts constituent un développement très positif dans la coopération canado-américaine.

Ce rapport représente un véritable effort des États-Unis et du Canada pour régler une importante question environnementale, et montre bien ce qui peut être accompli dans l'esprit de la coopération canado-américaine.

Nous étudierons attentivement le rapport et ses recommandations. Je compte bien discuter plus avant de la question lorsque je rencontrerai le Premier ministre Mulroney ici en mars, alors que nous nous pencherons encore une fois sur cette question qui soulève un si grand intérêt dans nos deux pays.

Relations canado-américaines en matière de défense

Les relations canado-américaines en matière de défense ont suivi une évolution différente de celle des liens étroits que deux siècles de voisinage ont tissés dans d'autres domaines. L'amitié nouée sur le front au cours de la Première Guerre mondiale a enclenché le processus, mais ce n'est qu'après les événements survenus en Europe et en Extrême-Orient dans les années 30, qui ont relancé une fois encore la menace de guerre, que nous avons commencé à envisager la possibilité d'une collaboration plus étroite en matière de défense. C'est ainsi que le Premier ministre Mackenzie King et le Président Franklin Roosevelt se sont rencontrés en 1940 à Ogdensburg (New York) et ont émis subséquemment la Déclaration d'Ogdensburg, qui créait la Commission permanente canado-américaine de défense, groupe consultatif chargé de coordonner la défense par les deux pays de la partie nord du continent. Une autre rencontre en 1941 entre les deux chefs de gouvernement a donné la Déclaration de Hyde Park sur la coopération en matière de production de matériel de guerre.

La Commission permanente existe toujours et continue d'agir en tant que groupe consultatif de haut niveau. Depuis la fin des années 40, elle a participé, d'une façon ou d'une autre, à tous les principaux éléments de l'infrastructure commune de défense de l'Amérique du Nord. En 1946, elle était complétée par la création du Comité canado-américain de coopération militaire (CCACM), qui sert d'organisme principal pour la planification commune de la défense.

Aux activités de coordination menées par la Commission permanente et le Comité, est venue s'ajouter une série d'accords et d'arrangements connus collectivement sous le nom d'Arrangements sur le partage du développement et de la production de matériel de défense, qui ont eu pour effet d'intégrer le Canada à la grande base industrielle de défense de l'Amérique du Nord. En termes simples, cela signifie que les industries canadiennes et américaines de défense peuvent se faire concurrence sur une base plus ou moins égale dans l'ensemble du marché nord-américain. Cela a permis au Canada, malgré sa population beaucoup plus réduite, de garder au pays des compétences qui auraient pu autrement être perdues.

Avant d'exposer brièvement ce que sont les intérêts actuels et futurs du Canada en matière de défense, il est bon de rappeler que le Canada a à l'heure actuelle deux obligations contractuelles en matière de défense: le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

OTAN

En ce qui a trait à l'OTAN, notre principal défi consiste à accroître la capacité et la disponibilité de nos effectifs en Europe. Nos principales obligations consistent à fournir un Groupe-brigade canadien transportable par air et par mer (GBCTAM) pour assurer la défense de la Norvège en temps de crise, une brigade mécanisée basée à Lahr et des troupes capables, au besoin, de se déployer rapidement en Europe. Le Canada dispose également de trois escadrilles de chasse basées à Baden-Soellingen; deux autres escadrilles de chasse à intervention rapide ont été désignées pour être déployées auprès des Forces canadiennes en Europe en cas d'urgence.

Le Canada devra au cours des prochaines années accroître ses effectifs et moderniser ses équipements afin que ses forces en Europe soient constamment sur un pied d'alerte, tout en veillant à ce que les dépenses que cela entraîne respectent le plan gouvernemental de réduction du déficit. En raison des pressions que la contribution des États-Unis à l'OTAN exerce sur les effectifs militaires de ce pays, la participation du Canada à l'OTAN est aussi importante pour les Américains que notre coopération en matière de défense de l'Amérique du Nord.

NORAD

Le premier point à l'ordre du jour à l'heure actuelle est le renouvellement de l'accord lui-même. Depuis 1958, le NORAD a donné au Canada et aux États-Unis une structure de commandement intégrée qui permet de détecter rapidement les attaques aériennes et les attaques de missiles balistiques, et d'assurer la défense aérienne et la surveillance de l'espace. Cette structure bilatérale de commandement et de contrôle a nécessité, au chapitre de la planification militaire, un effort de coordination qui n'a probablement pas d'égal ailleurs dans le monde.

Le développement le plus important à l'heure actuelle dans le cadre du NORAD est la modernisation des systèmes de défense aérienne de l'Amérique du Nord, dont un volet important est le Système d'alerte du Nord, qui consiste en un réseau de radars modernisés à travers le Nord du Canada et l'Alaska, convenu au Sommet de Québec en mars dernier.

Maintien de la paix

Enfin, l'examen des relations de défense du Canada avec les États-Unis ou avec le reste du monde ne saurait être complet sans un mot sur les opérations de maintien de la paix. La politique du Canada en matière de sécurité a toujours été fondée sur une approche équilibrée entre la dissuasion, le contrôle des armements et le désarmement, et la recherche de solutions pacifiques aux différends. La présence de forces canadiennes de maintien de la paix dans nombre des points chauds du globe a constitué une contribution importante à ce dernier élément. Le Canada a participé à toutes les missions de maintien de la paix ou d'observation des Nations Unies, à l'exception d'une, et à trois autres missions en dehors du cadre des Nations Unies. À l'heure actuelle, les forces canadiennes participent à deux opérations des Nations Unies au Moyen-Orient, à savoir l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) sur les hauteurs du Golan. En outre, le Canada continue de fournir un bataillon à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre.

Après la signature du Traité de paix de 1979 entre l'Égypte et Israël, les Nations Unies n'étaient pas en mesure de fournir une force de maintien de la paix. Une organisation connue sous le nom de Force multinationale et d'observateurs (FMO) a alors été créée par les parties, avec l'aide des États-Unis, pour assurer le respect des dispositions du Traité. La FMO est basée dans la péninsule égyptienne du Sinaï. En juin 1985, à la demande de l'Égypte et d'Israël, le Canada a accepté de fournir à la FMO jusqu'à 140 militaires et 9 hélicoptères non armés. Le rôle de ces effectifs comprend le transport des observateurs pour les aider dans leurs tâches de vérification, l'évacuation pour des raisons médicales et la recherche et le sauvetage, selon les besoins.

**DÉCLARATION SUR
L'INITIATIVE DE DÉFENSE
STRATÉGIQUE (IDS), FAITE
PAR LE PREMIER MINISTRE
À OTTAWA LE SAMEDI
7 SEPTEMBRE 1985**

Le 26 mars (1985), les États-Unis invitaient le Canada et d'autres pays amis à participer directement aux activités de recherche entreprises dans le cadre de l'Initiative de défense stratégique.

Après un examen attentif et détaillé de cette question, le gouvernement canadien en est venu à la conclusion que les politiques et les priorités du Canada ne justifient pas un effort de gouvernement à gouvernement à l'appui de la recherche effectuée dans le cadre de l'IDS. Même si le Canada ne compte pas participer de gouvernement à gouvernement au programme de recherche de l'IDS, les institutions et entreprises privées intéressées à y prendre part continueront de pouvoir le faire.

Comme ce gouvernement l'a déjà déclaré à la Chambre des communes le 21 janvier dernier, par la voix du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous estimons que le programme de recherche poursuivi par les États-Unis dans le cadre de l'IDS est à la fois conforme au Traité sur les missiles antimissiles et prudent, compte tenu des progrès importants accomplis par les Soviétiques relativement à la recherche et au déploiement du seul système antimissile qui existe dans le monde.

J'ai communiqué cette décision au Président des États-Unis aujourd'hui, et j'ai informé de notre position. J'en avais, bien sûr, discuté auparavant avec le Conseil des ministres et mes collègues du Caucus. C'est là notre position sur cette question particulière.

Allocution du Premier ministre devant le Groupe consultatif sur les affaires du désarmement et du contrôle des armements, Ottawa, le 31 octobre 1985.

Nous pensons souvent à la poursuite de la paix en termes de réunions et de sommets, de négociations et d'accords. Pourtant, ce sont là des instruments, non des buts, ce sont des moyens et non des fins. L'objet insaisissable de notre quête, c'est l'instauration d'un climat propice à une sécurité durable. La sécurité pour l'avenir, autant que pour aujourd'hui. Et la sécurité pour tous, non seulement pour quelques-uns.

Le Canada n'est pas neutre et ne le sera jamais dans la lutte entre la liberté et le totalitarisme. Il est membre de l'Alliance occidentale et il l'est par choix, non par la force des choses. C'est une alliance qui suppose un engagement militaire et une solidarité politique.

C'est aussi une alliance qui repose sur la consultation et le consensus. Faute de consensus, les Alliés seraient incapables de soutenir un véritable effort militaire.

Mais il faut travailler sans cesse pour obtenir le droit d'être entendu, un droit que le Canada est en voie d'obtenir.

Le désarmement et le contrôle des armements ont leur place aux côtés de l'effort de défense, du maintien de la paix et du règlement des conflits. Ce sont tous là des éléments essentiels de la démarche canadienne à l'égard de la paix et de la sécurité internationales. Aucun d'eux ne peut être négligé si nous voulons préserver la souveraineté et l'indépendance du Canada.

Le monde entier doit se rendre compte que le contrôle des armements fait partie d'une saine politique de sécurité nationale, mais qu'il ne peut s'y substituer entièrement. La sécurité envisagée avec sagesse ne peut négliger les vertus du contrôle des armements, tout comme ce dernier ne peut faire fi des exigences de la sécurité nationale. Il serait vain de considérer l'un au détriment de l'autre; il est impérieux de les considérer tous deux à la fois.

Les décisions que notre gouvernement a prises ont toutes visé d'abord et avant tout à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde et, par le fait même, au Canada. Ces décisions n'ont pas été faciles à prendre. Les choix ont été parfois pénibles. Nous avons décidé, par exemple, que le Canada doit avoir les moyens d'assurer l'accès aux eaux de l'Arctique afin de favoriser le développement de cette région, de telle sorte qu'il y ait toujours surveillance effective de tout le territoire canadien.

Nous avons décidé de renforcer notre présence militaire en Europe pour contribuer davantage à la défense collective de l'Alliance et à la dissuasion de toute agression militaire. En consolidant les moyens de dissuasion conventionnels de l'OTAN, nous deviendrons moins dépendants des armes nucléaires, objectif que nous visons tous, j'en suis certain.

Nous avons aussi, plus tôt cette année, signé un accord avec les États-Unis en vue de moderniser les systèmes d'alerte radar installés au Canada, afin de respecter nos obligations en ce qui concerne la défense de l'Amérique du Nord. Nous avons décidé de participer à la force de maintien de la paix dans le Sinaï pour aider à préserver la paix entre l'Égypte et Israël et créer un climat où les blessures qui déchirent cette partie du monde auront quelque chance de se cicatriser.

Enfin, comme vous le savez tous, notre gouvernement s'est dit fermement convaincu en janvier de cette année que la recherche relative à l'Initiative de défense stratégique était l'expression d'une prudente sagesse, étant donné que l'URSS se livre déjà à des recherches semblables. Nous sommes toujours de cet avis.

Ceci dit, nous avons décidé en septembre que nous ne participerions pas à l'IDS sur la base d'une coopération de gouvernement à gouvernement. Nous avons jugé en effet que nos priorités gouvernementales portaient davantage sur la technologie de la vérification dans l'espace extra-atmosphérique que sur des études de faisabilité de systèmes d'armes basés dans l'espace.

À la base de toutes ces décisions, il y avait chez nous une ferme volonté de voir un Canada fort et indépendant travailler de concert avec d'autres pays dans l'intérêt de notre sécurité à tous.

En ce qui concerne plus précisément le désarmement et le contrôle des armements, notre gouvernement s'est fixé six objectifs précis:

- la négociation de réductions radicales des forces nucléaires et le renforcement de la stabilité stratégique;
- le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire;
- la négociation d'une interdiction globale des armes chimiques;
- l'appui du Traité sur l'interdiction absolue des essais nucléaires;
- la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique;
- et l'instauration de la confiance nécessaire pour faciliter la réduction des effectifs militaires en Europe et ailleurs.

Sans l'assurance que les cosignataires d'un accord de contrôle des armements respectent effectivement leurs obligations, la raison d'être de l'accord, et par voie de conséquence le processus même du contrôle des armements, sont discrédités. La vérification n'est pas une fin en soi. La vérification renforce la confiance des parties. Ce faisant, elle crée un sentiment de prévisibilité. Et la prévisibilité est l'un des résultats les plus souhaitables d'un contrôle efficace des armements.

Je me suis appliqué pour ma part à établir des voies de communication avec des dirigeants de l'Est comme de l'Ouest, afin de faciliter un échange de vues et de faire connaître les préoccupations et les suggestions pratiques du Canada. Le mois dernier, j'ai écrit au secrétaire général Gorbatchev pour lui faire part des opinions et des priorités du Canada en ce qui concerne le désarmement et le contrôle des armements. J'ai eu, bien sûr, des contacts fréquents avec le président Reagan pour discuter de toutes sortes de questions internationales. La semaine dernière à New York, j'ai eu le plaisir de participer à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Sommet qu'il avait convoquée pour discuter de sa rencontre prochaine avec le numéro un soviétique.

Il y a maintenant six ans que les dirigeants des États-Unis et de l'URSS se sont rencontrés pour la dernière fois. C'est un intervalle beaucoup trop long dans un monde où l'on ne peut se permettre de négliger les tensions entre les superpuissances. Il serait préférable de régulariser la tenue de sommets entre l'Est et l'Ouest; il serait préférable que les dirigeants des États-Unis et de l'URSS se rencontrent, peut-être chaque année, pour discuter de problèmes et de sujets d'intérêt commun.

Documents de référence

LE SOMMET DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Le Président Reagan et le Premier ministre Mulroney se sont rencontrés les 17 et 18 mars à Québec, où ils ont eu trois séances de discussions. Les principaux résultats de cette visite sont les suivants:

- déclaration sur le commerce reflétant la ferme volonté politique des deux dirigeants d'établir un climat commercial plus sûr et plus prévisible. Ceux-ci ont tout particulièrement:
 - promis de mettre un terme au protectionnisme qui entrave le commerce transfrontière des biens et des services;
 - adopté des mesures visant à élargir l'accès de l'un aux marchés de l'autre et annoncé la création d'un programme visant à envisager d'autres moyens de faciliter et d'accroître le commerce et les investissements;
 - réitéré leur engagement en faveur d'un système commercial multilatéral fort;
- entente sur la nomination d'envoyés extraordinaires chargés des pluies acides; munis d'un mandat convenu, ils feront rapport au Président et au Premier ministre d'ici leur prochaine rencontre;
- déclaration sur la sécurité internationale revitalisant l'association des deux pays au chapitre de la défense, y compris les arrangements sur le partage du développement et de la production de défense, et engageant les deux parties à se consulter au sujet des questions relatives à la sécurité et au contrôle des armements;
- accord sur la modernisation de la défense aérienne de l'Amérique du Nord et le Système d'alerte du Nord;
- échange des instruments de ratification du nouveau traité destiné à reconstituer les stocks de saumon sur la côte ouest;

- signature d'un Traité d'entraide en matière pénale visant à lutter contre les activités criminelles internationales dans le respect de la souveraineté de chacune des deux parties.

Le Premier ministre a annoncé au Président que le Canada acceptait l'invitation des États-Unis à participer au projet de station spatiale.

Au cours de leurs entretiens, les dirigeants ont abordé d'autres questions bilatérales dont les relations canado-américaines, des questions économiques, et l'amélioration de l'accès du Canada au marché américain de la défense et de l'industrie spatiale.

Ils ont en outre parlé de la crise en Afrique, des droits de l'homme, des relations Est-Ouest, y compris la visite qu'a effectuée le Premier ministre à Moscou à l'occasion des obsèques du Président Tchernenko, des négociations de Genève, de la situation économique mondiale et des préparatifs en vue du Sommet de Bonn.

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE DU CANADA ET DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LE COMMERCE DES BIENS ET SERVICES

Nous donnons aujourd'hui le coup d'envoi à un effort conjoint visant à établir un climat de prévisibilité et de confiance plus grandes pour permettre aux Canadiens et aux Américains de planifier, d'investir, de se développer et de se livrer concurrence plus efficacement entre eux et sur les marchés extérieurs.

Nous sommes convaincus que l'instauration d'un climat plus sûr et plus propice à nos relations commerciales bilatérales favorisera, sur le marché, une production et une distribution plus rationnelles et concurrentielles des biens et des services.

Nous continuons de souscrire aux principes du système commercial multilatéral enchâssé dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en tant que pierre d'angle de nos politiques commerciales respectives. Nous avons la ferme intention de faire montre de la volonté politique voulue pour améliorer le fonctionnement du système multilatéral de libre marché, et pour renforcer et étendre les règles gouvernant le commerce international.

Nous travaillerons conjointement à renforcer l'efficacité des règles du GATT et à établir de nouvelles règles de discipline. Nous invitons toutes les nations à se joindre à nous pour mettre sur pied cet été un comité préparatoire en prévision de la nouvelle série de Négociations commerciales multilatérales, pour veiller à ce que les négociations s'ouvrent au début de 1986.

Selon nous, le défi qui se pose à nos deux pays consiste à fortifier notre relation économique unique. Misant sur le fait que nous avons réussi à résoudre un certain nombre de différends, nous entendons obtenir des réalisations durables qui montreront aux autres nations comment deux sociétés modernes peuvent travailler en harmonie.

Nous avons aujourd'hui convenu d'accorder la plus haute priorité à la recherche de moyens mutuellement acceptables de réduire et d'éliminer les barrières commerciales existantes de façon à maintenir et à faciliter le flux des échanges et des investissements.

Comme première étape, nous nous engageons à mettre fin au protectionnisme pour ce qui touche le commerce des biens et services entre nos deux pays.

Nous avons demandé à l'ambassadeur Brock, délégué commercial général des États-Unis, et à l'honorable James Kelleher, ministre du Commerce extérieur, d'établir immédiatement un mécanisme bilatéral pour recenser toutes les possibilités de réduire et d'éliminer les barrières commerciales existantes, et de nous faire rapport dans les six mois qui viennent.

Nous avons également donné instruction que des mesures soient prises dans les douze prochains mois pour régler des entraves spécifiques au commerce, d'une manière conforme à nos obligations internationales et à nos prescriptions législatives. Ces mesures feront l'objet d'une consultation pleine et entière avec le secteur privé et les autres paliers de gouvernement et porteront initialement sur les points suivants:

- le traitement national, sur une base contractuelle, équitable et mutuellement avantageuse, pour ce qui concerne les programmes de financement et d'achat du gouvernement;
- la normalisation, réduction ou simplification des prescriptions réglementaires qui faciliteraient le commerce des biens et services;
- la modification de l'Accord de transport aérien entre le Canada et les États-Unis en vue de faciliter les voyages et le commerce transfrontière en élargissant le nombre de services offerts et en réduisant les obstacles à l'introduction de nouveaux services novateurs et concurrentiels;
- le renforcement de notre approche du commerce de l'énergie entre le Canada et les États-Unis en réduisant les restrictions, particulièrement celles qui touchent les importations et les exportations de pétrole, ainsi qu'en maintenant et en élargissant l'accès réciproque à nos marchés énergétiques, notamment pour ce qui est du pétrole, du gaz naturel, de l'électricité et du charbon;
- l'amélioration de l'accès des exportateurs aux marchés de part et d'autre de la frontière par la réduction des barrières tarifaires;
- la facilitation des voyages d'affaires et de commerce;

- l'élimination ou la réduction des barrières tarifaires ou non tarifaires qui frappent le commerce des biens et des services connexes dans le domaine de la haute technologie, comme les ordinateurs, l'échange de données et les techniques de conception et de fabrication assistées par ordinateur; et
- la coopération en vue de protéger les droits de propriété intellectuelle contre le commerce des contrefaçons et d'autres infractions au droit d'auteur et au droit des brevets.

Nous demandons instamment à nos secteurs privés respectifs d'élargir leurs contacts et de continuer d'offrir des conseils sur l'avenir de nos relations commerciales.

Nous avons confiance que ces engagements faciliteront le flux des échanges et des investissements entre nos deux pays et serviront de catalyseurs à une coopération internationale plus grande.

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE DU CANADA ET DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Nous sommes des voisins et des alliés, unis dans la défense et la promotion de la paix et de la liberté. La sécurité du Canada et celle des États-Unis sont inextricablement liées.

À Québec, nous nous sommes engagés à revitaliser l'association de défense et de sécurité qui existe entre nos deux pays. Pour renforcer la dissuasion et diminuer le risque posé par la menace d'une attaque nucléaire, nous avons convenu de renforcer la défense du continent, notamment en participant de façon conjointe au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord. C'est pourquoi nous avons conclu un accord visant à moderniser le Système de surveillance et d'alerte pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Nous avons convenu que, dans le cadre de l'exécution de ce programme, nous nous laisserons guider — comme c'est le cas de toutes nos relations de défense — par le principe du respect mutuel de la souveraineté de nos deux pays.

Dans l'esprit de la confiance mutuelle qui règne entre nos deux pays, nous nous sommes également engagés à nous consulter pleinement, franchement et régulièrement sur les questions de défense et de contrôle des armements.

Nous avons décidé que les ministres compétents de nos gouvernements se réuniront régulièrement pour permettre la consultation systématique et la revue d'ensemble, aux niveaux les plus élevés, d'arrangements ayant des incidences sur la sécurité du Canada et des États-Unis. Nous avons également convenu de mettre davantage à contribution la Commission mixte permanente de défense, établie il y a quarante-cinq ans à l'occasion de la rencontre historique d'Ogdensburg entre le Premier ministre Mackenzie King et le Président Franklin Delano Roosevelt.

Pour veiller à ce que les ressources soient utilisées de manière efficace et pour aider nos deux pays à supporter leur part du fardeau de la défense alliée, nous renouvelons notre adhésion aux arrangements canado-américains de partage du développement et de la production de défense et nous convenons de renforcer nos industries de défense. Reconnaisant que les sociétés canadiennes doivent avoir accès au marché américain de la défense et participer à son développement, nous chercherons à réduire les obstacles et à stimuler la circulation des produits de défense. Nous essaierons d'améliorer l'accès de nos deux pays aux renseignements concernant les achats de défense; nous cherchons des moyens de désigner expressément des entreprises américaines et canadiennes comme fournisseurs primaires en cas de mobilisation générale et nous chercherons à profiter davantage de la souplesse qu'offre le recours à des fournisseurs secondaires. Nous nous efforcerons en outre de libéraliser entre nos deux pays les échanges des connaissances et des compétences techniques que suppose la production de défense, afin de faciliter la coopération économique et commerciale dans ce domaine et la participation conjointe aux grands programmes de défense. Dans cette optique, nous convenons de resserrer notre coopération de façon que soient efficacement contrôlés les transferts de techniques stratégiques à nos adversaires éventuels. Nous avons demandé aux ministres compétents d'accorder une attention prioritaire à toutes ces questions et de nous soumettre un rapport d'étape d'ici quatre mois.

La sécurité du Canada et des États-Unis est inséparable de celle des membres européens de l'Alliance de l'Atlantique Nord. Nous entendons continuer à assurer la sécurité de l'Alliance dans son ensemble grâce à une puissance militaire adéquate, une dissuasion efficace et un équilibre stable des forces. Nous continuons d'accorder une grande importance au stationnement des forces canadiennes et américaines en Europe. Estimant qu'il est essentiel de renforcer les capacités conventionnelles de l'OTAN, nous réitérons notre détermination de maintenir à un niveau substantiel la croissance réelle des dépenses en matière de défense.

Nous partageons une même volonté d'intensifier le dialogue parmi les Alliés. Notre Alliance tire sa force des contributions uniques de chacun de ses membres souverains à la poursuite de notre objectif commun de paix et de liberté. La cohésion et la solidarité politique de l'Alliance, maintenues par des consultations fréquentes et opportunes, demeurent la clé de la protection de nos valeurs et intérêts communs.

Des mesures de contrôle des armements à la fois réelles, équitables, durables et vérifiables peuvent contribuer à consolider la stabilité stratégique, à maintenir notre sécurité avec des forces moindres et des niveaux inférieurs d'armement, à instaurer la confiance entre l'Est et l'Ouest et à réduire le risque de guerre. Nous avons convenu d'envisager des efforts de recherche conjoints pour être mieux en mesure de vérifier l'application des accords de contrôle des armements. Nous chercherons à obtenir un accord sur des mesures efficaces à l'occasion des négociations internationales qui se tiennent à Vienne, à Genève et à Stockholm, et nous nous efforcerons, de concert avec les pays d'Europe, de nous rapprocher des objectifs enchâssés dans l'Acte final d'Helsinki.

Nous avons en outre convenu qu'il ne saurait y avoir d'objectif plus important que la réduction et l'élimination ultime des menaces à la paix, qu'elles prennent des formes nucléaires ou conventionnelles. Nous ne visons pas la supériorité, mais plutôt une meilleure dissuasion de l'agression armée et une réduction sensible des arsenaux de l'Est et de l'Ouest. Nous recherchons un monde plus stable où les arsenaux nucléaires sont beaucoup moins importants. La possibilité d'accroître la dissuasion par l'amélioration des moyens de défense non nucléaires contre les armes nucléaires offensives est à l'origine de l'effort de recherche américain contenu dans l'Initiative présidentielle de défense stratégique. Nous sommes convenus que cet effort reste prudent, respectant en cela les dispositions du Traité ABM. L'existence de ce traité nous amène à convenir que toute étape ultérieure à la recherche doit faire l'objet de discussions et de négociations.

Le dialogue et la négociation entre les États-Unis et l'Union soviétique à Genève fournissent une occasion historique d'asseoir les relations Est-Ouest sur des fondements plus solides. Nous espérons que ces négociations déboucheront sur des mesures importantes pour empêcher une course aux armements dans l'espace et mettre un terme à celle menée sur terre, limiter et réduire les armements nucléaires et, au bout du compte, les éliminer complètement.

La sécurité du Canada et des États-Unis est de plus en plus liée à celle d'autres régions du globe. C'est pourquoi nous encouragerons et soutiendrons le renforcement des mécanismes multilatéraux et internationaux visant à contenir les conflits et à les régler par des voies pacifiques. Nous nous opposerons vigoureusement à l'exploitation de l'instabilité régionale et chercherons à promouvoir parallèlement, chacun par nos contributions distinctives, le développement social, économique et politique essentiel à la réalisation d'une paix stable et durable.

Notre seul objectif véritablement stratégique est d'assurer la liberté humaine dans un monde où règne la paix.

DÉCLARATION À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES, LE TRÈS HONORABLE JOE CLARK, SUR LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE, LE 10 SEPTEMBRE 1985

Monsieur le Président,

La souveraineté peut soulever les passions dans ce pays. Il n'y a rien d'étonnant à cela, car la souveraineté touche à l'identité et au caractère mêmes d'un peuple. Nous Canadiens voulons être nous-mêmes. Nous voulons gérer nos propres affaires et prendre en charge notre propre destinée. Mais nous voulons aussi aller plus loin et jouer un rôle constructif dans un monde plus interdépendant d'année en année. Nous avons quelque chose à offrir, et quelque chose à récolter par la même occasion.

Depuis son arrivée au pouvoir, ce gouvernement s'est intéressé de près à la question de la souveraineté. Nous avons consolidé l'unité nationale, nous avons renforcé l'économie nationale, parce que l'unité et la force caractérisent la souveraineté comme elles caractérisent les politiques et les réalisations de ce gouvernement.

Dans cet esprit d'unité et de force, nous avons pris des mesures pour accroître la participation canadienne dans l'industrie pétrolière du pays. Nous avons annoncé une politique de propriété canadienne en ce qui concerne l'investissement étranger dans l'industrie de la publication. Nous avons pris nos propres décisions sur des questions de politique étrangère controversées, telles que le Nicaragua et l'Afrique du Sud. Nous avons adopté la *Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères* pour faire pièce à des revendications inacceptables de juridiction par des gouvernements ou des tribunaux étrangers cherchant à étendre leur mandat au Canada. Nous avons arraisonné des chalutiers étrangers braconnant dans nos zones de pêche. Nous avons pris d'importantes mesures pour améliorer les défenses du Canada, notamment en renforçant les effectifs canadiens en Europe et en mettant en place un nouveau Système d'alerte du Nord pour protéger la souveraineté canadienne sur notre espace aérien septentrional. Et nous avons rebâti nos relations avec des amis et alliés traditionnels, qui se sont réjouis de notre unité et de notre force renouvelées ainsi que de la confiance que produisent l'une et l'autre.

En politique intérieure, en politique étrangère et dans sa politique de défense, ce gouvernement a donné à la souveraineté canadienne un souffle nouveau et une maturité nouvelle. Mais il reste encore beaucoup à faire. La traversée du *Polar Sea* a démontré que le Canada, par le passé, n'avait pas développé les moyens d'assurer notre souveraineté à travers le temps. Au cours de cette traversée, la revendication juridique du Canada fut entièrement protégée, mais lorsque nous avons cherché des moyens tangibles d'exercer notre souveraineté, nous avons constaté à quel point nous étions désarmés. Nous avons obtenu des États-Unis l'assurance formelle et explicite que la traversée du *Polar Sea* ne porterait pas préjudice à la position juridique du Canada. C'est là une assurance que le gouvernement de l'époque, en 1969, n'avait pas reçue lors de la traversée du *Manhattan* et des deux brise-glaces de la Garde côtière des États-Unis. À l'avenir, des arrangements sans préjudice ne suffiront pas.

La traversée du *Polar Sea* a laissé intactes les eaux de l'Arctique canadien, tout comme elle a laissé intacte la souveraineté du Canada sur l'Arctique. Elle est chose du passé, et il nous faut maintenant tourner notre attention vers ce qui nous attend.

Bon nombre de pays, dont les États-Unis et la République fédérale d'Allemagne, se préparent activement à la navigation commerciale dans les eaux arctiques. La science et la technologie relatives aux glaces et la conception des navires-citernes avancent à grands pas. Plusieurs grandes firmes japonaises cherchent déjà à s'approprier le marché des navires-citernes brise-glaces lorsque seront exploités le pétrole et le gaz des régions polaires. Les sous-marins soviétiques sont actuellement déployés sous le pack arctique et la Marine américaine a conclu de son côté qu'il lui fallait acquérir une expérience opérationnelle de la région arctique pour faire pièce aux nouveaux déploiements soviétiques.

Les incidences de cette situation pour le Canada sont claires. En tant que pays occidental ayant de loin la plus longue façade sur l'Arctique, nous devons renforcer diverses opérations en mer qui influent sur notre capacité d'exercer un contrôle effectif sur le passage du Nord-Ouest et sur nos autres eaux arctiques.

À cette fin, je désire faire part à la Chambre de la politique de ce gouvernement relativement à la souveraineté du Canada dans les eaux arctiques et faire un certain nombre d'annonces sur les moyens que nous entendons prendre pour concrétiser cette politique.

Le Canada est une nation arctique. La communauté internationale a depuis longtemps reconnu que le continent et les îles de l'Arctique sont une partie du Canada parmi d'autres. Mais l'Arctique ne fait pas seulement partie du Canada. Il fait partie de la grandeur du Canada.

Ce gouvernement a pour politique de préserver cette grandeur dans toute sa plénitude.

La souveraineté du Canada dans l'Arctique est indivisible. Elle englobe la terre, la mer et les glaces. Elle s'étend sans interruption jusqu'aux côtes des îles arctiques qui donnent sur la mer. Ces îles sont unies et non divisées par les eaux qui s'étendent entre elles. Durant la majeure partie de l'année, les îles sont cimentées par les glaces. Depuis la nuit des temps, les Inuit du Canada ont utilisé et occupé les glaces, au même titre qu'ils ont utilisé et occupé la terre.

La politique de ce gouvernement consiste à maintenir l'unité naturelle de l'archipel arctique canadien et à préserver la souveraineté pleine et entière du Canada sur la terre, la mer et les glaces.

Cette souveraineté est maintenue depuis longtemps par le Canada. Jusqu'à présent, toutefois, aucun gouvernement n'a défini ses limites précises ou délimité les eaux intérieures et la mer territoriale du Canada dans l'Arctique. Ce gouvernement se propose de le faire. Un décret établissant des lignes de base droites autour du périmètre extérieur de l'archipel arctique canadien a été signé aujourd'hui et entrera en vigueur le 1er janvier 1986. Ces lignes de base définissent la limite extérieure des eaux intérieures historiques du Canada. Les eaux territoriales du Canada s'étendent 12 milles au large des lignes de base. Bien que la *Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche* n'exige un avis de 60 jours que pour l'établissement de limites de pêche, nous considérons qu'un avis préalable devrait aussi être donné pour cette importante action que constitue l'établissement de lignes de base droites.

La juridiction du Canada sur sa marge continentale et sa zone de pêche de 200 milles est incontestée, dans l'Arctique comme ailleurs. Le Canada exerce en outre sa juridiction sur une zone de prévention de la pollution de 100 milles dans les eaux arctiques, afin de protéger l'équilibre écologique unique de la région. Cela aussi a été reconnu par la communauté internationale, par le biais d'une disposition spéciale dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Aucun gouvernement précédent n'a cependant étendu l'application du droit civil et criminel canadien aux zones extracôtières, dans l'Arctique et ailleurs. Le gouvernement actuel agira en ce sens. À cette fin, nous accorderons la priorité à l'adoption rapide d'une *Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes*.

L'exercice de la juridiction fonctionnelle dans les eaux arctiques est essentiel aux intérêts canadiens. Mais il ne saurait en aucun cas remplacer l'exercice de la pleine souveraineté du Canada sur les eaux de l'archipel arctique. Seule la pleine souveraineté permet de protéger toute la gamme des intérêts canadiens. La pleine souveraineté est vitale pour la sécurité du Canada. Elle est vitale pour le peuple inuit. Et elle est vitale même pour l'identité nationale du Canada.

Ce gouvernement a pour politique d'exercer la pleine souveraineté du Canada dans et sur les eaux de l'archipel arctique. Nous n'accepterons aucun succédané.

Ce gouvernement a également pour politique d'encourager l'essor de la navigation dans les eaux arctiques du Canada. Notre but est de faire du passage du Nord-Ouest une voie maritime canadienne que pourront emprunter les marines marchandes canadienne et étrangères. La navigation y sera toutefois assujettie aux contrôles et autres mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité du Canada, la préservation de l'environnement et le bien-être des Inuit et des autres habitants de l'Arctique canadien.

Le gouvernement annoncera en temps utile les nouvelles mesures qu'il entend prendre pour mettre en oeuvre ces politiques, et notamment pour assurer des services de soutien maritime plus étendus, raffermir les structures réglementaires et renforcer les moyens de contrôle nécessaires. J'annonce aujourd'hui que le gouvernement a décidé de construire un brise-glace de catégorie polaire 8. Les ministres de la Défense nationale et des Transports soumettront prochainement au Cabinet des recommandations relatives à sa conception et aux plans pour sa construction.

Les coûts sont très élevés, de l'ordre d'un demi-milliard de dollars. Mais ce gouvernement n'a pas l'intention de conclure que le Canada n'a pas les moyens de se permettre l'Arctique. Entretemps, nous prenons des mesures immédiates en vue d'accroître les vols de surveillance de nos eaux arctiques effectués par des aéronefs des Forces canadiennes. Enfin, nous planifions actuellement une activité navale dans les eaux de la partie est de l'Arctique pour 1986.

Le Canada est un membre fort et responsable de la communauté internationale. Notre force et notre responsabilité nous rendent d'autant plus conscients de la nécessité de coopérer avec d'autres pays, et tout particulièrement avec nos amis et alliés. La coopération s'impose pour défendre non seulement nos propres intérêts, mais aussi les intérêts communs de l'ensemble de la communauté internationale. La coopération accroît notre force et n'amointrit d'aucune façon notre souveraineté.

La politique de ce gouvernement est d'offrir sa coopération à ses amis et alliés, et de rechercher leur coopération en retour.

Nous sommes disposés à explorer avec les États-Unis tous les moyens de coopération de nature à promouvoir, dans les eaux arctiques du Canada et de l'Alaska, les intérêts respectifs des deux pays, en tant qu'amis, voisins et alliés dans l'Arctique. Les États-Unis ont été informés que le Canada désire engager des entretiens à cet égard dans un proche avenir. Toute coopération avec les États-Unis, ou avec d'autres nations arctiques, ne pourra voir le jour que sur la base du respect intégral de la souveraineté du Canada. Cela aussi a été clairement établi.

En 1970, le gouvernement de l'époque avait empêché la Cour internationale de Justice d'entendre les différends pouvant surgir au regard de la juridiction exercée par le Canada pour la prévention de la pollution dans les eaux arctiques.

Ce gouvernement écartera cet empêchement. En fait, nous avons fait savoir aujourd'hui au Secrétaire général des Nations Unies que le Canada retirait la réserve qu'il avait mise en 1970 à son acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour mondiale.

L'Arctique fait partie du patrimoine des Canadiens. Ceux-ci sont déterminés à le conserver intact.

Ce gouvernement a pour politique d'exprimer pleinement cette détermination.

Nous ne contestons aucun droit établi, car aucun n'a été établi sauf par le Canada. Nous ne créons aucun précédent pour d'autres régions, car aucune autre région n'est comparable à l'archipel arctique canadien. Nous sommes confiants dans le bien-fondé de notre position. Nous sommes convaincus que la suprématie du droit doit régir les relations internationales. Nos actions nous seront dictées par cette confiance et cette conviction, comme elles le sont aujourd'hui en retirant la réserve de 1970 à l'acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour mondiale. Nous sommes prêts à soutenir notre position dans cette Cour, au besoin, et à la voir jugée librement et complètement dans cette enceinte.

Pour résumer, Monsieur le Président, voici les mesures que nous annonçons aujourd'hui:

1. la prise immédiate d'un décret établissant des lignes de base droites autour de l'archipel arctique, entrant en vigueur le 1er janvier 1986;
2. l'adoption immédiate d'une *Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes*;
3. l'engagement immédiat avec les États-Unis d'entretiens en vue d'une coopération dans les eaux arctiques, sur la base du respect intégral de la souveraineté canadienne;

4. un accroissement immédiat des vols de surveillance de nos eaux arctiques effectués par des aéronefs des Forces canadiennes, ainsi que la planification immédiate d'une activité navale canadienne dans la partie est de l'Arctique pour 1986;
5. le retrait immédiat de la réserve mise en 1970 à l'acceptation par le Canada de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice; et
6. la construction d'un brise-glace de catégorie polaire 8 et l'étude d'urgence d'autres moyens d'exercer un contrôle plus effectif sur nos eaux arctiques.

Ce sont là les mesures que nous pouvons adopter immédiatement. Nous savons toutefois qu'il nous faut prendre un engagement à long terme. Cet engagement, nous le prenons aujourd'hui.

**ALLOCUTION DU PREMIER
MINISTRE BRIAN
MULRONEY AU TIME
SPEAKERS' FORUM,
UNIVERSITÉ DE CHICAGO,
LE 4 DÉCEMBRE 1985**

Je considère comme un honneur l'invitation qui m'a été faite de prendre la parole devant vous dans la magnifique ville de Chicago. Je partage les sentiments de Saul Bellow, prix Nobel et éminent professeur de votre université, qui a écrit un jour à propos de cette ville: «Elle est grande, vivante, neuve, sans pareil».

J'en ai entendu parler pour la première fois dans ma ville natale de Baie-Comeau, sur la Côte-Nord du Québec. Baie-Comeau a été construite au coeur d'espaces sauvages par des hommes et des femmes de la génération de mon père, dont beaucoup travaillaient dans une usine de pâte et de papier journal fondée par le colonel Robert McCormick, qui était alors éditeur du *Chicago Tribune*.

J'ai aujourd'hui l'honneur d'être associé à deux remarquables institutions américaines d'envergure internationale, l'Université de Chicago et la Société Time Inc. Je suis très heureux de me trouver parmi vous et votre accueil me fait chaud au coeur.

Nos deux nations entretiennent des relations bilatérales d'une ampleur et d'une complexité inégalées. Le respect mutuel que nous avons de notre souveraineté et de nos caractères distinctifs est fondamental et inaltérable.

Ce soir, je parlerai de l'avenir de nos relations déjà profondément amicales, d'un avenir riche de la promesse d'une association encore plus profitable.

Il y a un peu plus d'un an, comme vous le savez, les Canadiens ont élu un nouveau gouvernement, avec la plus forte majorité parlementaire de notre histoire, un gouvernement national représentatif de toutes les provinces et appuyé par des majorités d'électeurs anglophones et francophones.

Tant par sa nature que par son ampleur, ce mandat électoral est unique dans notre histoire. Nous voyons là l'occasion de lancer le Canada sur une nouvelle voie.

Ce n'est ni le moment, ni le lieu de s'attarder sur ce qui allait mal chez nous ces dernières années — dans notre vie politique, dans notre économie, dans nos relations avec l'extérieur.

J'aimerais par contre vous parler de ce que nous envisageons pour l'avenir ... des trois grandes tâches que nous avons assignées au gouvernement et à la nation: la réconciliation nationale, le renouveau économique et le rayonnement international.

Mon pays est, comme le vôtre, une fédération. Nos provinces ont la maîtrise de leurs ressources naturelles, des droits sur certaines sources de revenu, et la responsabilité d'importants secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé.

Le gouvernement national est habilité à percevoir l'impôt sous toutes ses formes, et il a contracté au fil des ans d'énormes obligations financières envers les gouvernements provinciaux. C'est ce que nous appelons les paiements de péréquation, destinés au financement conjoint des soins de santé, de l'éducation postsecondaire et d'autres programmes sociaux.

Dans sa forme la plus élevée, le fédéralisme canadien est sensible à la fois aux objectifs nationaux et aux contingences régionales. Il est conciliant, souple, créatif, et donne d'excellents résultats. Il en a été de même dans le passé, et il en sera de même dans l'avenir.

C'est là entre autres une des raisons pour lesquelles le nouveau gouvernement a dû remanier entièrement le Programme énergétique national élaboré par nos prédécesseurs. Nous avons négocié l'Accord de l'Ouest avec l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Nous avons signé un accord historique avec Terre-Neuve et le Labrador; nous avons établi une nouvelle politique d'exploration des régions éloignées, et nous avons fixé le prix du carburant d'après une formule qui convient à la fois aux provinces productrices et aux provinces consommatrices.

Nous voulons que le secteur canadien de l'énergie soit non pas une source de frictions politiques et régionales, mais plutôt un facteur de croissance économique et de développement national. Nous croyons que ce sera possible grâce à nos nouvelles politiques.

Un de nos premiers gestes a été de supprimer l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Nous avons créé par une loi du Parlement un nouvel organisme appelé Investissement Canada, qui a le mandat positif d'encourager les nouveaux investissements, tant de source canadienne que de source étrangère, tout en tenant compte du caractère particulier des secteurs culturels de notre économie.

Ces mesures ont contribué à rétablir un climat plus serein dans les relations fédérales-provinciales. Bien sûr, il y aura toujours des divergences.

Or l'acceptation de la diversité est au coeur même d'un système fédéral comme le vôtre ou le nôtre. Dans une fédération, les dirigeants politiques nationaux auront toujours pour tâche de concilier les divergences, d'harmoniser les politiques, d'égaliser les chances, d'exploiter les forces régionales, de respecter les différences historiques et culturelles et de toujours offrir à la nation une vision de ce qu'elle peut accomplir en tant que collectivité.

Voilà deux jours, il y a eu une élection provinciale au Québec. L'enjeu n'était pas la séparation - cette option a été mise de côté avant l'élection. En l'absence de ce thème, les deux grands partis ont axé leur campagne sur les questions économiques. Tous deux étaient dirigés par des chefs compétents, et ils ont mené des campagnes énergiques mais sereines. Les deux partis ont proposé des objectifs similaires. La question était de savoir lequel des deux pourrait le mieux stimuler l'emploi et la croissance économique dans le cadre fédéral. Et lundi, les Québécois se sont prononcés. Ils ont élu un gouvernement qui s'est engagé à favoriser le renforcement de l'économie et la collaboration avec le gouvernement fédéral à Ottawa. Le verdict de l'électorat québécois ne peut donc qu'accroître la stabilité économique au Canada et contribuer au renouveau économique.

L'amélioration des relations fédérales-provinciales, la nouvelle politique en matière d'énergie, la plus grande ouverture aux investissements, ce sont toutes là des conditions essentielles à la reprise de la croissance économique et à la création d'emplois au Canada.

Il ne fait aucun doute que le renouveau économique est bel et bien amorcé. Tous les indices sont là pour le prouver, qu'il s'agisse des prévisions du PNB, des taux d'intérêt, de l'inflation, des mises en chantier, de l'emploi, des placements de capitaux. Dans certains cas, ils sont même plus encourageants que les vôtres.

Mais surtout, la confiance revient. Nous devons aussi, pour rétablir la confiance, mettre de l'ordre dans les finances publiques; c'est pourquoi nous nous sommes engagés à réduire graduellement le déficit au cours des cinq prochaines années.

Nous nous sommes délibérément efforcés d'ouvrir les portes au commerce et à l'investissement. Nous voulons faire en sorte que les politiques gouvernementales favorisent l'investissement et la croissance des entreprises, au lieu d'y faire obstacle.

C'est ce message que j'ai livré à des investisseurs réunis à New York il y a un an. Et c'est le message que je vous répète aujourd'hui: le Canada est ouvert aux affaires et prêt à accueillir les investisseurs. Notre pays a toujours été un bon endroit où investir, et nous sommes en train d'en faire un lieu encore plus accueillant pour les gens d'affaires.

Il va sans dire que l'avenir économique du Canada est étroitement lié au commerce. Chez nous, un emploi sur trois dépend de notre aptitude à livrer concurrence sur les marchés d'exportation. Et évidemment, nous avons tout intérêt à garder ouvert le système de commerce international.

D'ailleurs, nous nous sommes employés avec les États-Unis à promouvoir la tenue d'une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales. Comme les États-Unis, le Canada souhaite que cette nouvelle ronde de négociations porte, entre autres, sur le commerce des produits agricoles, des services et de la propriété intellectuelle. Nous allons défendre de toutes nos forces cette position au Sommet économique de Tokyo, en mai prochain, et nous ferons de même lors des négociations du GATT à Genève.

Près des trois quarts des exportations du Canada, représentant 20% de notre PNB, sont dirigées vers les États-Unis. Il est donc impératif pour le Canada non seulement d'obtenir la libéralisation des échanges multilatéraux, mais aussi de pouvoir compter sur la stabilité de nos relations commerciales avec les États-Unis. Nous voulons raffermir notre accès au marché américain, tout en reconnaissant que la suppression des obstacles au commerce favorise les échanges dans les deux sens.

Lorsque j'ai annoncé le 26 septembre au Parlement que notre gouvernement entreprendrait des démarches en vue de conclure une nouvelle entente commerciale avec les États-Unis, mon objectif était la création d'emplois et la prospérité économique.

Cette annonce faisait suite à la déclaration que le président Reagan et moi-même avions faite à Québec en mars dernier, à savoir que nous convenions d'explorer tous les moyens possibles d'aplanir et d'éliminer les obstacles aux échanges bilatéraux entre nos deux pays.

Le Canada est encouragé par la réponse des États-Unis, exprimée d'abord par le président Reagan en septembre et ensuite, le mois dernier, par le secrétaire d'État, M. Schultz.

Les objectifs que nous poursuivrons dans les pourparlers commerciaux sont très clairs:

1. raffermir et étendre notre accès aux marchés;
2. établir un meilleur ensemble de règles pour le règlement des litiges, afin d'en arriver à un plus haut degré de certitude et de prévisibilité et ainsi, de créer un regain de confiance favorable à l'investissement, à l'expansion, à la modernisation et à la spécialisation;
3. livrer une concurrence franche et loyale, autant sur les marchés américains que sur les marchés internationaux;

4. affronter les besoins d'adaptation qui découlent non seulement de la concurrence que nous livrent les États-Unis, mais aussi des impératifs d'un marché mondial où la compétition est extrêmement vive.

Notre but, en somme, est d'améliorer les revenus, les possibilités d'emploi et les niveaux de vie des deux côtés de la frontière.

Si nous et nos partenaires américains ne parvenons pas à un arrangement qui permette d'atteindre ces objectifs, alors il n'y aura pas d'entente.

Notre souveraineté politique, notre dispositif de programmes sociaux, notre lutte contre les disparités régionales, notre identité culturelle unique et notre caractère linguistique particulier constituent l'essence même de notre nation. Ils ne feront pas partie des enjeux de ces négociations.

Le Canada est un pays bilingue; juridiquement et, de plus en plus, dans les faits. Notre caractère bilingue est une des raisons pour lesquelles les gouvernements fédéral et provinciaux subventionnent directement la promotion de la culture; d'où l'existence de règles spéciales à l'égard de notre secteur culturel dans la législation sur Investissement Canada.

Quand viendra le moment de discuter de meilleures règles commerciales pour les industries culturelles, il faudra que vous compreniez que notre souveraineté culturelle est tout aussi vitale dans notre vie nationale que notre souveraineté politique. Et comment pourrait-il en être autrement pour nous, car votre population est dix fois la nôtre? Une telle proximité exige de la part du Canada une vigilance de tous les instants.

Le Canada et les États-Unis sont des démocraties souveraines distinctes. Chez vous, le dispositif de sécurité nationale recouvre un plus grand nombre de domaines que chez nous; au Canada, c'est le dispositif de la souveraineté culturelle qui en recouvre plus large que chez vous.

Malgré les inquiétudes que soulève toujours la perspective du changement, je suis convaincu que les Canadiens appuient fermement nos efforts en vue de négocier une nouvelle entente commerciale avec les États-Unis.

Certains se demandent, tant au Canada qu'aux États-Unis, si une telle entente pourrait être adoptée par le Congrès, où la tendance protectionniste semble de plus en plus forte. À ces sceptiques, et en fait aux membres du Congrès aussi, je voudrais rappeler l'ampleur de l'enjeu du commerce bilatéral entre nos deux pays.

Le Canada est votre principal marché d'exportation. En dépit de la valeur élevée du dollar américain, nous avons acheté l'année dernière pour 53 milliards de dollars de produits américains. Nous achetons 20% de toutes vos exportations, lesquelles touchent en grande partie les produits manufacturés. De tous vos marchés, c'est celui du Canada qui croît le plus rapidement, soit au rythme de 40% depuis deux ans. Dans le seul État de l'Illinois, les exportations vers le Canada ont augmenté de 25% l'année dernière, atteignant un record de \$3,8 milliards.

Le commerce des biens et services entre nos deux pays s'est chiffré à près de \$150 milliards U.S. l'an dernier; il n'y a pas deux autres pays au monde dont les échanges bilatéraux soient aussi élevés. C'est 50% de plus que le commerce entre les États-Unis et le Japon, et c'est plus que votre commerce total avec les dix pays du Marché commun réunis. Plus de quatre millions de travailleurs, des deux côtés de la frontière, vivent directement du commerce bilatéral entre nos deux pays. Ce serait donc une erreur pour les membres du Congrès, les gens d'affaires ou les travailleurs américains de sous-estimer l'importance des liens économiques avec le Canada.

Quand je parle des avantages mutuels à libéraliser le commerce entre nos deux pays, j'insiste sur le mot *mutuel*. Et quand j'évoque les dangers mutuels du protectionnisme, j'insiste encore sur le mot *mutuel*.

Les investissements américains au Canada représentent environ 80% de tous les capitaux étrangers au Canada (et 25% des investissements américains à l'étranger). Le Canada est l'un des plus importants investisseurs étrangers aux États-Unis.

Mais nous sommes bien davantage que des partenaires économiques. Nous partageons ce grand continent; et nous partageons son environnement que nous avons conjointement la responsabilité de protéger, tant le sol que les eaux et l'air. Les gouvernements, les particuliers et une foule d'institutions privées et publiques coopèrent de part et d'autre de la frontière dans une multitude d'entreprises, pour le plus grand bien de nos deux pays et, dans certains cas, de l'humanité. Nous sommes partenaires au sein de NORAD et alliés dans l'OTAN. Cette relation, qui est tellement avantageuse pour nos deux peuples et qui est un si bel exemple pour le monde, ne peut prospérer dans une atmosphère de protectionnisme économique.

Car l'histoire nous enseigne que lorsque le protectionnisme surgit dans une région du monde, il suscite des représailles dans une autre. L'esprit de clocher, en matière économique et politique, conduit à un nationalisme étroit et à des mesures discriminatoires. Le protectionnisme en matière de commerce conduit à l'isolationisme politique. Je sais que le président Reagan partage ces vues, et je reprends ses propres paroles: «Le protectionnisme est destructeur».

À l'heure où plus de 300 projets de loi protectionnistes sont à l'étude au Congrès, tous ceux qui croient qu'il serait avantageux de libéraliser davantage le commerce mondial doivent prendre position. Des deux côtés de la frontière, il faut opposer une meilleure idée aux forces destructrices de l'isolationisme et du chacun pour soi.

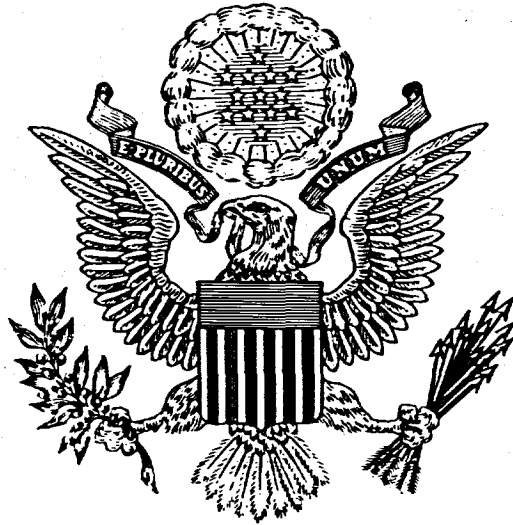
Cette meilleure idée, c'est d'aller de l'avant, et non à reculons; c'est de renforcer et d'améliorer le lien de commerce bilatéral le plus important au monde; c'est d'essayer de négocier une nouvelle entente bilatérale qui sera pleinement compatible avec nos obligations mutuelles aux termes du GATT.

Le Canada et les États-Unis sont de bons voisins. Nous avons été inspirés par un héritage commun d'institutions démocratiques, par la garantie de l'égalité de tous devant la loi et par un objectif commun dans nos rapports internationaux: promouvoir la paix et préserver la liberté.

Le nouveau partnership que nous envisageons est source d'inspiration et d'espoir. Que deux États souverains du continent puissent conclure une nouvelle entente économique donnerait à nos peuples respectifs la possibilité de vivre une vie plus satisfaisante, dans la sécurité et la prospérité, en tant que Canadiens et en tant qu'Américains.

Je suis convaincu que la richesse de notre amitié et l'excellence de nos liens bilatéraux sera le meilleur gage de succès si nous convenons ensemble de nous lancer dans cette audacieuse entreprise.

doc
CA1
EA
86W17
EXF



The Washington
Summit
March 18 - 19

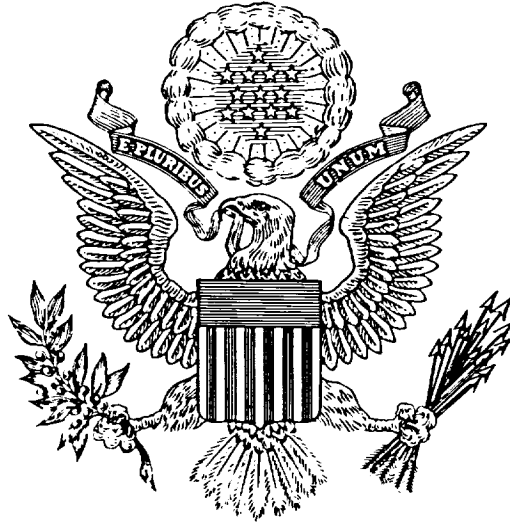
Le Sommet
de Washington
18 et 19 mars

1986

BACKGROUND PAPERS

b208207X (E)

b2082068 (F)



The Washington
Summit
March 18 - 19

Le Sommet
de Washington
18 et 19 mars

1986

BACKGROUND PAPERS

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

JUN 6 1986

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Document communiqué en vertu
de la Loi sur l'accès à l'information

Document divulgué en vertu
de la Loi sur l'accès à l'information

Document released pursuant to
the Access to Information Act



Table of Contents

1. The Right Honourable Brian Mulroney, Prime Minister of Canada	1
2. Canada's Relationship with the United States – An Overview	3
3. Canada-United States Trade Negotiations	7
4. Canada-United States Trade	9
5. Canada-United States – Current Trade Issues	11
6. Defence Trade	15
7. Trade Statistics	16
8. Acid Rain	25
—Quebec Summit — Joint Statement on the Environment	28
—Press Release: Acid Rain Report, January 8, 1986	28
—Letter from the Honourable William Davis, Special Envoy on Acid Rain, to Prime Minister Brian Mulroney, January 8, 1986	29
—Letter from Mr. Drew Lewis, Special Envoy on Acid Rain, to President Reagan, January 8, 1986	32
—Statement by Prime Minister Brian Mulroney on the Report of the Special Envoys on Acid Rain, January 9, 1986	33
—President Reagan's Statement on the Acid Rain Report, January 8, 1986	34
9. Canada-United States Defence Relations	35
—Statement made by the Prime Minister on the Strategic Defence Initiative (SDI), Ottawa, September 7, 1985	37
10. Address by the Prime Minister to the Consultative Group on Disarmament and Arms Control Affairs, Ottawa, October 31, 1985	39
BACKGROUND DOCUMENTS	41
The Quebec Summit	41
—Summary	41
—Declaration by the Prime Minister of Canada and the President of the United States of America regarding Trade in Goods and Services	41
—Declaration regarding International Security	43
Statement in the House of Commons by the Secretary of State for External Affairs, the Right Honourable Joe Clark, on Canadian Sovereignty	45
Speech by Prime Minister Brian Mulroney to the University of Chicago and the Time Speakers' Forum, December 4, 1985	48

The Right Honourable

Brian Mulroney

Prime Minister of Canada

Born March 20, 1939 in Baie Comeau, Quebec, Mr. Mulroney is a lawyer and former corporate executive.

He holds a B.A. (Honours) in Political Science from St. Francis Xavier University, Antigonish, Nova Scotia and a Bachelor of Law degree from Laval University, Quebec City.

On June 11, 1983, Mr. Mulroney was elected Leader of the Progressive Conservative Party of Canada.

He subsequently won election to the House of Commons in a by-election on August 29, 1983 in the riding of Central Nova, Nova Scotia.

He won the riding of Manicouagan, Quebec in the General Election of 1984 and led his Party to the largest majority in Canadian Parliamentary history.

Mr. Mulroney has been active in public life and community affairs for many years. In May, 1974, he was appointed to the Cliche Royal Commission investigating violence in the Quebec construction industry. In 1976, he was a candidate for the leadership of the Progressive Conservative Party of Canada.

Later that year, he joined the Iron Ore Company of Canada as executive vice-president; a year later, he became company president.

He has been active in charitable organizations such as the United Way of Greater Montreal, the Big Brothers Association of Canada, the Quebec Association for the Mentally Retarded, the Canadian Juvenile Diabetes Foundation and the Montreal Heart Fund.

Mr. Mulroney is married to the former Mila Pivnicki; they have four children.



Canada's Relationship with the United States: an Overview

A closer and more coherent relationship with the United States should benefit Canada's economy by providing enhanced and more secure access to the United States market for Canadian exports, bringing in more investment to stimulate growth and create jobs, fostering increased co-operation in common problems such as the protection of the environment, and providing for greater Canadian influence on international issues.

Lines of communication have been strengthened to create a balanced but closer and more productive relationship with the United States through the annual summits between the Prime Minister and the President, the quarterly meetings between the Secretary of State for External Affairs and the Secretary of State and through the more frequent meetings between other Cabinet Ministers and their U.S. counterparts. Increased emphasis has been placed on the Canada-U.S. Interparliamentary Group so as to facilitate greater exchanges between Parliamentarians and members of Congress.

The provinces have been closely consulted in this process through institutional channels such as the First Ministers conferences as well as regular meetings of the Ministers responsible for Trade, Environment, and Finance. Special interest groups such as business, labour, and the environmental groups have been consulted individually on a regular basis.

There have been a number of significant events in the development of our relations with the United States in the past eighteen months. On December 10, 1984, the Prime Minister gave a major speech to the Economic Club of New York in which he outlined initiatives to manage bilateral affairs and declared that the government was committed to rebuilding Canada's image as a free, tolerant and independent nation, a reliable trading partner, a good place to invest and do business, a people committed to the entrepreneurial spirit and as a country that honours its commitments to its allies.

The Quebec Summit (March 1985) has been one of the most important events in this government's foreign policy stewardship. Prime Minister Mulroney and President Reagan set up procedures for trade enhancement and market access through the Trade Declaration, announced the appointment of Messrs. Davis and Lewis as special envoys on acid rain, achieved tangible progress on the revitalization of our defence partnership with the Declaration on International Security and the signature of the Agreement on the North Warning System, illustrated new co-operation with Canadian participation in the U.S. Space Station program and gave clear evidence of progress in the resolution of longstanding irritants with the ratification of the Pacific Salmon Treaty and the signature of the Mutual Legal Assistance Treaty.

In May 1985, the SSEA tabled a discussion paper on foreign policy called *Directions for Canada's International Relations* which complemented a paper tabled in January by the Minister for International Trade entitled *How to Secure and Enhance Canadian Access to Export Markets*. Both have sought in part to stimulate the domestic debate on our relations with the United States.

The *Special Parliamentary Committee* appointed in June to conduct the foreign policy review issued a preliminary report at the end of August on Canada's participation in research on the Strategic Defence Initiative and on bilateral trade with the United States. In early September the government announced it would decline the U.S. invitation to participate in SDI research on a government-to-government basis, although there was no objection to private sector involvement. The government also expressed its belief that SDI research by the United States was prudent.

The voyage of the U.S. icebreaker Polar Sea through Canada's northern waters created a renewed interest in Canada's northern frontier. To confirm its sovereignty over our Arctic waters, Mr. Clark announced a series of measures in the House of Commons on September 10. These included: the establishment of straight baselines around the Arctic archipelago (effective January 1, 1986); extension of Canadian civil and criminal law to offshore areas in the Arctic; increased surveillance of Canada's Arctic waters; withdrawal of a 1970 reservation to Canada's acceptance of the compulsory jurisdiction of the International Court of Justice; and construction of a Polar Class 8 icebreaker for the exercise of more effective control over our Arctic waters.

Trade

On September 26 the Prime Minister announced in the House of Commons that discussions would begin with the United States on the scope and prospects for a new bilateral trade agreement which would secure, enhance and enshrine market access to the United States.

In November the Prime Minister named Simon Reisman to head the Canadian negotiating team. President Reagan has given the initiative a warm reception and Secretary Shultz has expressed the hope that negotiations could begin in the spring of 1986. On December 10 the President gave formal notification to Congress of his intent to negotiate a trade agreement with Canada.

The historic nature of the trade initiative has led to a wide public debate over its implications for Canadians. The Canadian objectives are clear: to secure and expand market access; to institute a better framework for the settlement of trade disputes; to compete fairly, both in North American markets and globally; to make the adjustments required to compete not only in the U.S. market also globally.

In seeking to strike a deal, the Prime Minister has emphasized that if these goals cannot be achieved, a deal will not be struck.

Last year merchandise trade between Canada and the United States amounted to over C\$168 billion, the largest commercial exchange between any two countries. Twice as great as America's exports to Japan, it is greater than U.S. exports to all nations of the European Economic Community. For the most part this trade is unhampered by tariff. Service transactions added another \$35 billion to our exchange. While Canada enjoyed a surplus on the merchandise trade, the United States has a clear advantage on service transactions and capital movements, putting the total of the current and capital accounts balance (over \$200 billion dollars) in virtual equilibrium between the two nations.

Under the National Trade Strategy, the government is seeking to increase exports to the U.S., especially in the fields of defence procurement, agricultural equipment, informatics, hi-tech goods, mass transit equipment and engineering, oil and gas technology, furniture, garments, construction in northern climates, and transborder data flows.

While Canada shares the U.S. concerns over closed markets and non-tariff barriers, it does not believe that protectionism is the solution. It views with alarm legislation in Congress aimed at restricting imports to the United States. A variety of actions have already affected Canadian exports in diverse areas such as fish, pork and specialty steel and action is threatened in other areas such as lumber.

The government has sought to open doors to trade and investment and it encourages others to follow suit. Investment Canada has replaced FIRA and with its mandate to encourage and facilitate investment in Canada, the new body has eliminated from review, with few exceptions, all investment to establish new business in Canada. In the energy sector, the back-in provisions of the NEP have been repealed and steps taken to permit market forces to determine the price and flow of oil and gas exports to the United States. In 1985 Canadian energy exports (mainly electricity, oil and gas) to the United States came to over \$11 billion. Within Canada, accords with the Western and Atlantic provinces have largely removed tensions on energy. The recent drop in the world price of oil will have some effect on the scale and scope of future energy exploration and production in Canada. The climate for investment, however, will remain excellent.

Foreign Investment

Both countries have more money invested in each other than anywhere else in the world. U.S. direct and portfolio investments in Canada, as of the end of 1984, stood at C\$64 and C\$58 billion respectively. Canadian direct and portfolio investments in the United States are estimated to have been C\$30 billion and C\$11 billion respectively. Recent sizeable Canadian investments in the United States include those in the fields of banking, real estate, railway transportation, telecommunications equipment manufacturing and aluminum processing. New U.S. investments in Canada have taken place in such sectors as biotechnology, high technology, electronics and the plastic industries, as well as in established sectors such as automotive, aerospace and forest products.

Environment

The handling of environmental problems, especially acid rain, will constitute for many the litmus test of the relationship. The challenge ahead is to follow-up the report of the Acid Rain Envoys (former Ontario Premier Bill Davis and former U.S. Transportation Secretary Drew Lewis). Released on January 8, 1986, the report acknowledges that acid rain is a real and man-made problem and recommends, among other things, that the United States spend \$5 billion to demonstrate controls technology and that the two governments set up a bilateral advisory and consultative group. There are other environmental problems such as toxic waste in the Niagara River and the possibility of U.S. nuclear waste depository sites near the Canadian border. They demand close attention and careful management.

Defence Relations

Canadians and Americans have been at peace for over a century and a half. Our defence relations are linked through the Ogdensburg Declaration (1940), the establishment of NATO (1949) and NORAD (1957). The latter agreement has been renewed at roughly five year intervals ever since. The Standing Committee on External Affairs and National Defence recently (February 1986) completed an examination of the current agreement, which expires in May 1986, and recommended its renewal.

The government has taken a number of steps to bolster our defence contribution to the Alliance including the construction of the North Warning System, increasing the size of our military contingent to NATO in West Germany, and strengthening the Canadian military presence in the Arctic. In the arms control and disarmament arena, Canada shares the U.S. hopes for a meaningful and verifiable arms reduction at the Geneva negotiations.

The Management of the Relationship

The management of the relationship is complicated by the fragmented nature of decision making in the United States, which is in part a reflection of the constitutional separation of powers. To promote Canadian interests, the government relies on its Embassy in Washington and the thirteen Consulates-General throughout the United States.

The government recognizes the need to create a stronger image of Canada as a nation of vital importance to the well-being of the United States. In support of its economic and social objectives the government will continue to make effective use of its resources through an expanded marketing and public relations effort. Underlying all the government's initiatives is a friendship which respects the differences between Canada and the United States and believes that problems can be amicably settled in a business-like but neighbourly manner at the bargaining table.

Canada-United States Trade Negotiations

On March 18, 1985, Prime Minister Mulroney and President Reagan agreed in the Quebec Declaration on Trade in Goods and Services:

- to give the highest priority to finding mutually acceptable means to reduce and eliminate existing barriers to trade in order to secure and facilitate cross-border trade and investment flows;
- to revitalize the unique Canada-U.S. economic relationship through the creation of greater predictability and confidence for Canadians and Americans alike so that entrepreneurs can plan, invest and expand their operations both domestically and in each other's markets;
- to support the multilateral trading system and a new round of multilateral trade negotiations.

Last September, the Canadian Minister for International Trade, Mr. James Kelleher, and the U.S. Trade Representative, Mr. Clayton Yeutter, recommended that broad bilateral trade negotiations be pursued. On September 26, the Prime Minister announced in the House of Commons that, concurrent with efforts to initiate a new round of multilateral trade negotiations, the Canadian Government would propose to the U.S. Administration, in accordance with U.S. trade law, that the two countries jointly explore the scope and prospects for a new bilateral trade agreement. Canada formally proposed such negotiations on October 1, and on December 10, President Reagan forwarded to Congress the Administration's formal notice of intent to negotiate an agreement with Canada. Congress has sixty legislative days in which to consider the notice of intent. This means that negotiations could begin early in May.

On the Canadian side, preparations are actively under way. A senior and highly experienced official, Mr. Simon Reisman, has been appointed Ambassador and Chairman of the Preparatory Committee for Trade Negotiations and will lead the negotiations for Canada. Canada's First Ministers met in Halifax last November 28-29 and reached an agreement which will permit the preparatory work and negotiations to be carried out with full federal-provincial consultation and co-operation. The Canadian Government has also established an International Trade Advisory Committee System, similar to the U.S. Industry Sector Advisory Committee system, which will provide a two-way flow of information and advice between the government and the private sector on international trade matters. States will be sitting down to negotiate trade questions. In all multilateral trade negotiations, the Canada-U.S. negotiations are the most important. Furthermore, our two countries concluded a bilateral trade agreement in 1935. This agreement was expanded in 1938 and the principles underlying the Canada-U.S. agreement was instrumental in laying the foundations for the post-war multilateral trading system. Once again, when Canada and the United States sit down to negotiate, they could lead the way and demonstrate to the world that trade liberalization is to the advantage of all participants.

The Canadian Government is pursuing a multi-dimensional trade policy. Simultaneous pursuit of bilateral negotiations with the United States and multilateral negotiations bears testimony to this. The Canadian Government wishes to increase trade not only with the United States but also with all Canadian trading partners worldwide. The Canadian Government considers bilateral trade negotiations to be a joint objective and of mutual benefit to both countries. A stronger North American economy leads to more investment, more jobs, higher real incomes, lower consumer prices, lower costs of production, and increased global trade.

Canada-United States Trade

Canada and the United States have the largest bilateral trade and economic relationship in the world. This vast and complex relationship has an impact on every detail of daily life in both countries, from the cars we drive to the newspapers we read.

The numbers are impressive. Canada and the United States are each other's most important trading partner. Statistics Canada reports that in 1985, Canada-U.S. trade grew 11.6% to C\$168.8 billion. Canadian exports to the United States rose 10.8% to C\$94.7 billion, representing 78.8% of all Canadian exports. Canadian imports from the United States increased 12.7% to C\$74 billion representing 71.8% of all Canadian imports. Imports from Canada to the United States represented 19.2% of all U.S. imports while U.S. exports to Canada represented 22.1% of all U.S. exports in 1985, greater than U.S. exports to the EEC (10) and twice U.S. exports to Japan. (U.S. exports to Ontario alone are considerably greater than U.S. exports to Japan.)

While the U.S. trade deficit generally was rising in 1985, the Canadian share of the U.S. deficit fell from 16.5% to 14.9%. The deficit with Japan rose in the same period to 33.5% of its global trade deficit.

In most years Canada runs a deficit on services trade with the United States (C\$13.2 billion in 1984) and a deficit on capital movements (C\$3.8 billion in 1984). These deficits are the result of such factors as a significantly higher degree of American investment in Canada than Canadian investment in the United States and the greater propensity of Canadians to vacation in the United States (the Canadian deficit on the tourism account was C\$845 million in 1984 when nearly 33 million Americans visited Canada but 36.7 million Canadians visited the United States). The total current and capital account balance between Canada and the United States was heavily in the U.S. favour in 1982 but had swung to a modest Canadian surplus in 1984 of C\$3.2 billion, a small amount in the context of total trade and capital movements that year which exceeded C\$200 billion.

Canada-U.S. Current Trade Issues

Softwood Lumber

Congress and the U.S. Administration remain under very heavy lobbying pressure by elements of the U.S. lumber industry to take action which would restrict imports of Canadian softwood lumber. Some Congressmen have threatened to make the Congressional approval of the trade negotiations with Canada conditional upon "progress" on the lumber issue.

There are now about a dozen bills before Congress designed to restrict Canadian exports of softwood lumber to the United States.

Canadian and U.S. officials have recently resumed a new round of talks, at U.S. request, to review the factors affecting competition in the North American lumber industry and to clarify government policies and practices in Canada and the United States that affect lumber trade. The first meeting was held in San Diego on January 20, 1986, and a technical session took place in Prince George, February 12-14. A further meeting at the senior official level is taking place March 12 in Washington, D.C.

There is no basis for the myth that Canadian stumpage/forestry management practices represent a subsidy. Two Section 332 (fact-finding) investigations by the USA International Trade Commission (in 1982 and again in 1985) provided no evidence to substantiate any allegation of "unfair" Canadian practices. In addition, in its 1982-1983 countervail investigation, the U.S. Department of Commerce concluded that Canadian lumber was not subsidized and as such not subject to countervailing duties. An imbalance in supply and demand is depressing lumber prices and causing serious difficulties for producers in both countries. Difficulties of U.S. lumber producers can be attributed in part to U.S. policies and practices which restrict their ability to remain competitive.

Trade in lumber means jobs in both countries. Restrictions on lumber imports would push up U.S. housing costs.

Fish: Countervailing Duty Investigation

This investigation involving imports of groundfish valued at \$60 million in 1985 is quasi-judicial in nature.

On January 3 the Commerce Department made an affirmative preliminary subsidy determination of 6.85% against the Canadian industry. Unemployment insurance benefits were *not* included on Commerce's preliminary list of countervailable subsidies although they indicated that more information was needed before a final decision could be made. Government equity infusions into National Sea Products and Fishery Products International were considered to be conferring countervailable benefits along with a number of other federal and provincial programs.

The U.S. Department of Commerce is required by statute to make a final determination of subsidy by March 18. If significant subsidies are found the USITC will make a final injury determination by May 2. If either determination is negative the investigation is terminated.

Canada has argued strongly that programs subject to this investigation do not confer countervailable benefits to the Canadian industry and that difficulties of U.S. fishermen can be attributed to high costs and depleted groundfish stocks and not Canadian imports.

Sugar-Containing Products

The U.S. continues to apply quotas to certain sugar-containing products affecting adversely Canadian producers (estimated trade loss of \$16 million annually).

The USITC has submitted a confidential report to the President with recommendations of whether import restrictions on certain products containing sugar are necessary to operate effectively the U.S. price support program for sugar. Results of the USITC vote suggest that there is no basis for continued restrictions on many products currently subject to quotas and we would expect the U.S. to move quickly to relax or terminate import quotas.

Steel

The effectiveness of the President's steel program is being assessed largely in terms of whether imports of finished steel can be reduced to approximately 18.5% of apparent consumption. This target will not be achieved since the U.S. has agreed to more generous VRA's than apparently originally envisaged. There will be ongoing pressures for agreements with unrestrained suppliers of which Canada is the largest.

The U.S. did not ask Canada for a voluntary restraint arrangement although Canadian steel exporters are sensitive to the need to exercise prudence. In 1985 Canada's steel exports to the U.S. were down 9.5% from 1984 levels and Canada's share of the U.S. market declined to 3.0% from 3.2% the previous year. The President's program called for operation of market forces with respect to fair imports. Canada's share of the U.S. market has been acquired on the basis of fair trade.

Canadian and U.S. officials met on February 13 in Ottawa to consult on developments in steel trade. Similar meetings were held December 20, 1984 and May 1, 1985.

Asbestos

The U.S. Environmental Protection Agency has announced a proposal to ban the use of five major asbestos products and to phase-out all remaining uses of asbestos in the United States over the next ten years.

EPA proposal was published January 29, which begins the public comment period. Following the comment period, EPA will submit final rules to Office of Management and Budget (OMB) for approval. We estimate that process would take at least a year to complete.

Canada will prepare, and submit to U.S. authorities, "technical" comments on the EPA proposal demonstrating that health concerns about asbestos, shared by Canada, can be addressed effectively through a "controlled use" approach.

Section 201 (Escape Clause) Actions Affecting Canada

There have been a flurry of 201 actions filed in recent months. Four of these actions affect Canadian exports, two of which (shingles and shakes and fork lift arms) are aimed principally at imports from Canada. A third petition (castings) could affect over \$100 million in Canadian exports, while another (apple juice) could affect \$3 million in Canadian exports to the United States.

In the past six months five Section 201 (escape clause) petitions have been filed with the USITC. The U.S. industries that are seeking temporary relief from import competition are manufacturers and producers of shingles and shakes, cast metal products, fork lift arms, electric shavers and apple juice.

Of the five cases, two (shingles and shakes, fork lift arms) are aimed directly at Canadian producers, two (castings, apple juice) will indirectly affect Canadian exports to the U.S. and one (electric shavers) has no significance for Canada.

—Shingles and Shakes: Aimed at Canada; filed September 25; USITC made affirmative injury determination on February 26. A vote on remedy is expected sometime in mid-March; \$300 million exports at risk;

—Electric Shavers: Canadian exports insignificant;

- Castings: Aimed at LDC's; significant Canadian exports affected (\$150 million) including Auto Pact parts; injury determination due approximately April 4;
- Apple Juice: Aimed at Argentina, West Germany, Austria; Canadian exports at risk total only \$3 million; injury determination approximately May 1.
- Fork Lift Arms: This petition is aimed at Canada; principal Canadian producer and exporter would be very hard hit in event of trade restrictions; USITC injury determination approximately June 1.

In the case of a 201 action the President has discretionary authority to accept, reject or modify any USITC recommendation for import relief.

Defence Trade

The Canada-United States Defence Development and Production Sharing Programs have been two of the most successful international arrangements for solving the economic problems associated with co-operation in common defence alliances. Canada and the United States have been co-operating on defence production needs for over forty-five years. The principles for co-operation are still valid today and procedures initiated during the 1950's and the 1960's established basic ground rules for defence industrial co-operation.

At last year's Quebec Summit, the Prime Minister and President Reagan renewed the co-operation on Defence Development and Production Sharing in their Declaration on International Security. It has achieved significant results.

In 1985 our defence purchases from the United States amounted to \$1.99 billion. Our sales to the U.S. amounted to \$1.64 billion, an increase of 20% over 1984, of which approximately \$780 million was sub-contracts. Since 1959 our combined, two-way trade has amounted to approximately C\$25 billion.

Finding solutions to the need for armaments co-operation is probably one of the most pressing requirements for ensuring the continuing collective defence of the Western World. The arrangements in place between the United States and Canada include the following goals to assist in achieving our mutual aims in defence of the North American continent:

- greater integration of military production;
- greater standardization of military equipment;
- wider dispersal of production facilities;
- establishment of supplemental sources of supply; and
- greater flow of defence supplies and equipment between the two countries.

The arrangements involve prime and sub-contractors on both sides of the border in our defence industry programs for research, development and production.

Some examples of our two-way trade include such items from the United States as the acquisition of the Long Range Patrol Aircraft (Aurora) in 1976 (\$1 billion), and the F18 Fighter Aircraft (\$3.24 billion). Both purchases have included significant offset benefits for Canadian industry. For its part, U.S. purchases from Canada include such items as the AN/GRC 103 Radio (\$500 million) and the Light Armoured Vehicle (\$700 million).

Canadian firms are also engaged on a number of shared development projects with the United States services such as the Infra Red Search and Target Designation System with the United States Navy, the automated Weather Distribution System with the United States Air Force and the Ported Cable Intrusion System with the United States Army.

In 1985 our defence purchases from the United States amounted to \$1.99 billion. Our sales to the U.S. amounted to \$1.64 billion, an increase of 20% over 1984, of which approximately \$780 million was sub-contracts. Since 1959 our combined, two-way trade has amounted to approximately C\$25 billion.

TRADE STATISTICS

I — CANADA TRADE

A — CANADA'S BILATERAL ACCOUNT WITH THE UNITED STATES — Balance of Payments Basis, Canadian Dollars

	Millions of Canadian Dollars				Percent Share 1983	Percent Share 1984	Percent Share 1985	Percent Change 83/82	Percent Change 84/83	Percent Change 85/84
	1982	1983	1984	1985						
CURRENT ACCOUNT — Not Seasonally Adjusted										
Merchandise Exports	58350	66744	85464	94656	73.5%	76.2%	78.8%	14.4%	28.0%	10.8%
Merchandise Imports	47059	52681	65738	74119	72.0%	71.9%	71.8%	11.9%	24.8%	12.7%
Merchandise Trade Balance	11291	14063	19726	20537						
Service Receipts	7464	8556	10139	11161				14.6%	18.5%	10.1%
Service Payments	20284	20750	23296	24721				2.3%	12.3%	6.1%
Balance on Services Transactions	-12820	-12194	-13157	-13560						
Net Transfers	159	104	109	155						
TOTAL CURRENT ACCOUNT BALANCE	-1369	1973	6679	7133						
CAPITAL ACCOUNT — Not Seasonally Adjusted										
Long-term Capital Movements	1152	-2891	-2773	-3550						
Short-term Capital Movements	-6168	3505	-700	-3101						
Total Net Capital Balance	-5016	613	-3472	-6651						
TOTAL CURRENT AND CAPITAL ACCOUNT BALANCE	-6385	2586	3207	482						

B — CANADA'S BILATERAL ACCOUNT WITH THE UNITED STATES —
Balance of Payments Basis, U.S. Dollars

Millions of U.S. Dollars					Percent	Percent	Percent	Percent	Percent	Percent
CURRENT ACCOUNT — Not Seasonally Adjusted					Share	Share	Share	Change	Change	Change
	1982	1983	1984	1985	1983	1984	1985	83/82	84/83	85/84
Merchandise Exports	47281	54158	66006	69335	73.5%	76.2%	78.8%	14.5%	21.9%	5.0%
Merchandise Import	38132	42747	50771	54292	72.0%	71.9%	71.8%	12.1%	18.8%	6.9%
Merchandise Trade Balance	9149	11411	15235	15043	79.4%	95.4%	122.1%			
Service Receipts	6048	6943	7831	8175				14.8%	12.8%	4.4%
Service Payments	16436	16837	17992	18108				2.4%	6.9%	0.6%
Balance on Service Transactions	-10388	-9895	-10161	-9933						
Net Transfers	129	84	84	114						
TOTAL CURRENT ACCOUNT BALANCE	-1109	1601	5158	5225						
CAPITAL ACCOUNT — Not Seasonally Adjusted										
Long-term Capital Movements	933	-2346	-2142	-2600						
Short-term Capital Movements	-4998	2844	-541	-2271						
Total Net Capital Balance	-4065	497	-2681	-4872						
TOTAL CURRENT AND CAPITAL ACCOUNT BALANCE	-5174	2098	2477	353						

C — ALTERNATIVE MEASURES OF BILATERAL TRADE BETWEEN THE
UNITED STATES AND CANADA — Customs Basis, U.S. Dollars

	Billions of U.S. Dollars			
CANADIAN MERCHANDISE TRADE SURPLUS — CAN/U.S.	1982	1983	1984	1985
Statistics Canada	7.9	9.9	12.4	13.4
United States Commerce Department	12.8	13.9	20.0	22.0
RECONCILED MERCHANDISE TRADE BALANCE	9.7	11.7	15.4	n.a.

SOURCE: Statistics Canada, Quarterly estimates of the Canadian balance of international payments, 3rd Quarter 1985 and The Daily bulletin, Wednesday, June 12, 1985.

NOTE: The values shown for 1985 are estimated.

D — OTHER MAJOR CANADIAN TRADING PARTNERS

		Millions of Dollars				Percent	Percent	Percent	Percent	Percent	Percent
		1982	1983	1984	1985	Share	Share	Share	Change	Change	Change
						1983	1984	1985	83/82	84/83	85/84
i) MERCHANDISE EXPORTS TO											
EEC (10)	CDN \$	7417	6702	6971	6607	7.4%	6.2%	5.5%	-9.6%	4.0%	-5.2%
	U.-S. \$	6010	5438	5384	4840				-9.5%	-1.0%	-10.1%
Japan	CDN \$	4520	4647	5535	5686	5.1%	4.9%	4.7%	2.8%	19.1%	2.7%
	U.-S. \$	3663	3771	4275	4165				3.0%	13.4%	-2.6%
Other OECD	CDN \$	2051	1654	2073	2335	1.8%	1.8%	1.9%	-19.4%	25.3%	12.6%
	U.-S. \$	1662	1342	1601	1710				-19.2%	19.3%	6.8%
World	CDN \$	84540	90825	112118	120095	100.0%	100.0%	100.0%	7.4%	23.4%	7.1%
	U.-S. \$	68503	73698	86591	87969				7.6%	17.5%	1.6%
ii) MERCHANDISE IMPORTS FROM											
EEC (10)	CDN \$	5691	5820	8148	10150	8.0%	8.9%	9.8%	2.3%	40.0%	24.6%
	U.-S. \$	4611	4722	6293	7435				2.4%	33.3%	18.1%
Japan	CDN \$	3552	4351	5475	6056	6.0%	6.0%	5.9%	22.5%	25.8%	10.6%
	U.-S. \$	2878	3531	4228	4436				22.7%	19.8%	4.9%
Other OECD	CDN \$	2180	2098	2334	2919	2.9%	2.6%	2.8%	-3.8%	11.2%	25.1%
	U.-S. \$	1766	1702	1803	2138				-3.6%	5.9%	18.6%
World	CDN \$	66726	73120	91450	103278	100.0%	100.0%	100.0%	9.6%	25.1%	12.9%
	U.-S. \$	54069	59331	70629	75650				9.7%	19.0%	7.1%

D — OTHER MAJOR CANADIAN TRADING PARTNERS—*Continued*

		Millions of Dollars				Percent Share	Percent Share	Percent Share
		1982	1983	1984	1985	1983	1984	1985
iii) MERCHANDISE TRADE BALANCE WITH								
EEC (10)	CDN \$	1726	882	-1177	-3543	5.0%	-5.7%	-21.1%
	U.-S. \$	1399	716	-909	-2595			
Japan	CDN \$	968	296	60	-370	1.7%	0.3%	-2.2%
	U.-S.\$	784	240	46	-271			
Other OECD	CDN \$	-129	-444	-261	-584	-2.5%	-1.3%	-3.5%
	U.-S.\$	-105	-360	-202	-428			
World	CDN \$	17814	17705	20668	16817	100.0%	100.0%	100.0%
	U.-S.\$	14435	14366	15962	12318			

II — CANADA and UNITED STATES — GLOBAL MERCHANDISE TRADE & CURRENT ACCOUNT BALANCES

Millions of Dollars

		1982	1983	1984	1985
i)	MERCHANDISE TRADE BALANCE				
	Canada —				
	BOP Basis	CDN\$ 17814	17705	20668	16817
	Canada —				
	Customs Basis	16675	15093	16924	14327
	United States —				
	C.I.F. Basis	U.S.\$ -42610	-693841	-123289	-148493
	United States —				
	Customs Basis	-31677	-57510	-107838	-132143
ii)	CURRENT ACCOUNT BALANCE				
	Canada	CDN\$ 2665	1686	2553	-2648
	United States	U.S.\$ -9199	-41563	-107385	

SOURCES: Statistics Canada; U.S. Commerce Department

EXCHANGE RATE

Value of U.S. Dollar in Cdn Dollars	1.2341	1.2324	1.2948	1.3652
Value of Canadian Dollar in U.S. Dollars	0.8103	0.8114	0.7723	0.7325

III — TOURISM

		Millions of Dollars				Percent Share	Percent Share	Percent Share	Percent Change	Percent Change	Percent Change
		1982	1983	1984	1985	1983	1984	1985	83/82	84/83	85/84
A)	CANADIAN TRAVEL ACCOUNT										
	i) WITH ALL COUNTRIES										
	Receipts \$ CAN	3724	3841	4416	4962	100.0%	100.0%	100.0%	3.1%	15.0%	12.4%
	Payments \$ CAN	5008	6045	6542	7106	100.0%	100.0%	100.0%	20.7%	8.2%	8.6%
	Balance \$ CAN	-1284	-2204	-2126	-2144	100.0%	100.0%	100.0%			
	ii) WITH UNITED STATES										
	Receipts \$ CAN	2402	2664	3146	3633	69.4%	71.2%	73.2%	10.9%	18.1%	15.5%
	Payments \$ CAN	3234	3903	3991	4141	64.6%	61.0%	58.3%	20.7%	2.3%	3.8%
	Balance \$ CAN	-832	-1239	-845	-508	56.2%	39.7%	23.7%			
		Thousands									
B)	TOURISTS	1982	1983	1984	1985	1983	1984	1985	83/82	84/83	85/84
	i) FOREIGN TRAVELLERS TO CANADA										
	From All Countries 000's	34407	34256	34865		100.0%	100.0%		-0.4%	1.8%	
	From United States 000's	32432	32480	32978		94.8%	94.6%		0.1%	1.5%	
	ii) CANADIAN TRAVELLERS TO FOREIGN COUNTRIES										
	To All Countries 000's	34811	40731	38795		100.0%	100.0%		17.0%	-4.8%	
	To United States 000's	33322	38979	36783		95.7%	94.8%		17.0%	-5.6%	

SOURCE: Statistics Canada: Quarterly estimates of the Canadian balance of international payments, 67-001 3rd Quarter 1985, and Travel between Canada and other countries, 66-201, 1984 released November 1985.

IV — CANADA — UNITED STATES STATISTICAL COMPARISON

		1981	1982	1983	1984	1985
A)	Population					
	000's					
	CANADA	24221	24512	24783	25023	25263
	000's					
	USA	230087	232376	234579	236731	
		Percent	Percent	Percent		
		Change	Change	Change		
B)	ECONOMIC INDICATORS	83/82	84/83	85/84		
Real GNP						
	CANADA	3.3%	5.0%	4.5%		
	USA	3.4%	6.6%	2.4%		
Real Personal Disposable						
	Income					
	CANADA	-0.3%	3.3%	3.8%		
	USA	3.2%	5.7%			
Price Index						
	CANADA	5.8%	4.4%	4.0%		
	USA	3.2%	4.3%	3.6%		

IV — CANADA — UNITED STATES STATISTICAL COMPARISON—*Continued*

C) UNEMPLOYMENT RATE	1981	1982	1983	1984	1985
CANADA	7.5%	11.0%	11.0%	11.3%	10.5%
USA	7.6%	9.7%	9.6%	7.5%	7.2%

D) LATEST MONTHLY INDICATORS

Consumer Price Index

CANADA Jan. 86	4.4%
USA Dec. 85	3.8%

Unemployment Rate

CANADA Feb. 86	9.8%
USA Dec. 85	6.7%

Exchange Rate

U.S.\$ in CDN \$	1.4125	06/3/86
CDN \$ in U.S.\$	0.7080	06/3/86

SOURCES: Statistics Canada, various publications
 United States Bureau of Census and Council of Economic Advisers

NOTE: National Currencies

MARCH 1986

Acid Rain

The stalemate concerning the dilemma of how to deal with the problem of acid rain was broken at the Quebec Summit with the appointment of Special Acid Rain Envoys (William Davis and Drew Lewis, former Secretary of Transportation). Their report was delivered on January 8, 1986. The report acknowledges that acid rain is a real, man-made, transboundary problem and recommends that the United States implement a program to demonstrate emerging control technologies; that both countries use existing laws to address transboundary air pollution; that the Prime Minister and the President keep the subject on their agenda (jointly advised by members of their Cabinets); and that a bilateral advisory and consultative group be formed.

The envoys conceived their report not as an answer to the acid rain problem, but as a means for enabling governments to move forward again jointly to resolve the issue. Consequently, the report was written with a view to pointing the way to such progress.

Canadians are concerned about acid rain because it is damaging our environment and threatening the resource-base that sustains much of our economy.

Acid rain is a by-product of the modern industrial lifestyle. It occurs when two common pollutants — sulphur oxides and nitrogen oxides — are discharged into the atmosphere. They move with major weather systems, often traveling many hundreds of kilometres. Transit time in the atmosphere increases the likelihood of chemical transformation of the oxides into acid-producing sulfates and nitrates. These acidifying pollutants fall back to earth in rain, snow or dust.

The main sources of sulphur emissions in North America are coal-fired power generating stations and non-ferrous ore smelters. The primary sources of nitrogen oxides are automobiles and other vehicles.

Large areas of eastern North America have limited ability to neutralize deposited acidic pollutants. In these areas, over time, the neutralizing capacity is exhausted, causing lakes, streams and soils to acidify.

In eastern Canada, the resource base (fishery, tourism and forestry) potentially at risk from acidification sustains about eight percent of the Canadian Gross National Product.

The effects of acid rain in eastern Canada are numerous and wide-ranging. For example:

- about 55% (39 million hectares) of eastern Canada's productive forests are in areas where rainfall is acidic. According to the most recent data, these forests generate \$14 billion in forest products;
- about 85% of the best agricultural lands in eastern Canada receive more than the acceptable levels of acid deposition each year;
- about 14,000 lakes in eastern Canada may already be acidified (a pH of less than 4.7). About half the lakes and rivers located in sensitive areas where sulphate deposition exceeds twenty kilograms per hectare per year (eg. Muskoka, Haliburton, southern Quebec, and southern Nova Scotia) are already showing some biological or chemical effects of acid rain;
- about 90,000 jobs are at risk in the eastern Canadian commercial fishery; thirteen rivers in Nova Scotia have lost their salmon;
- all of the most productive forestry and agricultural lands in New Brunswick are in areas where rainfall is acidic;
- acid rain continues to damage many of Canada's heritage structures, including the Houses of Parliament in Ottawa, the legislative buildings in Ontario and Nova Scotia, and the distinctive sandstone churches of rural Prince Edward Island.

Scientific evidence indicates that there is a point of "critical mass" with regard to acidic precipitation. Damage occurs in the environment when wet acidic deposition is greater than twenty kilograms per hectare per year (18 lbs./acre/year). If deposition can be kept below this level, moderately sensitive lakes and rivers can be protected.

During the decade from the early 1970's to the early 1980's, SO₂ emissions in eastern Canada were reduced by more than 40%. This was done to protect local air quality as well as to reduce long range transport of sulphate. In the United States, there was a corresponding decrease of about 25% to protect local air quality. Canadian scientists have analyzed runoff data from twelve Nova Scotia rivers for this time period and have found the expected decrease in acidity in the rivers. These data confirm the validity of the Canadian actions to control of acid rain.

The Canadian acid rain abatement program is driven by the twenty kilogram objective. Reducing loadings to this level requires a reduction of about 50% in the total SO₂ emissions east of the Saskatchewan-Manitoba border along with compatible reductions in the SO₂ flowing in from the United States.

In February 1985, the Environment Ministers of the Governments of Canada, Manitoba, Ontario, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island and Newfoundland agreed to reduce SO₂ emissions from the 1980 base by approximately 50% by 1994. At the same time, they agreed to an initial interprovincial allocation of reductions.

Tabular summary of past and projected changes in total central and eastern Canadian SO₂ emissions by sector:

SULPHUR DIOXIDE EMISSIONS

(thousands of metric tonnes per year)

	1970	1980	1994
Smelters	3,810	2,720	1,150
Utilities	470	730	450
Non-utility fuel use	950	580	300
Other	<u>410</u>	<u>490</u>	<u>400</u>
TOTAL	5,640	4,520	2,300

The provinces are in the process of enacting regulations to implement the new program. The two largest provincial emitters of acid gases, Quebec and Ontario, have now done so. Together they account for three-fourths of eastern Canadian SO₂ emissions.

The main elements of the Quebec and Ontario programs are as follows:

QUEBEC
SO₂ Emission Controls
Legal Limits and Effective Dates

(thousands of metric tonnes per year)

	1980	1990
Smelters	643	340
Non-utility fuel use	307	141
Other	<u>135</u>	<u>116</u>
TOTAL	1,085	597

ONTARIO
SO₂ Emission Controls
Legal Limits and Effective Dates

(thousands of metric tonnes per year)

	1980	1994
Smelters	1,309	365
Utilities	452	175
Other	<u>433</u>	<u>345</u>
TOTAL	2,194	885

In addition, the Ontario government is preparing a regulation to control new or modified boilers. It will place a 1% sulphur content constraint on the fuel or will require that an equivalent amount of SO₂ be removed from flue gas.

The ten year Canadian acid rain abatement program combines specific emission reduction requirements and the demonstration of new processes and pollution control techniques, particularly for smelters. In co-operation with the provinces and the private sector:

- \$25 million has been allocated to cost-share with industry the development and demonstration of new processes and pollution control techniques for non-ferrous smelters;

- \$150 million has been allocated to cost-share, with provinces and industry, the implementation of these new techniques;
- A \$30 million federal-provincial scientific research program is continuing, and is aimed in part at monitoring the efficacy of the Canadian abatement program;
- Limits have been set for new motor vehicle emissions to bring them to U.S. standards for the 1988 vehicle year.

QUEBEC SUMMIT – JOINT STATEMENT ON THE ENVIRONMENT

During their tête-à-tête, the President and the Prime Minister discussed environmental matters at some length. They took note of the 75-year history of environmental co-operation between the two countries as exemplified by the Boundary Waters Treaty, the Great Lakes Water Quality Agreement and the recent Skagit River-Ross Dam Treaty. The President and the Prime Minister expressed their determination to continue to deal with U.S.-Canadian environmental issues in a responsible and co-operative spirit.

In the spirit of co-operation, and in recognition that the actions of one country are of concern to the other, there was agreement that a high level Special Envoy would be appointed by each government to examine the acid rain issue and report to the President and Prime Minister by their next meeting. The Envoys will:

- (a) pursue consultation on laws and regulations that bear on pollutants thought to be linked to acid rain;
- (b) enhance co-operation in research efforts, including that for clean fuel technology and smelter controls;
- (c) pursue means to increase exchange of relevant scientific information, and
- (d) identify efforts to improve the U.S. and Canadian environment.

The President announced that the U.S. Special Envoy will be Andrew L. Lewis, former Secretary of Transportation.

The Prime Minister announced that his Special Envoy will be William G. Davis, former Premier of Ontario.

PRESS RELEASE, ACID RAIN REPORT, JANUARY 8, 1986

The Honourable William G. Davis, P.C., Q.C., Canadian Special Envoy on Acid Rain, today submitted to Prime Minister Brian Mulroney the Joint Report of the Special Envoys on Acid Rain.

On March 18, 1985, Mr. Davis and Mr. Drew Lewis were appointed by Prime Minister Brian Mulroney and President Ronald Reagan to serve as their personal representatives to review and make recommendations on the bilateral acid rain issue.

Highlights of the joint report include a number of important statements and recommendations:

- Acid rain is a serious environmental problem in both the United States and Canada.
- Acid rain is a serious transboundary problem.
- There is a solid link between acid gas emissions and acid rain.
- A recommendation that the United States government implement a five year, five billion dollar control technology commercial demonstration program. These funds are to be supplied jointly by the U.S. Federal government and private industry. A panel, headed by a senior U.S. cabinet official, with Canadian representation, is to be established to oversee this demonstration program.
- A recommendation that both governments establish a bilateral advisory and consultative group on transboundary air pollution. This group would provide the forum for discussions and first level consultations on issues related to transboundary pollution.

- A recommendation that the U.S. cabinet official heading the technology development panel and a Canadian cabinet official jointly advise the Prime Minister and the President who should be prepared to intercede personally from time to time.
- A recommendation that both governments review their existing air pollution programs and legislation to identify opportunities, consistent with existing law, for addressing environmental concerns related to transboundary air pollution.
- A recommendation that agencies contemplating changes to laws or regulations that may alter the flow of transboundary pollutants should give timely notice of their intent to agencies of the other country through diplomatic channels.

In his letter of transmittal to the Prime Minister, Mr. Davis commended Mr. Lewis for his co-operation and understanding during their discussions. "Recognizing the formidable obstacles in our path, Mr. Lewis and I have sought at all times to eschew dramatic but unworkable initiatives. Rather, we resolved to seek out areas where real progress could be made and where differences between national positions could be narrowed.

LETTER FROM THE
HONOURABLE WILLIAM G.
DAVIS, SPECIAL ENVOY ON
ACID RAIN, TO PRIME
MINISTER BRIAN
MULRONEY, JANUARY 8,
1986

Dear Mr. Prime Minister,

It has been my honour to serve as Canada's Special Envoy on Acid Rain since my appointment to that position on March 18, 1985. I am pleased to enclose herewith, the Joint Report of the Special Envoys prepared by my American counterpart, Mr. Drew Lewis, and myself. It contains our findings and recommendations.

I would like to take this opportunity to commend Mr. Lewis for his co-operation during the course of our discussions. I found him at all times to be forthright and understanding; an articulate spokesman of this country's position, and a sympathetic listener to Canada's views. The progress we have made is due in no small measure to his energy and enthusiasm, and to his deep personal commitment to carry this enterprise forward, as his President wished.

I too have been deeply conscious of the importance which you attach to the issue we have addressed, and to the experiment in Canada/U.S. relations which our joint task has represented. Recognizing the formidable obstacles in our path, Mr. Lewis and I have sought at all times to eschew dramatic but unworkable initiatives. Rather, we resolved to seek out areas where real progress could be made and where differences between national positions could be narrowed.

In that spirit, we have made progress on a number of fronts, which I would like to highlight briefly:

- Our report contains an agreed statement on the basics of the bilateral environmental relationship and the obligations of treaty, commitment and co-operative practice on which they are based. Such a statement should be helpful as a point of departure in moving toward bilateral resolution of this issue.
- Mr. Lewis has agreed to state in clear, unequivocal terms that acid rain is a serious, man-made environmental problem that needs to be addressed urgently. He accepts the scientific consensus that there is a solid link between acid gas emissions and acid rain. He also accepts that acid rain is a serious transboundary problem.
- Bearing in mind the major difficulties of achieving consensus in the U.S. on acid rain control, the \$5 billion technology development proposal should go a long way toward helping bring about such a consensus. Analogous to the Canadian smelter technology program, it seeks to ease the socio-economic obstacles to an effective pollution abatement program. It should also result in some near-term reductions in U.S. air emissions that affect Canadian ecosystems.
- The recommendations dealing with domestic laws and regulations highlight the fact that domestic actions may have transboundary connotations, and that these should be given weight.
- The findings and recommendations dealing with bilateral consultation provide several avenues for strengthening what must be a continuing bilateral dialogue and opening the way for developing areas of accord.

Our appointment as Special Envoys came at a time when our two nations had reached an impasse on the issue of transboundary air pollution and particularly acid rain. That impasse reflected fundamental differences in the way the problem is perceived. With these appointments the two governments took their first important step toward the resolution of this vital environmental and diplomatic issue. During the course of our nine months of discussion and study I believe that Mr. Lewis and I have carried on this new spirit of co-operation in a way which was at once realistic and forward looking.

I suggest it is imperative now for governments to continue the process begun last March. You will note several of our recommendations address this directly. Through the mechanisms we have proposed, Canada and the United States should be able to pursue further consultation on elements of the problem which, while raised and fully discussed during the Envoy process, remain unresolved at this time. It is my hope that the renewed spirit of bilateral co-operation that Mr. Lewis and I have sought to reflect will permit the area of bilateral accord to be broadened substantially.

It is my perception that there is one area where progress is crucial from the perspective of Canadians. Now that our own acid rain abatement program is being implemented, it is all the more important that our American friends show in some tangible way that they too are ready to take action to reduce transboundary pollution. I welcome the emphasis placed on the importance of funding those projects that have the potential for the largest emission reductions with the attendant near-term reductions affecting the Canadian environment.

In the course of our study, Mr. Lewis and I became acquainted with our countries' clean air statutes. In the process, it was brought to my attention that it may be possible for the United States to take, without the need for further legislation, modest but meaningful new steps in controlling emissions of pollutants that contribute to transboundary pollution, and therefore to damage in Canada. There are several provisions of the current U.S. Clean Air Act which could form the basis of additional U.S. responses. I would be happy to provide more detail on these provisions, and how they might be applied, in the event the Canadian government wishes to pursue this avenue with the United States.

I should also touch on a related matter. The section of our report which seeks to reflect the perspective of the U.S. government makes the valid point that the obstacles to action in that country would be reduced if better and cheaper technology were available to allow coal to be burned more cleanly. This leads to one of our major recommendations, and is a view which I share. But I believe that, even without such new technologies, proven means are available to reduce substantially transboundary emissions at moderate cost. From my discussions with Canadians, I am convinced that progress here would be applauded in Canada as a most important step and as a clear demonstration of the effectiveness of the closer bilateral ties which your government is seeking to build.

Your ultimate goal, I suggest, should be to negotiate with the United States a bilateral agreement on transboundary air pollution, including an emission reduction program with a reasonable timetable for implementation. Such a step would be in keeping with the tradition of resolving major bilateral environmental issues, and would ensure that effective and balanced actions are taken in both countries to deal with this shared problem.

I thank you for this opportunity to represent Canada in such an important undertaking and to help our two countries to take first steps towards resolution of this most serious environmental problem.

Yours sincerely,

William G. Davis

**LETTER FROM-MR. DREW
LEWIS, U.S. SPECIAL
ENVOY ON ACID RAIN TO
PRESIDENT RONALD
REAGAN, JANUARY 8, 1986**

Dear Mr. President:

I have had the honor and pleasure to serve as your Special Envoy on acid rain for the past nine months. That appointment gave me the opportunity to meet and work together with Canada's Special Envoy, William Davis. I found him to be a man of great knowledge and sound judgement. His efforts both as a partner and as a Canadian statesman have been extraordinary.

We discussed acid rain with scientists, politicians, business-people, and concerned citizens from both sides of the border and have attempted to do it with a fresh perspective. We reviewed the most current technical and scientific information concerning both the causes and effects of acid rain. After this intense exposure, we are still not technical experts, but I do believe we have a very clear sense of acid rain's broad environmental and political implications, especially as they affect the historical friendship of the United States and Canada.

Mr. President, there should be no doubt that acidic air emissions are being transported through the atmosphere and over the U.S./Canadian border. That transboundary air pollution is causing serious environmental concern in both countries because of the ecological, economic, and cultural value of the resource at risk. The people of Canada are especially concerned, because they believe their bountiful lakes are threatened by air pollution over which they have no control. In fact, the depth of Canadian concerns about acid rain, and the extent to which Canadians feel the United States is partially responsible for Canadian problems, are two of the most important things I learned during my tenure as Special Envoy.

At the same time, however, I learned there is significant uncertainty regarding the extent and nature of the current acid rain problem. We are unsure of the size and significance of the ecological and economic losses now being experienced. We don't know what possible future damage may result if emissions continue at the current rate. These uncertainties make it even more difficult to estimate with confidence how much any emissions reduction would help protect resources at risk in either country.

The report I am submitting to you today, and the recommendations contained in it, are framed by what we know and what we don't know about acid rain. The seriousness of the problem, especially as it affects diplomatic relations with Canada, dictates that we act; the uncertain effects and high costs of control dictate that we act prudently.

These recommendations are not intended to be a final solution to the bilateral acid rain problem. Our two nations must continue to talk and work together, and our respective national policies must continue to evolve in the years ahead. The recommendations we are making today are intended to help foster the fruitful bilateral dialogue and actions that are essential to any final solution.

Mr. President, today the Special Envoys are submitting to their respective governments a report and a set of recommendations that we believe represent solid, substantial progress toward the resolution of a difficult, complex question. If you accept our recommendations, I believe they should be incorporated as a part of official U.S. acid rain policy already being implemented through the Environmental Protection Agency.

I hope these recommendations are accepted and implemented in the same spirit of mutual understanding and co-operation with which they were developed. The shared political, economic, and environmental history of the United States and Canada is too important to both countries to allow this initiative to falter.

Thank you very much for giving me this opportunity to serve.

Sincerely,

Drew Lewis

STATEMENT BY PRIME MINISTER BRIAN MULRONEY ON THE REPORT OF THE SPECIAL ENVOYS ON ACID RAIN, JANUARY 9, 1986

I would like to thank the Honourable William Davis and his counterpart Drew Lewis for an outstanding effort.

The report and its recommendations constitute a significant departure from positions taken in previous discussions by the U.S. administration. The recommendations include several important, concrete proposals for tackling this trans-boundary problem.

The recommendations also outline the mechanism — a Senior Cabinet Official Bilateral Committee — for ongoing future progress and ultimately, a definitive solution.

This vital issue had been largely ignored during the last five years. Actions taken by the Canadian government domestically, combined with the nomination of the envoys, moved the issue front and centre to the political arena where it will finally be resolved.

The report and its recommendations constitute an important step forward in this process, although our goal has to be a bilateral accord that deals once and for all with this issue.

I will be raising the acid rain question as a priority agenda item when the President and I meet in March.

**PRESIDENT REAGAN'S
STATEMENT ON THE ACID
RAIN REPORT, JANUARY 8,
1986**

Last spring in Quebec Canadian Prime Minister Brian Mulroney and I appointed special envoys to study the subject of acid rain — Drew Lewis of the United States and William Davis of Canada. This morning, I received their report from Drew Lewis.

I am pleased that Drew and Bill have completed this important step forward. They have worked long and hard to study the serious concern of acid rain. Their efforts represent a very positive development in U.S./Canadian cooperation.

This report represents an earnest effort by the United States and Canada to address an important environmental issue and exemplifies what can be accomplished in the spirit of Canadian-American co-operation.

We will be carefully reviewing the report and its recommendations. I look forward to discussing the matter further in my meeting with Prime Minister Mulroney here in March as we continue to address together this topic which is of such great interest to both of our countries.

Canada-United States Defence Relations

Defence relations between Canada and the United States did not generally parallel the close and intimate links which two centuries of co-inhabiting the continent achieved in other areas. The comrades in arms ties which evolved from World War I began the process but it was really only when events during the 1930's in Europe and the Far East imposed once again the threat of war that we began to consider closer defence co-operation. As a result Prime Minister Mackenzie King and President Franklin Roosevelt met in 1940 in Ogdensburg, New York, and subsequently issued the Ogdensburg Declaration which established the Permanent Joint Board on Defence (PJBD) as an advisory group responsible for coordinating defence of the northern part of the continent between our two countries. A further meeting in 1941 between the two heads of government produced the Hyde Park Declaration on co-operation in war production.

The PJBD still exists today and continues to serve as a senior advisory group. It has been involved in one way or another with every major element in the joint North America defence infrastructure since the late 1940's. In 1946 it was supplemented through the formation of the Canada-United States Military Cooperation Committee (MCC) which serves as the principal agency for joint defence planning.

Paralleling the coordination of activity achieved through the PJBD and the MCC have been a series of agreements and arrangements known collectively as the Defence Development and Defence Production Sharing Agreements which have had the effect of integrating Canada into the broader North American defence industrial base. In its simplest terms, this means that Canadian and U.S. defence industries are able to compete for defence contracts more or less on equal terms within the North America-wide market. This has enabled Canada, despite her much smaller population, to maintain defence expertise within Canadian industry which might otherwise have been lost.

To set the stage for a brief elaboration of Canada's present and future defence interests, it is worth recalling that Canada has two contractual defence obligations — the North American Aerospace Defence Command (NORAD) and the North Atlantic Alliance Organization (NATO).

NATO

With regard to NATO, the principal task facing us is to improve the capability and availability of Canadian forces committed to Europe. The principal obligations we have accepted are to provide a Canadian Air-Sea Transportable Brigade Group (CAST) committed to the defence of Norway in time of crisis, a mechanized brigade based in Lahr and combat forces capable of rapid deployment to Europe in response to a crisis. Canada also bases three fighter squadrons at Baden-Soellingen and two rapid reaction fighter squadrons have been designated for deployment to Canadian Forces Europe in an emergency.

The challenge facing Canada over the next few years will be to move forward with the increases in personnel and modernization of equipment required to bring our forces in Europe up to full readiness while at the same time ensuring that defence expenditures are consistent with the government's plans to reduce the deficit. Because of the strain that contributions to NATO imposed on U.S. defence resources, Canada's contribution to NATO is as important to the United States as our defence cooperation in North America.

NORAD

The principal item on the agenda at the moment is the renewal of the Agreement itself. Since 1958 NORAD has given both Canada and the United States an integrated command structure providing for early warning of air attack, air defence, surveillance of space and early warning of ballistic missile attack. The joint command and control structure has necessitated a coordination of military planning which is probably the most intimate found anywhere in the world.

The most significant NORAD development currently underway is the modernization of North America's air defences — a significant element of which is the North Warning System (NWS), a modernized radar early warning shield across the north of Canada and Alaska, agreed to at the Quebec Summit last March.

Peacekeeping

Finally, no review of Canada's defence relations with the United States, or throughout the world, would be complete without a reference to peacekeeping. Canada's security policy has always been based upon a flexible balance between deterrence, arms control and disarmament and the search for peaceful means of settling disputes. The contribution of peacekeeping forces to many of the world's trouble spots has made a major contribution to the latter element. Canada has participated in all but one of the United Nations peacekeeping or observer missions, and in three others outside the UN framework. At present, Canadian Forces participate in two UN operations in the Middle East, the United Nations Truce Supervision Organization (UNTSO) and the United Nations Disengagement Observer Force (UNDOF) in the Golan Heights. In addition, Canada continues to provide a battalion to the United Nations Peacekeeping Force in Cyprus.

Following the 1979 peace treaty between Egypt and Israel, when the United Nations was unable to provide a peacekeeping force, an organization known as the Multinational Force and Observers (MFO) was established by the parties, with assistance from the United States, to monitor security provisions of the treaty. The MFO is based in the Egyptian Sinai peninsula. In June 1985, at the request of Egypt and Israel, Canada agreed to provide up to 140 personnel and nine unarmed helicopters to the MFO. Their roles will include the transportation of observers in support of their verification tasks and medical evacuation and search and rescue as required in support of the MFO.

**STATEMENT MADE BY THE
PRIME MINISTER ON THE
STRATEGIC DEFENCE
INITIATIVE (SDI), IN
OTTAWA, SEPTEMBER 7,
1985**

On March 26, 1985 the United States invited Canada and other friendly countries to participate directly in research under the Strategic Defence Initiative.

After careful and detailed consideration the Government of Canada has concluded that Canada's own policies and priorities do not warrant a government-to-government effort in support of SDI research. Although Canada does not intend to participate on a government-to-government basis on the SDI research program, private companies and institutions interested in participating in the program will continue to be free to do so.

As stated in the House of Commons on January 21, 1985, by the Secretary of State for External Affairs, this government believes that SDI research by the United States is both consistent with the ABM Treaty and prudent in light of significant advances in Soviet research and deployment of the world's only existing ballistic missile defence system.

I conveyed this decision today to the President of the United States and informed him of this. I had discussed it, as you might imagine, with my caucus and my cabinet. And that is our position with regard to this particular item.

Address by the Prime Minister to the Consultative Group on Disarmament and Arms Control Affairs, Ottawa, October 31, 1985

We often think of the pursuit of peace in terms of meetings and summits, negotiations and agreements. Yet these are instruments, not goals, means not ends. The desired object of our quest is the careful construction of a framework for enduring security — security for tomorrow, as well as today. And security for all, not simply for some.

Canada is not and shall not be neutral in the struggle between freedom and totalitarianism. We are a member of the Western alliance and we are members out of choice, not circumstance. It is an alliance which requires military commitment and political solidarity. Yet it is also an alliance which relies on consultation and consensus. A healthy allied military effort would not survive in the absence of such consensus. But the right to be heard must constantly be earned. Canada earns that right.

The pursuit of arms control and disarmament has its place beside the defence effort, peacekeeping and conflict resolution. All are essential components of Canada's approach to international peace and security. We must vigorously pursue each of these if we are to maintain Canada's sovereignty and independence. And the world at large should recognize that arms control is a component of, not a substitute for, a healthy national security policy.

A wise and correct approach to security cannot ignore the virtues of arms control, just as arms control cannot ignore the requirements of national security. The search for either at the expense of the other is fruitless. And the search for both is imperative.

The decisions our government have taken are all directed to the over-arching goal of promoting international peace and security and, through these initiatives, Canada's own peace and security. These decisions have not been easy ones. They involved making some hard choices. We have decided, for instance, that Canada should have the capability to keep our Arctic waters for the development of that region so that we can effectively patrol all of our Canadian territory all of the time.

We have decided to strengthen our military presence in Europe as a further contribution to the alliance's collective defence and deterrence of military aggression. And as we build up NATO's conventional deterrent, we reduce our reliance on nuclear weapons, a goal I am sure we all share.

We also signed an agreement earlier this year with the United States to modernize the early warning radars in Canada, this as part of our commitment to honour our North American defence obligations.

We have decided to participate in the Sinai peacekeeping force to help maintain peace between Egypt and Israel, to create a climate in which the divisions of that part of the world may have some chance of healing.

Finally, as each of you is aware, in January of this year our government expressed the strong view that the Strategic Defence Initiative (SDI) research program was prudent, given similar research already being conducted by the USSR. We continue to be of that view. That being said, we decided in September that we would not participate on a government-to-government basis in the SDI research program. The government's research priorities were judged to lie more in the investigation of outer space verification technology than in feasibility studies of space-based weapon systems.

Underlying all these decisions is our unyielding commitment to a strong, independent Canada working in concert with other countries, in the interest of common global security. Within the field of arms control and disarmament, our government has six specific objectives:

- negotiated radical reductions in nuclear forces and the enhancement of strategic stability;
- maintenance and strengthening of the nuclear non-proliferation regime;
- negotiation of a global chemical weapons ban;
- support for a comprehensive test ban treaty;

- prevention of an arms race in outer space; and
- the building of confidence sufficient to facilitate the reduction of military forces in Europe and elsewhere.

Without the knowledge that one's partners in an arms control agreement are actually honouring their obligations, the whole purpose of the agreement and, by extension, the arms control process itself, is called into disrepute. Verification is not an end in itself. Verification enhances the confidence of the parties. In so doing, it creates a sense of predictability. And predictability is one of the most important outcomes of effective arms control.

For my own part, I have concentrated on developing channels of communication with leaders from both East and West, to facilitate an exchange of ideas and to convey Canadian concerns and practical suggestions. Last month, I wrote to General Secretary Gorbachev outlining Canadian views and priorities with respect to arms control and disarmament. I have, of course, been in frequent contact with President Reagan on a range of international issues. I was pleased to participate at the meeting which he hosted last week in New York of summit heads of government to discuss the forthcoming Geneva summit.

It has been six years since the leaders of the USA and USSR have met. That is far too long in a world where super-power tensions cannot be left unattended. It would be preferable to regularize East-West summitry to have the leaders of the USA and USSR meet, perhaps annually to discuss problems and areas of common concern.

Background Documents

THE QUEBEC SUMMIT

SUMMARY

President Reagan and Prime Minister Mulroney met at Quebec City on March 17 and 18 for three sessions of talks. The principal achievements of the visit were:

- a trade declaration reflecting the strong political commitment of the two leaders to create a more secure, predictable environment for trade. They specifically:
 - committed themselves to halt protectionism on cross-border trade in goods and services;
 - adopted measures to enhance access to each other's markets and launched a program to explore further means to facilitate and increase trade and investment;
 - reaffirmed their commitment to a strong multilateral trading system.
- an agreement to appoint Special Envoys on acid rain, with an agreed mandate, and to report to the President and Prime Minister by their next meeting;
- a declaration on international security reinvigorating the defence partnership between the two countries including the Defence Development and Production Sharing Arrangements, and committing both sides to consult closely on security and arms control issues;
- an agreement on Modernization of North American Air Defence and the North Warning System;
- an exchange of instruments ratifying the new treaty to restore the west coast salmon fishery;
- signing of a Legal Assistance Treaty to help fight international criminal activity while respecting each other's sovereignty.

The Prime Minister informed the President that Canada has accepted the U.S. invitation to participate in the space station project.

Other bilateral subjects discussed during the talks included the Canada/U.S. relationship, economic issues, and improved Canadian access to the U.S. defence and space market.

Their discussion also covered the crisis in Africa, human rights, East/West relations including the Prime Minister's trip to Moscow for President Chernenko's funeral, the Geneva talks, the world economic situation, and preparations for the Bonn Summit.

DECLARATION BY THE PRIME MINISTER OF CANADA AND THE PRESIDENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA REGARDING TRADE IN GOODS AND SERVICES

We embark today on a joint effort to establish a climate of greater predictability and confidence for Canadians and Americans alike to plan, invest, grow and compete more effectively with one another and in the global market.

We are convinced that an improved and more secure climate for bilateral trade relations will encourage market forces to achieve a more rational and competitive production and distribution of goods and services.

We remain committed to the principles of the multilateral trading system embodied in the General Agreement on Tariffs and Trade as the cornerstone of our respective trade policies. We are determined to exercise the political will to make the open, multilateral trading system work better and to strengthen and extend the disciplines governing international commerce.

We will work jointly to strengthen the effectiveness of GATT rules and establish new disciplines. We call on all nations to join with us in establishing a preparatory committee this summer for a new round of multilateral trade negotiations to ensure that negotiations commence in early 1986.

We believe that the challenge to our two countries is to invigorate our unique economic relationship. We intend to build on our success in resolving a number of disputes and achieve something of lasting significance to provide a model to other nations of the way in which two modern societies can work in harmony.

We have today agreed to give the highest priority to finding mutually-acceptable means to reduce and eliminate existing barriers to trade in order to secure and facilitate trade and investment flows.

As a first step, we commit ourselves to halt protectionism in cross-border trade in goods and services.

We have charged Ambassador Brock, the United States Trade Representative, and the Honourable James Kelleher, Minister for International Trade, to establish immediately a bilateral mechanism to chart all possible ways to reduce and eliminate existing barriers to trade and to report to us within six months.

We have also directed that action be undertaken over the next twelve months to resolve specific impediments to trade in a manner consistent with our international obligations and our legislative requirements. Such action will proceed on the basis of full consultation with the private sector and other levels of government and will concentrate initially on:

- national treatment, on a contractual, equitable and mutually advantageous basis, with respect to government procurement and funding programs;
- standardization, reduction or simplification of regulatory requirements which would facilitate trade in goods and services;

- improvement in the Canada-United States Air Transport Agreement aimed at facilitating transborder travel and commerce by expanding the number of available services and reducing obstacles to the introduction of innovative and competitive new services;
- strengthening our market approach to Canada-United States energy trade by reducing restriction, particularly those on petroleum imports and exports, and by maintaining and extending open access to each other's energy markets, including oil, natural gas, electricity and coal;
- improving access for traders on both sides of the border through reduction in tariff barriers;
- facilitation of travel for business and commercial purposes;
- elimination or reduction of tariff and non-tariff barriers to trade in high-technology goods and related services, such as computers, data flow and computer-assisted design and manufacturing technology; and;
- co-operation to protect intellectual property rights from trade in counterfeit goods and other abuses of copyright and patent law.

We urge our respective private sectors to expand their contacts and continue to provide advice on the future of our trading relationship.

We are confident that these undertakings will facilitate trade and investment flows between our two countries and act as catalysts for broader international co-operation.

**DECLARATION MADE AT
THE QUEBEC SUMMIT BY
THE PRIME MINISTER OF
CANADA AND THE
PRESIDENT OF THE UNITED
STATES OF AMERICA
REGARDING
INTERNATIONAL
SECURITY**

We are neighbours and allies dedicated to the defence and nourishment of peace and freedom. The security of Canada and the United States are inextricably linked.

We have committed ourselves at Quebec to reinvigorate the defence and security partnership between the two countries. To reinforce deterrence and to reduce the risk posed by threat of nuclear attack, we agreed to strengthen continental defence, with particular reference to our joint participation in the North American Aerospace Defence Command. Accordingly, we concluded an agreement to modernize the North American Air Defence Surveillance and Warning System. We agreed that in implementing this program, as in all of our defence relations, we shall be guided by the principle of mutual respect for the sovereignty of our two countries.

In the spirit of mutual trust and confidence between our countries, we have committed ourselves to consult fully, frankly, and regularly on defence and arms control matters.

To permit systematic consultation and overall review, at the most senior levels, of arrangements bearing on the security of Canada and the United States, we resolved that the responsible ministers of our governments will meet together on a regular basis. We have also agreed to make greater use of the Permanent Joint Board on Defence, established at the historic meeting of Prime Minister Mackenzie King and President Franklin Delano Roosevelt at Ogdensbeurg forty-five years ago.

To provide for an effective use of resources and to aid both of our countries in bearing our share of the Allied defence burden, we reaffirm the Canada/United States Defence Development and Production Sharing Arrangements and agree to strengthen our North American defence industrial base. Recognizing the importance of access to, and participation of, Canadian firms in the U.S. defence market, we will work to reduce barriers, and to stimulate the flow in defence goods. We will seek to improve our joint access to information relating to defence procurement; we will explore ways to establish a separate designation for mobilization base suppliers for U.S. and Canadian firms, and we will seek to take greater advantage of flexibility inherent in second source suppliers. We will also undertake to establish a freer exchange between both countries of technical knowledge and skills involve in defence production, in order to facilitate defence economic and trade co-operation and joint participation in major defence programs. In this connection, we agree to strengthen our co-operation to ensure that transfers of technology to our potential adversaries are effectively controlled. We have directed the responsible Ministers to give priority attention to all these issues and to provide a progress report within four months.

The security of Canada and the United States is inseparable from that of the European members of the North Atlantic Alliance. We remain fully dedicated to preserving the security of the Alliance as a whole through the maintenance of adequate military strength, an effective deterrent posture, and a stable balance of forces. We attach great importance to our continuing commitment to station Canadian and United States forces in Europe. We think it is essential to strengthen NATO's conventional capabilities and accordingly reiterate our determination to continue substantial real growth in expenditures for defence.

We share a commitment to deepening the dialogue among the Allies. Our Alliance draws strength from the unique and individual contributions of its sovereign members in the pursuit of our common goal of peace with freedom. The cohesion and political solidarity of the Alliance, maintained through frequent and timely consultations, remain the foundation for the protection of our common interests and values.

Significant, equitable, durable and verifiable arms control measures can play a role in strengthening strategic stability, maintaining our security at a lower level of force and armament, building trust and confidence between East and West, and reducing the risk of war. We have agreed to consider joint research efforts to strengthen our capacity to verify agreements on the control of armaments. We will work to gain agreement on effective measures in the international negotiations in Vienna, Geneva, and Stockholm, and we will strive, with the countries of Europe, to progress towards the aims enshrined in the Helsinki Final Act.

We further agreed that we can have no higher goal than the reduction and eventual elimination of the threat to peace, whether by nuclear or conventional means. Our aim is not to achieve superiority, but to enhance deterrence of armed aggression and bring about significant arms reductions between East and West. We seek a more stable world, with greatly reduced levels of nuclear arms. The prospect of an enhanced ability to deter war based upon an increasing contribution of non-nuclear defences against offensive nuclear arms has prompted the U.S. research effort embodied in the President's strategic defence initiative. We are agreed that this effort is prudent and is in conformity with the ABM Treaty. In this regard, we agree that steps beyond research would, in view of the ABM treaty, be matters for discussion and negotiation.

Dialogue and negotiation between the United States and the Soviet Union at Geneva provide a historic opportunity to set East-West relations on a more secure foundation. We hope that these negotiations will lead to major steps toward the prevention of an arms race in space and to terminating it on earth, limiting and reducing nuclear arms, and, ultimately, eliminating them everywhere.

The security of Canada and the United States is linked increasingly with that of other regions in the world. We will therefore encourage and support the strengthening of multilateral and international mechanisms for the control and peaceful resolution of disputes. We will vigorously oppose the exploitation of regional instability, and promote at the same time, each by our distinctive contributions, the social, economic, and political development essential to the achievement of a stable and enduring peace.

Our one truly strategic aim is human freedom in a world at peace.

**STATEMENT IN THE HOUSE
OF COMMONS BY THE
SECRETARY OF STATE FOR
EXTERNAL AFFAIRS, THE
RIGHT HONOURABLE JOE
CLARK, ON CANADIAN
SOVEREIGNTY, SEPTEMBER
10, 1985**

Mr. Speaker,

Sovereignty can arouse deep emotion in this country. That is to be expected, for sovereignty speaks to the very identity and character of a people. We Canadians want to be ourselves. We want to control our own affairs and take charge of our own destiny. At the same time, we want to look beyond ourselves and to play a constructive part in a world community that grows more interdependent every year. We have something to offer and something to gain in so doing.

The sovereignty question has concerned this government since we were first sworn in. We have built national unity, we have strengthened the national economy, because unity and strength are hallmarks of sovereignty, as they are hallmarks of this government's policy and achievements.

In unity and strength, we have taken action to increase Canadian ownership of the Canadian petroleum industry. We have declared a Canadian ownership policy in respect of foreign investment in the publishing industry. We have made our own Canadian decisions on controversial issues of foreign policy — such as Nicaragua and South Africa. We have passed the *Foreign Extraterritorial Measures Act* to block unacceptable claims of jurisdiction by foreign governments or courts seeking to extend their writ to Canada. We have arrested foreign trawlers poaching in our fishing zones. We have taken important steps to improve Canada's defences, notably in bolstering Canadian forces in Europe and in putting into place a new North Warning System to protect Canadian sovereignty over our northern airspace. And we have reconstructed relations with traditional friends and allies, who have welcomed our renewed unity and strength and the confidence they generate.

In domestic policy, in foreign policy, and in defence policy, this government has given Canadian sovereignty a new impetus within a new maturity. But much remains to be done. The voyage of the *Polar Sea* demonstrated that Canada, in the past, had not developed the means to ensure our sovereignty over time. During that voyage, Canada's legal claim was fully protected, but when we looked for tangible ways to exercise our sovereignty, we found that our cupboard was nearly bare. We obtained from the United States a formal and explicit assurance that the voyage of the *Polar Sea* was without prejudice to Canada's legal position. That is an assurance which the government of the day, in 1969, did not receive for the voyage of the *Manhattan* and of the two United States Coast Guard icebreakers. For the future, non-prejudicial arrangements will not be enough.

The voyage of the *Polar Sea* has left no trace on Canada's Arctic waters and no mark on Canada's Arctic sovereignty. It is behind us, and our concern must be what lies ahead.

Many countries, including the United States and the Federal Republic of Germany, are actively preparing for commercial navigation in Arctic waters. Developments are accelerating in ice science, ice technology, and tanker design. Several major Japanese firms are moving to capture the market for icebreaking tankers once polar oil and gas come on stream. Soviet submarines are being deployed under the Arctic ice pack, and the United States Navy in turn has identified a need to gain Arctic operational experience to counter new Soviet deployments.

The implications for Canada are clear. As the Western country with by far the greatest frontage on the Arctic, we must come up to speed in a range of marine operations that bear on our capacity to exercise effective control over the Northwest Passage and our other Arctic waters.

To this end, I wish to declare to the House the policy of this government in respect of Canadian sovereignty in Arctic waters, and to make a number of announcements as to how we propose to give expression to that policy.

Canada is an Arctic nation. The international community has long recognized that the Arctic mainland and islands are a part of Canada like any other. But the Arctic is not only a part of Canada. It is part of Canada's greatness.

The policy of this government is to preserve that greatness undiminished.

Canada's sovereignty in the Arctic is indivisible. It embraces land, sea, and ice. It extends without interruption to the seaward-facing coasts of the Arctic islands. These islands are joined and not divided by the waters between them. They are bridged for most of the year by ice. From time immemorial Canada's Inuit people have used and occupied the ice as they have used and occupied the land.

The policy of this government is to maintain the natural unity of the Canadian Arctic archipelago, and to preserve Canada's sovereignty over land, sea and ice undiminished and undivided.

That sovereignty has long been upheld by Canada. No previous government, however, has defined its precise limits or delineated Canada's internal waters and territorial sea in the Arctic. This government proposes to do so. An order in council establishing straight baselines around the outer perimeter of the Canadian Arctic archipelago has been signed today, and will come into effect on January 1, 1986. These baselines define the outer limit of Canada's historic internal waters. Canada's territorial waters extend 12 miles seaward of the baselines. While the *Territorial Sea and Fishing Zones Act* requires 60 days' notice only for the establishment of fisheries limits, we consider that prior notice should also be given for this important step of establishing straight baselines.

Canada enjoys the same undisputed jurisdiction over its continental margin and 200-mile fishing zone in the Arctic as elsewhere. To protect the unique ecological balance of the region, Canada also exercises jurisdiction over a 100-mile pollution prevention zone in the Arctic waters. This too has been recognized by the international community, through a special provision in the United Nations Convention on the Law of the Sea.

No previous government, however, has extended the application of Canadian civil and criminal law to offshore areas, in the Arctic and elsewhere. This government will do so. To this end, we shall give priority to the early adoption of a *Canadian Laws Offshore Application Act*.

The exercise of functional jurisdiction in Arctic waters is essential to Canadian interests. But it can never serve as a substitute for the exercise of Canada's full sovereignty over the waters of the Arctic archipelago. Only full sovereignty protects the full range of Canada's interests. This full sovereignty is vital to Canada's security. It is vital to Canada's Inuit people. And it is vital even to Canada's nationhood.

The policy of this government is to exercise Canada's full sovereignty in and over the waters of the Arctic archipelago. We will accept no substitutes.

The policy of this government is also to encourage the development of navigation in Canada's Arctic waters. Our goal is to make the Northwest Passage a reality for Canadian and foreign shipping, as a Canadian waterway. Navigation, however, will be subject to the controls and other measures required for Canada's security, for the preservation of the environment, and for the welfare of the Inuit and other inhabitants of the Canadian Arctic.

In due course, the government will announce the further steps it is taking to implement these policies, and especially to provide more extensive marine support services, to strengthen regulatory structures, and to reinforce the necessary means of control. I am announcing today that the government has decided to construct a Polar Class 8 icebreaker. The Ministers of National Defence and Transport will shortly bring to Cabinet recommendations with regard to design and construction plans. The costs are very high, in the order of half a billion dollars. But this government is not about to conclude that Canada cannot afford the Arctic. Meanwhile, we are taking immediate steps to increase surveillance overflights of our Arctic waters by Canadian Forces aircraft. In addition, we are now making plans for naval activity in eastern Arctic waters in 1986.

Canada is a strong and responsible member of the international community. Our strength and our responsibility make us all the more aware of the need for co-operation with other countries, and especially with our friends and allies. Co-operation is necessary not only in defence of our own interests but in defence of the common interests of the international community. Co-operation adds to our strength and in no way diminishes our sovereignty.

The policy of this government is to offer its co-operation to its friends and allies, and to seek their co-operation in return.

We are prepared to explore with the United States all means of co-operation that might promote the respective interests of both countries, as Arctic friends, neighbours and allies, in the Arctic waters of Canada and Alaska. The United States has been made aware that Canada wishes to open talks on this matter in the near future. Any co-operation with the United States, or with other Arctic nations, shall only be on the basis of full respect for Canada's sovereignty. That too has been made clear.

In 1970 the government of the day barred the International Court of Justice from hearing disputes that might arise concerning the jurisdiction exercised by Canada for the prevention of pollution in Arctic waters.

This government will remove that bar. Indeed, we have today notified the Secretary General of the United Nations that Canada is withdrawing the 1970 reservation to its acceptance of the compulsory jurisdiction of the World Court.

The Arctic is a heritage for the people of Canada. They are determined to keep their heritage entire.

The policy of this government is to give full expression to that determination.

We challenge no established rights, for none have been established except by Canada. We set no precedent for other areas, for no other area compares with the Canadian Arctic archipelago. We are confident in our position. We believe in the rule of law in international relations. We shall act in accordance with our confidence and belief, as we are doing today in withdrawing the 1970 reservation to Canada's acceptance of the compulsory jurisdiction of the World Court. We are prepared to uphold our position in that Court, if necessary, and to have it freely and fully judged there.

In summary, Mr. Speaker, these are the measures we are announcing today:

1. immediate adoption of an order in council establishing straight baselines around the Arctic archipelago, to be effective January 1, 1986;
2. immediate adoption of a *Canadian Laws Offshore Application Act*;
3. immediate talks with the United States on co-operation in Arctic waters, on the basis of full respect for Canadian sovereignty;
4. an immediate increase of surveillance overflights of our Arctic waters by aircraft of the Canadian Forces, and immediate planning for Canadian naval activity in the Eastern Arctic in 1986;
5. the immediate withdrawal of the 1970 reservation to Canada's acceptance of the compulsory jurisdiction of the International Court of Justice; and
6. construction of a Polar Class 8 ice-breaker and urgent consideration of other means of exercising more effective control over our Arctic waters.

These are the measures we can take immediately. We know, however, that a long-term commitment is required. We are making that commitment today.

SPEECH BY PRIME MINISTER BRIAN MULRONEY TO THE UNIVERSITY OF CHICAGO AND THE TIME SPEAKERS' FORUM, DECEMBER, 1985

I am honoured by the invitation to address you today in the great city of Chicago. I share the sentiments of the Nobel Laureate and distinguished Professor of this University, Saul Bellow, who wrote of this city — "It's big, vital, new, the best".

I first learned about Chicago years ago in my home town of Baie Comeau, located on the North Shore of Quebec. Baie Comeau was carved out of the wilderness by men and women of my father's generation and many worked at a pulp and newsprint mill founded by Colonel Robert McCormick, then publisher of the *Chicago Tribune*.

Today I am honoured to be associated with two remarkable American — and indeed, international institutions — the University of Chicago and Time Inc. I am very pleased to be with you today and I warmly appreciate your welcome.

Canadian and Americans enjoy a bilateral relationship unparalleled in breadth and complexity. Our mutual respect for sovereignty and for our distinctive character is fundamental and enduring.

This evening, I address the future of our already deep friendship, a future I believe is rich in its promise of a yet more rewarding partnership.

As you know, a little over a year ago, Canadians elected a new Government, with the largest parliamentary majority in our history, a national Government, representative of every province, and supported by majorities of both English and French speaking voters.

That mandate, in its nature and in its size, is unique in our history.

We see it as an historic opportunity to set a new course for Canada.

This is not the time or place to discuss what has gone wrong in Canada in recent years — in our politics, in our economies, in our relations with the world outside. Let me speak, instead, of what it means for the future....of the three great tasks we have set for the Government and for the country. Those tasks are national reconciliation, economic renewal, and constructive internationalism.

My country, like yours, is a federation. Our provinces have control over their natural resources, rights to certain revenue sources, and responsibility for important areas of social policy such as education and health. The national government has the power to levy any form of taxation, and, over the years, has become committed to massive equalization payments to provincial governments; and, in effect to joint financing of health care, post-secondary education and other social programs.

At its best, Canadian federalism is sensitive both to national goals and regional circumstances. It is accommodating. It is flexible. It is creative. It achieves much good.

Our federalism has rewarded us richly in the past; it will do so in the future.

That is just one sound reason why the new Government had to rewrite the National Energy Program of our predecessors. We negotiated the Western Accord with Alberta, Saskatchewan and British Columbia. We signed an historic agreement with Newfoundland and Labrador; a new frontier exploration policy, and a natural gas pricing agreement involving both the producing provinces and the consuming provinces. We want our Canadian energy sector to be, not a source of political and regional conflict but of national economic growth and development. We believe our new policies now make this possible.

One of our earliest initiatives was to do away with the Foreign Investment Review Agency. We brought in a new "Investment Canada" act with a positive mandate to encourage new investment, from domestic and foreign sources, while recognizing the special nature of the cultural sectors of our economy.

These measures have helped restore a more positive climate to federal-provincial relations in Canada.

Differences there will always be. Recognition of diversity is at the source of a federal system, like yours or ours.

The task of national political leadership in such a federation will always be to reconcile differences, to harmonize policies, to equalize opportunities, to build on regional strengths, to respect historic and cultural differences, and always to set before the nation a vision of what we can accomplish, together.

Two days ago, there was a provincial election in Québec. The issue was not separatism — the option had been set aside prior to the election. In the absence of such a policy, both major parties campaigned essentially on economic issues. Both major parties were competently led; both waged aggressive but elevated campaigns.

Both parties set out similar objectives. The question was which party could best bring about jobs and economic growth, within the federal framework. On Monday, Quebecers spoke. They elected a Government committed to a strong economy, and cooperation with the Federal Government in Ottawa.

The verdict therefore can only enhance political stability in Canada and contribute to economic renewal. The improved climate in federal-provincial relations — the new energy policy — the more open investment policy — these are essential conditions for renewed economic growth and jobs creation in Canada.

There is no doubt that real economic renewal has begun. All the indicators — GNP forecasts, interest rates, inflation, housing starts, employment, capital investment — are improving. In some cases they are better than yours. Most important, confidence is being rebuilt.

To restore confidence, we also have to get the public finances in order and we are committed to a plan of deficit reductions over the next five years.

We have purposely sought to open our doors to trade and investment. We want to ensure that the opportunities for business to invest and grow are helped, not constrained, by government policy.

This was the message I brought to investors in New York one year ago. It is a message that I repeat to you today: Canada is open and ready for business. Our country has always been a good place for investment. We are making it an even better place to do business.

Canada's economic future depends, of course, on trade. One Canadian job in three depends on our ability to compete in export markets. Obviously we have a vital interest in keeping the world trading system open. Indeed, we have worked with the United States to start a new round of multilateral trade talks. Canada, like the United States, wants the new round to include trade in agriculture, in services, and in intellectual property. We will vigorously pursue that policy at the economic summit in Tokyo next May; and at the GATT in Geneva.

Almost three-fourths of Canada's exports, accounting for 20 per cent of our GNP, go to the United States.

The imperative for Canada, then, is not just more open multilateral arrangements, but stability in our bilateral trade relationship with the U.S. We want more secure access to this market, while recognizing that the removal of barriers opens trade in both directions.

It was with jobs and economic prosperity in mind that on September 26 I announced in our Parliament that the Canadian Government wants to pursue a new trade agreement with the United States. This followed on the declaration that President Reagan and I made in Québec City last March, to explore all possible ways to reduce and eliminate existing barriers in our bilateral trade. We have been encouraged by the response of the United States, first from President Reagan in September, and last month from Secretary of State Shultz.

Our objectives in the trade talks are very clear:

1. To secure and expand market access;
2. To institute a better framework of rules for dispute settlement — more certainty, more predictability — hence a more confident basis for investment, expansion, modernization, and specialization;

3. To compete fairly, both in North American and in global markets;
4. To face up to adjustment, not just from U.S. competition, but from the imperatives of a fiercely competitive global market.

Our purpose, in short, is to raise incomes, job opportunities and living standards on both sides of the border.

If we and our American partners cannot strike a deal that will achieve these goals, a deal will not be struck. Our political sovereignty, our system of social programs, our commitment to fight regional disparities, our unique cultural identity, our special linguistic character — these are the essence of Canada.

They are not at issue in these negotiations. Canada is a bilingual country, in law and increasingly in practice. Our bilingual character is one of the reasons federal and provincial governments promote culture through direct financial support; it is why there are special rules regarding our cultural sector in our Investment Canada legislation. When it comes to discussing better trade rules for cultural industries, you will have to understand that what we call cultural sovereignty is as vital to our national life as political sovereignty. And how could it be otherwise living, as we do, next door to a country with ten times our population. Such propinquity requires unrelenting vigilance by Canada at all times.

Canada and the United States are different sovereign democracies. In the United States, you cast the net of national security over more areas than we; in Canada, we cast the net of cultural sovereignty more widely than you.

Notwithstanding the concerns that always arise from the prospect of change, I am convinced that Canadians strongly support our attempt to negotiate a new trade agreement with the U.S. There is in Canada as in the United States some skepticism as to whether any such agreement could get by a Congress which seems to be growing more and more protectionist.

To these skeptics, and indeed to the Congress, let me underline the important stake you Americans have in our bilateral trade.

Canada is your biggest export market. Despite the higher level of the U.S. dollar, we bought \$53 billion in American goods last year. We take 20 per cent of all your exports, and those exports are concentrated in manufactured goods. Canada is your fastest growing market, increasing 40 per cent in the past two years. In Illinois alone your exports to Canada grew in 1984 by 25 per cent to a record \$3.8 billion. Last year the trade in goods and services between our two countries amounted to close to \$150 billion, the largest exchange between any two nations in the world. It is fifty percent greater than America's commerce with Japan, it is also greater than your trade with all ten nations of the European Common Market combined. The paycheques of over four million workers living on both sides of our border are directly dependent on our mutual trade.

Obviously, then, it would be a mistake for U.S. Congressmen, or businessmen, or workers, to underestimate the importance of the economic relationship with Canada.

When I speak to you of the mutual advantage to be gained from more open trade between our two countries, I underline the word *mutual*. And when I speak of the mutual danger of protectionism, again I underline the word *mutual*. American investment in Canada represents some 80 per cent of all foreign capital in Canada (and 25 per cent of all U.S. investment abroad). Canada is among the largest foreign investors in the U.S.A.

And we are more than economic partners. We have joint tenancy of this great continent and of its environment. We have a joint responsibility to preserve this environment, on land, in our waters, and in the air. Governments, individuals and a host of private and public institutions co-operate across the border in a multitude of endeavours, for the benefit of our two peoples and, in some cases, of mankind.

We are partners in NORAD and allies in NATO.

That relationship, which offers so much benefit to our peoples and so great an example to the world, cannot thrive in an atmosphere of economic protectionism. For history teaches us that protectionism in one area begets retaliation in another.

Parochial economics and politics on one side lead to narrow nationalism and discrimination on the other side. Protectionism in international economics leads to isolationism in international politics.

I know that President Reagan shares this view, and I echo his words — “protectionism is destructionism”. With some 300 protectionist bills currently before the Congress, all who believe in the benefits of a more open world trading system must take a stand.

On both sides of the border, we must confront the forces of isolationism and beggarthy-neighbourism with a better idea. That better idea is to move forward, not backward; to enhance and improve the biggest bilateral trading relationship in the world; to try to negotiate a new bilateral agreement that will be fully compatible with our mutual obligations under the GATT.

Canada and the United States are good neighbours. Our countries have been inspired, by a common heritage of democratic institutions, by the guarantee of equal justice under law and by a common international purpose — the promotion of peace and the preservation of freedom.

There is inspiration and hope in our future partnership. The achievement of a new economic agreement between two sovereignties on this continent would give our peoples more abundant opportunity to live secure, prosperous and satisfying lives as Canadians and Americans.

I am confident that together we can agree to take this bold step forward in our proud history as close friends and neighbours.

Thank you.